

HPQ-SILICON RESOURCES INC.

MANAGEMENT PROXY CIRCULAR DATED MAY 11, 2022 FOR THE ANNUAL GENERAL AND SPECIAL MEETING OF SHAREHOLDERS OF HPQ-SILICON RESOURCES INC. TO BE HELD ON JUNE 30, 2022

Unless otherwise stated, this information Circular contained Information as at May 2, 2022

SOLICITATION OF PROXIES

This Management Proxy Circular ("Information Circular") is furnished in connection with the solicitation of proxies by the management of HPQ-Silicon Resources Inc. (the "Corporation") for use at the Annual General and special Meeting of Shareholders of the Corporation (the "Meeting") to be held at the date, time and place and for the purposes set forth in the accompanying Notice of Meeting and any adjournment or adjournments thereof.

If they are Registered Shareholders, Shareholders may exercise their rights by voting at the Meeting in person or by executing a form of proxy and may choose one of the following options to submit their proxy:

- (a) completing, dating and signing the proxy and returning it to the Corporation's transfer agent, Computershare Trust Corporation of Canada ("Computershare"), by fax within North America at 1-866-249-7775, outside North America at (416) 263-9524, or by mail to the 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto, Ontario, M5J 2Y1;
- (b) using a touch-tone phone to transmit voting choices to a toll-free number. Registered Shareholders must follow the instructions of the voice response system and refer to the enclosed proxy form for the toll-free number, the holder's account number and the control number; or
- (c) using the internet through the website of the Corporation's transfer agent at www.investorvote.com. Registered Shareholders must follow the instructions that appear on the screen and refer to the enclosed proxy form for the holder's account number and the control number.

In all cases the Registered Shareholder must ensure the proxy is received at least 48 hours (excluding Saturdays, Sundays and statutory holidays) before the Meeting, or the adjournment thereof, at which the proxy is to be used.

PERSONS MAKING THE SOLICITATION

The instrument of proxy is solicited by management. None of the directors of the Corporation have informed management in writing that he intends to oppose any action intended to be taken by management at the meeting. Solicitations will be primarily made by mail but may be supplemented by telephone or other personal contact by directors of the Corporation, such directors receiving no compensation therefor. No solicitation will be made by specifically engaged employees or soliciting agents. The cost of solicitation will be borne by the Corporation.

VOTING OF SHARES AND EXERCISE OF DISCRETION OF PROXIES

The common shares of the Corporation ("Common Shares") represented by an appropriate form of proxy will be voted on any ballot that may be conducted at the Meeting or at any adjournment thereof in accordance with the instructions thereon. In the absence of instructions, such Common Shares will be voted IN FAVOUR of each of the matters referred to in the Notice of Meeting.

The form of proxy when properly completed confers discretionary authority with respect to any amendments or variations to the matters identified in the Notice of Meeting, and to other matters which may properly

come before the Meeting. As at the date of this Circular, management knows of no such amendments, variations or other matters that may properly come before the Meeting. **In the event that amendments or variations to matters identified in the Notice of Meeting are properly brought before the meeting or any further or other business is properly brought before the meeting, the persons named in the enclosed form of proxy will vote in accordance with their best judgment on such matters or business.**

APPOINTMENT OF PROXIES

The persons named in the form of proxy are directors or officers of the Corporation. **The shareholder has the right to appoint a person to represent him or her at the meeting, other than the persons named in the form of proxy. To exercise this right, the shareholder shall insert the name of his nominee in the blank space provided in the form of proxy or complete another appropriate form of proxy. To be effective, proxies must be deposited at the office of the Corporation's registrar and transfer agent, Computershare Investor Services Inc. (Computershare), Proxy Dept., 100 University Avenue, 8th Floor, Toronto, Ontario, M5J 2Y1, Canada, not later than 10:00 AM (Eastern Standard Time), on Tuesday, June 28, 2022. A person acting as proxy need not be a shareholder of the Corporation.**

If a registered shareholder or a non-registered shareholder wishes to appoint a person other than the management nominees identified on the form of proxy or voting instruction form to represent him and vote at the Meeting, such shareholder must insert such person's name in the form of proxy or voting instruction form and following the instructions for submitting such form of proxy or voting instruction form. Failure to register the proxyholder will result in the proxyholder not entitling to assist and vote at the Meeting.

REVOCABILITY OF PROXIES

In addition to revocation in any other manner permitted by law, a shareholder who has given a proxy has the power to revoke it as to any matter on which a vote has not already been cast pursuant to the authority conferred by such proxy and may do so by delivering another properly executed proxy to Computershare Investor Services Inc., not later than two business days preceding the day of the Meeting or any adjournments thereof, or an instrument in writing revoking the proxy, executed by the shareholder or by his attorney authorized in writing. If the shareholder is a corporation, this instrument must be executed by a duly authorized officer accompanied by a corporate resolution authorizing the signature. A revocation of a proxy does not affect any matter on which a vote has been taken prior to the revocation.

NON-REGISTERED SHAREHOLDERS

Only registered Shareholders or duly appointed proxyholders are permitted to vote their shares. Most Shareholders of the Corporation are non-registered Shareholders because the Common Shares they own are not registered in their name but are instead registered in the name of brokerage firm, bank or trust company through which they purchased the Common Shares. Common Shares beneficially owned by a non-registered Shareholder are registered either: (i) in the name of the intermediary that the non-registered Shareholder deals with respect of the Common Shares; (ii) in the name of a clearing agency (such as CDS Clearing and Depository Services Inc.) of which the intermediary is a participant.

Regulation requires brokers and other intermediaries to seek voting instructions from beneficial Shareholders. The Corporation does not intend to pay for intermediaries to deliver the Meeting materials and the form 54-101F- Request for voting instructions (VIF) made by intermediaries to objecting beneficial owners (OBOs). Such owners will not receive Meeting materials unless their intermediary assumes the costs of delivery. Intermediaries provide return instructions to their clients which should be carefully followed by beneficially Shareholders in order to have their share voted for the purposes of the meeting. As the Corporation has limited knowledge of non-registered Shareholders, the Corporation may not have information on the number of common shares you hold or if you are permitted to vote regarding the Meeting unless you are appointed proxyholder by your intermediary with respect of common it holds in your name.

Most intermediaries delegate responsibility for obtaining instructions from clients to Broadridge Financial Solutions Inc. (Broadridge). Broadridge prepares a voting instruction form (VIF), mails the VIFs to beneficial Shareholders and asks beneficial Shareholders to return the forms with voting instructions to Broadridge or to communicate voting instructions to them. Broadridge then tabulates the results of all instructions received and provides appropriate instructions with respect to the voting to be presented regarding the Meeting. A beneficial Shareholder cannot use the Broadridge VIF to vote Common Shares directly. The VIF must be returned to Broadridge well in advance of the Meeting in order to have the Common Shares voted.

Beneficial Shareholders are composed of two categories. Shareholders who object to their identity being known to the issuer (Objecting beneficial owners or OBOs) and those who do not object to their identity being known (Non-objecting beneficial owners or NOBOs). As per the provisions of National Instrument 54-101-Communication with beneficial Owners of Securities, issuers may request and obtain a list of their NOBOs from intermediaries via their transfer agent and use that list for distribution of proxy-related materials directly to such NOBOs. Corporation's OBOs should be contacted by Broadridge or their intermediary.

In accordance with the securities regulatory policy, NI 54-101, the Corporation has elected to provide the Meeting materials, being the proxy-related materials for use in connection with the Meeting via Notice-and-Access. The Corporation will not be mailing the Meeting materials to the OBOs.

A beneficial Shareholder may have access to the Meeting as proxyholder for a registered Shareholder. **Beneficial Shareholders who wish to participate at the Meeting as proxyholders for the registered Shareholders should enter their own names in the blank space on the proxy provided to them and return the same to the intermediary in accordance with the instructions provided by such intermediary.**

PARTICULARS OF MATTERS TO BE ACTED ON

To the knowledge of the Corporation's directors, the matters to be brought before the Meeting are those set forth in the accompanying Notice of Meeting and as described herein.

The shareholders will be called upon to vote on the following matters:

1. receive the financial statements of the Corporation for the financial year ended December 31, 2021 and the report of the independent auditors thereon;
2. the election of directors to the board of directors of the Corporation for the ensuing year;
3. the appointment of the auditors of the Corporation for the ensuing year and the authorization given to the Board of Directors to establish their compensation;
4. to consider, and if deemed advisable, to pass an ordinary resolution to approve a change of business pursuant to the policies of the TSX Venture Exchange such that the Corporation will cease to be classified as a Mining Issuer and will instead be classified by the TSX Venture Exchange as an Industrial, Technology or Life Sciences Issuer;
5. to consider, and if deemed appropriate, adopt a special resolution approving the change of the name of the Corporation to HPQ Silicon Inc. / HPQ Silicium Inc. or such other name that could be acceptable to the director of Corporate Affairs of Industry Canada and the Directors;
6. to consider, and if deemed advisable, to pass, with or without variation, an ordinary resolution to approve the Corporation's incentive stock option plan that was adopted on October 5, 2021;
7. any other business as may properly be brought before the Meeting or any adjournment thereof.

No director or executive officer of the Corporation, none of the persons who have been directors or executive officers of the Corporation at any time since the beginning of the Corporation's last financial year, no proposed nominee for election as a director of the Corporation and no associate or affiliate of any of the foregoing persons has any material interest, direct or indirect, by way of beneficial ownership of securities or otherwise, in any matter to be acted upon at the meeting.

VOTING SECURITIES AND PRINCIPAL HOLDERS OF SECURITIES

The authorized share capital of the Corporation consists of an unlimited number of common shares without par value, of which 346,644,358 are issued and outstanding as of May 2, 2022. Each issued and outstanding common share of the Corporation confers upon its holder the right to one vote.

The Corporation has set May 12, 2022 as the record date for the meeting. Only the shareholders registered at such date shall have the right to receive the Notice of Meeting as well as all other material pertaining to it and usually vote for the purposes of the meeting.

Other than as prescribed elsewhere in this Information Circular, any person who acquires shares after the record date is entitled to vote if said person can provide share certificates regularly endorsed or establish in another manner its ownership of the shares, if such person requests that its name be registered on the shareholders list at least two days prior to the Meeting.

To the knowledge of the directors and executive officers of the Corporation, as of May 2, 2022, no shareholder beneficially owns, directly or indirectly, or controls or directs Common Shares carrying more than 10% of the voting rights attached to all outstanding shares of the Corporation.

AGENDA OF THE MEETING

1. Financial statements

The financial statements to be presented at the Meeting will be the financial statements for the year ended December 31, 2021. These financial statements are available on SEDAR (www.sedar.com).

2. Election of Directors

Presently, the Board of Directors of the Corporation consists of seven (7) directors. Shareholders will be asked to elect seven (7) directors at the meeting. Management does not contemplate that any nominee will be unable or unwilling to serve as director, but if that should occur for any reason prior to the Meeting, the persons designated in the enclosed form of proxy reserve the right to vote for another nominee in their discretion, unless otherwise instructed in the proxy. Each director elected shall hold office until the next annual general meeting or until a successor is duly elected or appointed, unless his office is earlier vacated in accordance with the By-Laws of the Corporation.

Each nominee has supplied information concerning the number of common shares over which he exercises control or direction.

The persons designated in the enclosed form of proxy intend to vote FOR the election, as directors of the Corporation, of the nominees whose names are set forth in the following table.

Name, Province/State/Coun- try of Residence and Office Held	Director Since (m/d/y)	Term of Office	Common Shares Beneficially Owned directly, or over which control or direction is exercised	Principal Occupation and, if not previously elected, principal occupation during the last five years
Bernard J. Tourillon ⁽²⁾ Quebec, Canada CEO and Director	07-13-06	06-30-22	8,371,850	President and CEO of the Corporation
Patrick Levasseur ⁽²⁾ Quebec, Canada Vice-President	06-18-09	06-30-22	4,900,875	Director of the Corporation and CEO of Beauce Gold Fiels Inc.
Richard Mimeau Québec, Canada Director	05-01-13	06-30-22	410,500	General Director of CETEQ, company with activities in environmental sector
Robert Robitaille ⁽¹⁾ Québec, Canada Director	06-19-08	06-30-22	3,130,318	Président and senior partner of Groupe Soprodev(1990) INC., a management company
Peter H. Smith Quebec, Canada Director	02-20-15	06-30-22	500,000	PhD, P.Eng, Founder of Fancam Exploration and currently involved in private exploration development
Noëlle Drapeau ⁽¹⁾ Québec, Canada Secretary and Director	06-18-09	06-30-22	892,200	LLL., MBA, PMP
Daryl Hodges ^{(1) (2)} Ontario, Canada Director	08-03-16	06-30-22	1,179,500	President of Ladykirk Capital Advisors, a consultant in investments

(1) Member of the Audit Committee (2) Member of the Technical Committee

3. Appointment of auditors

The independent auditors of the Corporation are KPMG, LLP, chartered accountants. The management proposes that KPMG, LLP, be appointed as auditors of the Corporation for the next financial year. They were originally appointed as auditors of the Corporation on November 23, 2020.

Persons named in the accompanying form of proxy intend to vote FOR the appointment of KPMG, LLP, as auditor of the Corporation and the authorization to Directors to fix its remuneration unless the shareholder's instructions on the proxy form are to abstain to vote with respect to the appointment of auditors.

4. Change of business

The following is a summary of information relating to the issuer and Resulting Issuer, assuming the completion of the transaction and the approval by the Exchange and should be read together with the more detailed information and financial data and statements contained elsewhere in this circular and in the description relating to change of business joined hereto as schedule E forming an integral part of this circular.

Shareholders must attentively read the schedule E being an integral part of this circular

On August 25, 2021, HPQ has announced its intent to changing of business at the Exchange, from Mining Issuer, Tier 2 to Industrial, Technology or Life Sciences Issuer, Tier 1.

Information has been incorporated by reference in this Circular from documents filed with provincial securities commissions or similar authorities in Canada. Copies of the documents incorporated herein by reference may be obtained on request without charge from telephone 514-523-8222 of the CETEQ's Office, at 1115 de Louvain Street East, Room 204, Montreal, Quebec H2M 2E6 and are also available electronically at www.sedar.com. The filings of the Corporation through the System for Electronic Document Analysis and Retrieval ("**SEDAR**") are not incorporated by reference in this Circular except as the following filings which form integral part of this circular.

- a) the audited financial statements of the Corporation for the financial year ended December 31, 2021 and 2020 and the related notes thereto and auditor's report thereon; and
- b) the Corporation's management's discussion and analysis for the financial year ended December 31, 2021.

Neither the TSX Venture Exchange Inc. (the "Exchange") nor any securities regulatory authority has in any way passed upon the merits of the Change of Business, described in this information circular.

Non-Arm's Length Party Transactions

There is no non-arm's length transaction completed by HPQ during the last 24 months

Legal Proceedings

At the date of this circular, there is no legal proceedings against HPQ or in which HPQ is a party.

Investor Relations Arrangements

As at the date of this circular, no written or oral agreement or understanding has been reached with any person to provide any promotional or investor relations services for the Resulting Issuer.

Future developments

All of the Corporation's projects will be in the commercial pre-production phase for the next twelve (12) months. It is therefore difficult to speculate on the additional steps that might be required. At this point, the Corporation does not see any. However, the Corporation will continue to move forward in its research and development programs for each of its fields of activity.

For its silicon business, the research will continue a strategic refining of low-cost green silicon manufacturing and be an innovator in this field, offering innovative silicon (Si) solutions and organically developing a unique portfolio of high value-added silicon (si) products.

For its activities related to the pyrogenated silica activity, the Corporation will continue to develop its plasma process of HPQ Silica Polvere allowing a direct transformation of silica (Quartz, SiO₂) into Pyrogenated Silica, removing the need for harmful chemical use in the manufacture of Pyrogenated Silica and eliminating the production of hydrogen chloride gas (HCl) associated with its manufacture. The aim is to use quartz as a raw material and thus reduce the need for capital so that it represents only a small fraction of what is needed to build a traditional Pyrogenated Silica plant.

For its hydrogen activities, the Corporation will develop its RSiN PUREVAP™ reactor to produce hydrogen by hydrolysis and thus help decarbonize the economy. This area of activity will be realized under its agreement with EBH2 Systems SA and the use of its RSiN PUREVAP™ reactor which is a hydrogen

reactor based on the manufacture of hydrogen by hydrolysis of silicon nanopowders and disruptive technology.

TSX.V Requirements.

Pursuant to the policies of the TSX-V, if an issuer effects a transaction or series of transactions which will redirect its resources and which changes the nature of its business, then it must seek shareholder approval by way of ordinary resolution.

The Board and management of the Corporation recommend the approval of the change of business classification from a “Mining Issuer” to an “Industrial, Technology or Life Sciences Issuer” in accordance with the policies of the TSX-V. To be effective, resolution must be approved by not less than a majority of the votes cast by the holders of Common Shares present in person or represented by proxy at the Meeting.

At the meeting, shareholders will be asked to pass an ordinary resolution approving the change of business classification from a “Mining Issuer” to an “Industrial, Technology or Life Sciences Issuer” in accordance with the policies of the TSX-V.

Unless otherwise instructed, persons named in the accompanying form of proxy intend to vote FOR the resolution approving the change of business classification from a “Mining Issuer” to an “Industrial, Technology or Life Sciences Issuer”

5. Amendments to the articles of the Corporation

Change of Name of the Corporation

The Corporation’s directors, in order to reflect the orientation in its operations and activities have adopted a resolution authorizing the Corporation to change its name to HPQ Silicon Inc. / HPQ Silicium Inc.

Shareholders will therefore be asked to consider and if deemed appropriate, to pass, with or without variation, in the form set forth below, subject to such amendments, variations or additions as may be approved at the Meeting, approving the Name Change, a special resolution:

- (1) to change the name of the Corporation to HPQ Silicon Inc. / HPQ Silicium Inc. or such other name that could be acceptable to the Director of Corporate Affairs of Industry Canada and the Directors;
- (2) to authorize any officer or director of the Corporation to sign the articles of amendment and to sign such other document and to do such other things as may be necessary or desirable in order to give effect to this special resolution, the signing of any such document or the doing of any such things being conclusive evidence of such determination and
- (3) to authorize the directors of the Corporation to revoke this special resolution before it is acted on without further approval of the shareholders.

At the meeting, shareholders will be asked to pass a special resolution approving the change of name of the Corporation.

Unless otherwise indicated, the persons designated in the enclosed form of proxy intend to vote FOR the adoption of the Special Resolution. The Special Resolution must be adopted by at least two-thirds of the votes cast at the Meeting.

6. Incentive stock option plan

The Corporation has put in place an fixed incentive option plan for the benefit of its employees, directors and consultants totaling a maximal amount of 22,000,000 common shares that may be issued under this plan which was adopted by the Corporation’s Directors on October 5, 2021 and approved by the TSX

Richard Mimeau Director	2021	19,000	NIL	199,822 ⁽¹⁾	NIL	NIL	NIL	NIL	218 822
	2020	16,000	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	16 000
	2019	10,000	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	10,000
Noëlle Drapeau Director	2021	22,000	NIL	228,760 ⁽¹⁾	NIL	NIL	NIL	NIL	250,760
	2020	19,000	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	19,000
	2019	19,000	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	19,000
Robert Robitaille Director	2021	25,000	NIL	184,915 ⁽¹⁾	NIL	NIL	NIL	NIL	200,915
	2020	22,000	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	22,000
	2019	19,000	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	19,000
Peter H. Smith Director	2021	16,000	NIL	184,914 ⁽¹⁾	NIL	NIL	NIL	NIL	200,914
	2020	16,000	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	16,000
	2019	13,000	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	13,000
Daryl Hodges director	2021	25,000	NIL	184,914 ⁽¹⁾	NIL	NIL	NIL	NIL	209,914
	2020	22,000	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	22,000
	2019	19,000	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	19,000
François Rivard, CFO	2021	90,000	NIL	360,297 ⁽¹⁾	NIL	NIL	NIL	NIL	450,297
	2020	115,000	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	115,000
	2019	91,930	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	91,930

(1) The fair value of granted options was estimated using the Black-Scholes model with no expected dividend yield, an expected volatility of 83.9%, a risk-free interest rate of 1.15% and an expected life of 3 years.

INCENTIVE PLAN AWARDS

The following table sets out for each NEO and directors all awards outstanding at the end of the most recently completed financial year.

OUTSTANDING SHARE-BASED AWARDS AND OPTION-BASED AWARDS

Name	Option-based awards				Share-based awards		
	Number of securities underlying unexercised options (#)	Option exercise price (\$)	Option expiration date	Value of unexercised in-the-money options (\$)	Number of shares or units of shares that have not vested (#)	Market or payout value of share-based awards that have not vested (\$)	Market or payout value of vested share-based awards not paid out or distributed (\$)
Bernard J. Tourillon, CEO	600,000	0.12	22/12/29	120,000	NIL	NIL	NIL
	1,000,000	0.55	23/12/20	NIL	NIL	NIL	NIL
	3,000,000	1.00	26/12/20	NIL	NIL	NIL	NIL
Patrick Levasseur, Director	600,000	0.12	22/12/29	0.12	NIL	NIL	NIL
	1,400,000	0.55	23/12/20	0.55	NIL	NIL	NIL
Richard Mimeau Director	300,000	0.12	22/12/29	60,000	NIL	NIL	NIL
	1,000,000	0.55	23/12/20	NIL	NIL	NIL	NIL
	85,000	1.00	26/12/20	NIL	NIL	NIL	NIL
Noëlle Drapeau Director	300,000	0.12	22/12/29	60,000	NIL	NIL	NIL
	1,000,000	0.55	23/12/20	NIL	NIL	NIL	NIL
	250,000	1.00	26/12/20	NIL	NIL	NIL	NIL
Robert Robitaille Director	300,000	0.12	22/12/29	60,000	NIL	NIL	NIL
	1,000,000	0.55	23/12/20	NIL	NIL	NIL	NIL
Peter H. Smith Director	1,000,000	0.55	23/12/20	NIL	NIL	NIL	NIL

Daryl Hodges Administrateur	1,000,000	0.55	23/12/20	NIL	NIL	NIL	NIL
François Rivard, CFO	450,000	0.12	22/12/29	90,000	NIL	NIL	NIL
	1,000,000	0.55	23/12/20	NIL	NIL	NIL	NIL
	1,000,000	1.00	26/12/20	NIL	NIL	NIL	NIL

ON May 2, 2022, the market value of the underlying securities of the options with the exercise price of \$0.12 amounts to \$0.35. For those securities, the market value was equal to their exercise price. The market value of the options with exercise price of \$0.55, the market value was at \$0.35 and for the options with exercise price of \$1.00, the market value was \$0.45.

OVERSIGHT AND DESCRIPTION OF DIRECTOR AND NAMED EXECUTIVE OFFICER COMPENSATION

The compensation policy and the purposes of the Corporation's compensation policy of the short-term and long-term incentive plans are to take into account the Corporation's ability to pay, recognize and grant fair compensation to Named Executive Officers who distinguish themselves by their contribution, ensure a balance between personal performance, the Corporation's financial performance and compensation. The compensation policies of the Corporation are designed to attract, develop and retain talented human resources who will ultimately contribute to an optimal organization performance and corporate growth.

The Corporation was a Canadian junior exploration company actively involved in the acquisition, exploration and development of Quartz projects and has not yet generated significant revenues from its operations. the Corporation is changing its activities which, in the future, mainly focus and operate in Industry, Technology or Sciences of life. The Corporation also will make search related to quartz transformation. Control of costs is in place to ensure that funds are available to complete schedule programs. As a result, the Compensation Committee has to consider not only the financial situation of the Corporation at the time of the determination of the compensation but also the estimated financial situation in the mid and long-term.

The Compensation Committee acting in concert with the Audit Committee is responsible for determining the employment and remuneration of directors and named executive officers of the Corporation and formulating recommendations to the Board of Directors. The Committee, from time to time, reviews the compensation conditions and policies remuneration. The Committee is composed of three directors, namely Robert Robitaille, Chairman of the Committee, Richard Mimeau and Daryl Hodges.

NEO's and director's compensation relies solely on Committee discussions followed by recommendations to the Board of Directors and decision without any formal objectives, criteria and analysis, except by taking into account the types of compensation and amounts paid to executive officers of comparable publicly traded Canadian corporations. However, a NEO or director does not participate in the process and is not part of discussions pertaining to his own compensation. The Compensation Committee did not identify the risks resulting from the Corporation's compensation policies that reasonably may have material negative effect on the Corporation.

The compensation of directors and named executive officers is composed of base salary or consultant fees and the granting of options under the Corporation's Stock Option Plan.

In the granting of option-based awards, the Audit Committee is appealed to in order that such a granting be recommended to the Board. Thus, executive officers submit the proposed granting of options to the Audit Committee which, with respect to the exercise price, the terms and the number of options to be granted to the optionees as well as the previous grants of options that are expired or are still outstanding made to said optionees, has to recommend or not recommend to the Board the proposed granting. The Audit Committee with executive officers review the setting and the amending of Corporation's equity incentive plan before it is moved to the Board for approval.

STOCK OPTION PLANS AND OTHER INCENTIVE PLANS

The Corporation has a fixed stock option plan (the 2021 Plan) that was approved by the Exchange on December 2, 2021 and that is composed of 22,000,000 options entitling their holders to acquire up to 22,000,000 common shares of the Corporation reserved therefor, being less than 10% of the issued and outstanding common shares of the Corporation. The 2021 stock option plan is joined to this circular as Schedule D.

The principal purposes of this plan are to retain the qualified directors, officers and consultants the Corporation and its affiliates require, provide long-term incentive by providing the optionees with the opportunity through Options on shares to acquire an increased financial interest in the Corporation and promote the long-term profitability of the Corporation and its affiliates.

Under the 2021 Plan, the Directors of the Corporation may grant options to purchase common shares of the Corporation to its Directors, Employees and Consultants or of its subsidiaries. The Directors fix the exercise price of an option granted under the plan which cannot be lesser than the last closing price of the Corporation's shares as quoted by the TSX Venture Exchange at the end of the day preceding the one on which an option is granted, less the applicable discount as defined by the TSX Venture Exchange. The options can be exercisable for a maximum of ten years. Options are non-assignable and non-transferable except by will or the laws of succession. Upon the death of the options, the option may be exercised by the legal heirs or personal representatives of the options for a period not exceeding one year from the option's death provided that nothing in the foregoing shall have the effect of extending the Term of an option beyond its original expiry date. Options granted to any options who is a Director, Employee, Consultant or Management Company Employee shall expire at no later than a period of 12 months after the optionee ceases to be at least one of those categories, by reason other than option's death.

No more than 5% of the issued shares of the Corporation may be granted to any individual in any 12-month period except in the case the Corporation has obtained disinterested shareholder approval; no more than 2% of the issued shares of the Corporation may be granted to any one Consultant, in any 12-month period; no more than an aggregate of 2% of the issued shares of the Corporation may be granted to Persons conducting Investor Relations Activities, as that term is defined in TSX Venture policy, in any 12-month period, calculated at the date the option was granted; Options granted to any Optionee who is a Director, Employee, Consultant or Management Company Employee shall expire at no later than a period of 12 months after the Optionee ceases to be at least one of those categories, by reason other than Optionee's death; Options issued to Consultants performing Investor Relations activities must vest in stages over 12 months with no more that $\frac{1}{4}$ of the options vesting in any three-month period. No accelerated acquisition of such options granted to those consultants shall be permitted if not approved by the Exchange; Options granted to an Optionee who is engaged in Investor Relations activities shall terminate on expiry of a period not in excess of 30 days following the date that the Optionee ceases to be employed to provide Investor Relations activities, by reason other than Optionee's death, the number of Options granted to insiders, within a 12-month period may not exceed 10% of the issued Shares of the Corporation; and the number of shares reserved for issuance under the Plan granted to insiders may not exceed 10% of the issued shares of the Corporation.

The Corporation does not provide retirement benefits for directors or named executive officers.

INDEBTEDNESS OF DIRECTORS AND EXECUTIVE OFFICERS

No executive officer, director, employee, former executive officer, former director, former employee, proposed nominee for election as director, and each associate of any such director, executive officer or proposed nominee has been indebted to the Corporation or its subsidiaries at any time during the most recently completed financial year of the Corporation and after until thirty days before the date of this Information Circular. No guarantee, support agreement, letter of credit or other similar arrangement or

understanding has been provided by the Corporation or its subsidiaries at any time since the beginning of the most recently completed financial year with respect to any indebtedness of any such person

EXERCISE OF COMPENSATION SECURITIES BY DIRECTORS AND NEOS

The following discloses each exercise by a director or named executive officer of compensation securities during the Corporation's most recently completed financial year.

Exercise of compensation Securities by Directors and NEOs							
Name and position	Type of compensation security	Number of underlying securities exercised	Exercise price per security (\$)	Date of exercise	Closing price per security on date of exercise (\$)	Difference between exercise price and closing price on date of exercise (\$)	Total value on exercise date (\$)
Bernard J. Tourillon, CEO	Stock Options	200 000	0.30	08-04-21	0.54	0.24	48,000
		550 000	0.30	09-29-21	0.66	0.36	198,000
Patrick Levasseur, Director	Stock Options	750,000	0.30	09-29-21	0.66	0.36	270,000
Noëlle Drapeau Director	Stock options	500,000	0.30	02-18-21	1.62	1.32	726,000
François Rivard, CFO	Stock Options	100,000	0.15	03-08-21	1.13	0.98	98,000
		600,000	0.30	09-28-21	0.68	0.38	228,000
Richard Mimeau, Director	Stock Options	110,500	0.30	03-22-21	1.12	0.82	90,200
Robert Robitaille, Director	Stock Options	500,000	0.30	02-15-21	1.34	1.04	520,000
Peter H. Smith, Director	Stock Options	500,000	0.30	10-04-21	0.71	0.41	205,000
Daryl Hodges, Director	Stock Options	500,000	0.30	02-18-21	1.62	1.32	660,000
		400,000	0.19	02-18-21	1.62	1.13	452,000

EMPLOYMENT, CONSULTING AND MANAGEMENT AGREEMENTS

Effective as of October 1, 2021, the Corporation entered into a consulting agreement whereby Bernard J. Tourillon, CEO, through his personal consulting company, 3245004 Canada Inc, provides management services to the Corporation. The contract shall be valid until December 31, 2023 and is for the basic compensation of \$225,000 until December 31, 2022, plus a bonus of \$125,000 as per some objectives and, for the period ending December 31, 2023, for the basic compensation of \$225,000 plus a bonus of \$150,000 as per some objectives. In the event the agreement is terminated prior to its provided terminating date, 3245004 Canada Inc. will be entitled to be paid an amount of \$112,500 by the Corporation.

Effective as of October 1, 2021, the Corporation entered into an employment contract with François Rivard, CFO. The François Rivard employment contract shall be valid until December 31, 2023 and is for an annual salary of \$65,000 per year, plus a bonus of \$25,000 payable upon some reached objectives. In the event

the employment agreement is terminated prior to its provided terminating date, the employee will be entitled to be paid an amount of \$32,500 by the Corporation.

In the event of change of control within the Corporation, the Corporation shall pay to 3245004 Canada Inc. (Bernard Tourillon) and/or François Rivard, at their request, an amount equal to the total of their two-last year-salary or remuneration or any other amount that may be agreed on between and by the Corporation and François Rivard and/or 3245004 Canada Inc., such amount to be by mean of lum some payment on the last day worked to François Rivard and/or 3245004 Canada Inc. unless otherwise agreed by the involved party.

Effective as of January 1, 2022, the Corporation entered into an employment contract with Patrick Levasseur. This contract is for a period of twelve months ending December 31, 2022 and is for a remuneration of \$75,000.

SECURITIES AUTHORIZED FOR ISSUANCE UNDER EQUITY COMPENSATION PLANS

The following table sets out equity compensation plan information as at the end of the Corporation's most recently completed financial year.

Plan Category	Number of securities to be issued upon exercise of outstanding options, warrants and rights	Weighted-average exercise price of outstanding options, warrants and rights	Number of securities remaining available for future issuance under equity compensation plans (excluding securities reflected in column (a))
Equity compensation plans approved by securityholders			
Equity compensation plans not approved by securityholders	16,985,000	\$0.61	4,115,000
Total	16,985,000	\$0.61	4,115,000

DISCLOSURE ON DIVERSITY OF THE BOARD OF DIRECTORS AND SENIOR MANAGEMENT UNDER THE CANADA BUSINESS CORPORATIONS ACT

Shareholders must refer to Schedule C herein

AUDIT COMMITTEE AND AUDITOR FEES DISCLOSURE

1. The Audit Committee's Charter

The Directors of the Corporation have adopted a charter for the Audit Committee, which sets out the Audit Committee's mandate, constitution, rules, powers and responsibilities. The complete charter is attached as Schedule A to this Information Circular.

2. Composition of the Audit Committee

Members of the Audit Committee are Noëlle Drapeau, Robert Robitaille and Daryl Hodges. Each member is financially literate for the understanding of the accounting principles used by the Corporation to prepare its financial statements.

3. Relevant Education and Experience

Mr. Hodges has over 40 years of extensive capital markets experience and success on a global scale in the mining industry. He was a founding partner of Jennings Capital Inc. in 1999 and was integral in its growth to the 7th largest independent investment dealer in Canada. From 2003 – 2010, he was the Senior Managing Director and Head of Investment Banking. From 2010 – 2013, he served as Chief Executive Officer, President and Chairman of Jennings Capital, as well as Director of Jennings Capital (U.S.A.) Inc. Mr. Hodges is a geologist and currently serves as President of mining finance advisory firm, Ladykirk Capital Advisors.

Noëlle Drapeau, LL. L., MBA and PMP has over 43-year experience in commercial law. She is certified ITIL Foundation IT Service Management. Ms. Drapeau performs project management in best business practices development and implementation in competitive and regulated activity sectors. She has achieved various business process development, implementation, management and optimization projects in investment products, information technology, financial institutions and telecommunication sectors. Ms Drapeau is currently Secretary of the Corporation.

Robert Robitaille, MBA and L. Ph. (Laval University of Quebec) is recognized as Certified Management Consultant (C.M.C.) and a member and recognized trainer for Quebec Movement for Quality. He worked as a management consultant for over 52 years in many entities in Canada and in other countries. Since 1996, Mr. Robitaille is a director and the President of Groupe Soprodev (1990) INC., a firm located in Montreal and focusing on performing and developing organizations, effective management systems, efficient work organization and optimization of human resources.

4. Audit Committee Oversight

Since the commencement of the Corporation's most recently completed financial year, no recommendation of the Audit Committee to nominate or compensate an external auditor was not adopted by the Board of Directors of the Corporation.

5. Reliance on exemption in Section 6.1

The Corporation is relying upon the exemption in section 6.1 of the Regulation 52-110.

6. External Auditor Service Fees

Category	Year 2020	Year 2021
Audit Fees	\$71,7500	\$77,805
Audit-related Fees	NIL	NIL
Tax Fees	6000	7 932
All Other Fees	10,000	2,675
Total	\$87,750	\$88,412

STATEMENT OF CORPORATE GOVERNANCE PRACTICES

The Board of Directors considers good corporate governance to be important to the effective operations of the Corporation and to ensure that the Corporation is managed so as to enhance shareholder value. The Board is responsible for ensuring that the Corporation addresses all relevant corporate governance issues in compliance with the corporate governance guidelines set forth in Policy Statement 58-201 of the Canadian Securities Administrators.

The Corporation's disclosure of corporate governance practices pursuant to Regulation 58-101 *respecting Disclosure of Corporate Governance Practices* is set out in Schedule "B" to this information Circular in the form required by Form 58-101F2.

ADDITIONAL INFORMATION

Additional information relating to the Corporation is on SEDAR at www.sedar.com. Securityholders may contact the Corporation as follows, in order to request copies of the financial statements and MD&A:

Bernard J. Tourillon
tel. (514) 846-3271 fax (514) 372-0066
web site: www.hpqsilicon.com
e-mail: bernard.tourillon@hpqsilicon.com

Financial information concerning the Corporation is provided in the Corporation's comparative financial statements and MD&A for its most recently completed financial year ended December 31, 2021.

CERTIFICATE

The foregoing contains no untrue statement of a material fact and does not omit to state a material fact that is required to be stated or that is necessary to make a statement not misleading in light of the circumstances in which it was made.

APPROVAL OF CIRCULAR

The Board of Directors of the Corporation has approved the contents of this Information Circular and its mailing to the shareholders.

Montreal, Québec, May 11, 2022

HPQ-SILICON RESOURCES INC.

By: (s) Bernard Tourillon
President and CEO

By: (s) Noëlle Drapeau
Secretary

SCHEDULE A

HPQ-SILICON RESOURCES INC.

AUDIT COMMITTEE CHARTER

Constitution and rules

The Board of Directors of the Corporation has approved the creation of an Audit Committee which shall consist of at least three Directors. The majority of its members shall be unrelated Directors and Canadian residents. The quorum for meetings shall be a majority of its members.

All of the members of the Audit Committee should have the ability to read and understand a balance sheet, an income statement and a cash flow statement. Furthermore, at least one member should have the ability to analyze and interpret a full set of financial statements including the notes attached thereto in accordance with Canadian general accepted accounting principles.

All the decisions shall be made by the majority of members.

Mandate and responsibilities

The Audit Committee recommends to the Board a firm of external auditors to be engaged by the Corporation to prepare and deliver a report of audit, the annual financial statements or other services related to audit to be rendered as well as the remuneration thereof.

The Audit Committee must be directly responsible for overseeing the work of the external auditors engaged for the purpose of preparing or issuing an auditor's report or performing other audit, review or attest services for the Corporation, including the resolution of disagreements between management and the external auditor regarding financial reporting.

The Audit Committee must pre-approve all non-audit services to be provided to the Corporation or its subsidiary entities by the Corporation's external auditor.

The Audit Committee must review the financial statements of the Corporation, MD&A and annual and interim earnings press releases of the Corporation before the Corporation publicly discloses this information.

The Audit Committee shall be satisfied of the independence of the external auditor and maintain a good relationship with it. The Audit Committee will have direct communication channels with the internal and external auditors to discuss and review specific issues as appropriate. External auditors are ultimately accountable to the Board of Directors.

The Audit Committee shall discuss with the auditor the quality and not just the acceptability of the Corporation's accounting principles. The Audit Committee shall, if need be, implement structures and procedures to ensure that it meets the auditor on a regular basis in the absence of management.

The Board of Directors will review and assess the adequacy of the Audit Committee's charter on an annual basis.

The Audit Committee must be satisfied that adequate procedures are in place for the review of the Corporation's public disclosure of financial information extracted or derived from the Corporation's financial statements and must periodically assess the adequacy of those procedures.

The Audit Committee must establish procedures for the receipt, retention and treatment of complaints received by the Corporation regarding the accounting, internal accounting controls, or auditing matters, and

the confidential, anonymous submission by employees of the Corporation of concerns regarding questionable accounting or auditing matters.

The Audit Committee must review and approve the Corporation's hiring policies regarding partners, employees and former partners and employees of the present and former external auditor of the Corporation.

In carrying on its duties, the Audit Committee is entitled to verify the accounting documentation and books of the Corporation or of its subsidiaries and discuss these issues as well as other issues related to the financial situation of the Corporation or of its subsidiaries with the management and the external auditors.

The Audit Committee may, at any time, call either employee of the Corporation for the purpose of questioning about financial data and may and must investigate all complaints or concerns raised relating to the accounts, the internal accounting controls or the audit.

Reports

The Audit Committee must make a report on its works, duties and decisions to the Directors at the Board meeting following its meeting by reporting all issues raised, the decisions taken, the means undertaken to analyze and review the involved reports, statements and documents, the level of satisfaction of the Committee's members with respect to them, the outstanding issues and disagreement and taken decisions.

Remuneration

Directors fix the remuneration granted to members of the Audit Committee for their services.

SCHEDULE B

HPQ-SILICON RESOURCES INC.

CORPORATE GOVERNANCE PRACTICES

Regulation 58-101 *respecting Disclosure of Corporate Governance Practices* of the Canadian Securities Administrators requires the Corporation to annually disclose certain information regarding its corporate governance practices. Those practices are as follows.

1. Board of Directors

The Board of Directors is currently constituted of five directors and facilitates its exercise of independence supervision over the company's management through frequent meetings of the Board:

The Directors that are independent are Richard Mimeau, Daryl Hodges, Peter H. Smith and Robert Robitaille.

The Directors that are not independent are:

- Bernard J. Tourillon is President and Chief Executive Officer of the Corporation;
- Noëlle Drapeau is Secretary of the Corporation;
- Patrick Levasseur is Director of the Corporation.

2. Directorships

The following are presently directors of other issuers that are reporting issuers or the equivalent in a jurisdiction or a foreign jurisdiction.

- Bernard Tourillon is director of Beauce Gold Fields Inc.
- Patrick Levasseur is director of Beauce Gold Fields Inc.
- Daryl Hodges is director of 79North Inc.

3. Orientation and Continuing Education

The Board of Directors of the company brief all new Directors with the policies of the Board of Directors, and other relevant corporate and business information.

The corporation does not currently have a formal orientation program for new directors. The Board of Directors has not taken any measures to provide continuing education for the Directors. However, the directors are encouraged to attend, at the Corporation's expense, any seminar given by TSX Venture Exchange or the Canadian Securities Administrators relating to the management of a public company or relating to their responsibilities as a director of a public company. Furthermore, the directors are given access to the Corporation's legal advisors for any question they have in relation with their responsibilities.

4. Ethical Business Conduct

The Corporation is committed to promote the highest standard of ethic and integrity in the pursuance of all of its activities. Furthermore, all the Directors are required to act and carry-out their duties honestly and in good faith with a view to the best interest of the corporation. The corporation requests that all its Directors act according to laws and rules whereby they are governed. Furthermore, the Board requires that all its members be present and attend actively to its meetings and to those of the committee they are members of.

5. Nomination of Directors

The Directors of the corporation as a whole are responsible for identifying and recommending new candidates, having regard to the appropriate number of directors of the Corporation and the necessary competencies and skills of the directors as a whole and of each Director individually. New nominees should have a track record in general business management, special expertise in areas of strategic interest to the corporation and the ability to devote the time required.

6. Compensation

Upon recommendation made by the Audit Committee, the Board fixes the Directors' compensation and of the Chief Executive Officer as well as of the Chief Financial Officer by taking into account the types of compensation and the amounts paid to directors of comparable publicly-traded Canadian corporations.

7. Other Board Committees

As of the date hereof, only the Audit Committee was created by the Board

8. Assessments

The Board of Directors, as a whole, is responsible for assessing its effectiveness as well as that of the Audit Committee and individual Directors and, periodically, considers the mix of skills and experience that Directors bring to the Corporation to assess, on an ongoing basis, whether the Directors of the Corporation have the necessary skills to perform their oversight function effectively.

SCHEDULE C

HPQ-SILICON RESOURCES INC.

**DISCLOSURE ON DIVERSITY OF THE BOARD OF DIRECTORS AND SENIOR MANAGEMENT
UNDER THE CANADA BUSINESS CORPORATIONS ACT**

The following information relates on the representation of women, Indigenous peoples (First Nations, Inuit and Métis), persons with disabilities and members of visible minorities, defined as designed groups, on the board of directors and senior management of the corporation.

Term limits for directors or other mechanisms of board renewal		
Age limit	Tenure limit	Other mechanisms of board renewal
None	1 year	None

The Corporation has not adopted written policies and targets relating to the representation of designed groups giving the Corporation was a junior exploration company involved in the exploration of mining projects which do not generate working business nor revenues, that it has no employees, its business relations are limited, and its operations are at the first stage and will continue at beginning level under its future activities in category of technology. As long as same situation will last, the Corporation does not plan to adopt written policies relating to searching and selection of candidates to by directors from designed groups.

The Corporation has adopted term limits for members of the Board. Directors are elected for a period of one year and remain in function until the next annual general meeting of shareholders at which time their mandates terminate.

Targets for representation of designated groups on the board of directors			
Designated groups	Target	Expected timeframe to achieve target	Progress toward achieving target
Women	No target		
Indigenous peoples	No target		
Members of visible minorities	No target		
Persons with disabilities	No target		

Targets for representation of designated groups among senior management			
Designated groups	Target	Expected timeframe to achieve target	Progress toward achieving target
Women	No target		
Indigenous peoples	No target		
Members of visible minorities	No target		
Persons with disabilities	No target		

Total number of directors on the board of directors and senior management members	
Board of directors	7
Senior management	3

Representation of designated groups on the board of directors		
Designated groups	Number	Percentage
Women	1	14.3%
Indigenous peoples	0	
Members of visible minorities	0	
Persons with disabilities	0	
Number of individuals that are members of more than one designated group	0	

Representation of designated groups among senior management team		
Designated groups	Number	Percentage
Women	1	33%
Indigenous peoples		
Members of visible minorities		
Persons with disabilities		
Number of individuals that are members of more than one designated group		

The board of directors of the Corporation considers diversity in identifying and nominating candidates for election or re-election to the board as well as for making senior management appointments, by carefully evaluating necessary competencies, skills and other qualifications of each candidate as a whole and taking into account the track record in general business management and the ability to devote the time required, all with respect of Corporation needs after contacting with person of designed groups.

The Corporation has no targets for representation on the board for the designed groups, giving that the Corporation is a junior exploration company involved in the exploration of mining projects which do not generate working business nor revenues, that it has no employees, its business relations are limited, and its operations are at the first stage and will continue at beginning level under its future activities in category of technology. Nevertheless, presently, one director is from designed groups representing 14.3% of the board of the Corporation.

The Corporation has no targets for representation among senior management for the designed groups giving that the Corporation is a junior exploration company involved in the exploration of mining projects which do not generate working business nor revenues, that it has no employees, its business relations are limited, and its operations are at the first stage and will continue at beginning level under its future activities in category of technology. Nevertheless, presently, one from designed groups is a member of senior management representing 33% of the senior management of the Corporation.

SCHEDULE D

HPQ-SILICON RESOURCES INC.

2021 Stock Option Plan

1. INTRODUCTION

1.1 Application

The provisions herein contained apply to any stock options which the Corporation proposes to grant under the Plan to its Directors, Employees and Consultants or of its subsidiaries. Options granted in accordance with the Plan authorize Optionees to purchase common shares of unissued authorized capital stock of the Corporation and are a means of rewarding Optionees for future services provided to the Corporation.

1.2 Interpretation

In this Plan:

“**Administrator**” means either the Board or the Committee, the one the Plan is administered by.

“**Affiliate**” means a subsidiary corporation of the Corporation.

“**Board**” means the Board of Directors of the Corporation.

“**Closing Price**” means the closing price as quoted by TSX Venture at the end of the day preceding the one on which an Option is granted.

“**Committee**” means a committee of the Board appointed in accordance with this Plan to administer this Plan.

“**Consultant**” means, in relation to HPQ-Silicon, an individual or a Consultant Company, other than an Employee or a Director of HPQ-Silicon that:

- (a) is engaged to provide on an ongoing bona fide basis, consulting, technical, management or other services to HPQ-Silicon or to an Affiliate of HPQ-Silicon, other than services provided in relation to a Distribution;
- (b) provides the services under a written contract between HPQ-Silicon or the Affiliate and the individual or the Consultant Company;
- (c) in the reasonable opinion of HPQ-Silicon, spends or will spend a significant amount of time and attention on the affairs and business of HPQ-Silicon or an Affiliate of HPQ-Silicon; and
- (d) has a relationship with HPQ-Silicon or its Affiliate that enables the individual to be knowledgeable about the business and affairs of HPQ-Silicon.

“**Consultant Company**” means for an individual consultant, a company or partnership of which the individual is an employee, shareholder or partner.

“**Corporation**” means HPQ-Silicon Resources Inc. (HPQ-Silicon).

“**Date of Grant**” means the date on which an Option is granted.

“**Directors**” means directors, senior officers and Management Company Employees of the Corporation.

“**Employee**” means a) an individual who is considered an employee of the Corporation or its subsidiary under the *Income Tax Act* (Canada) (and for whom income tax, employment insurance and CPP deductions must be made at source); b) an individual who works full-time for the Corporation or its subsidiary providing services normally provided by an employee and who is subject to the same control and direction by the Corporation over the details and methods of work as an employee of the Issuer, but for whom income tax deductions are not made at source; c) an individual who works for the Corporation or its subsidiary on a continuing and regular basis for a minimum amount of time per week providing services normally provided by an employee and who is subject to the same control and direction by the Corporation over the details and methods of work as an employee of the Corporation, but for whom income tax deductions are not made at source.

“**Exchange**” means the TSX Venture Exchange and, as the case may be, any exchange where shares of the Corporation could, at any time, be listed and quoted.

“**Exchange Policy**” means, at any time, the policies of the Exchange in effect at such time.

“**Exercise Price**” means the price at which a share may be purchased by an Optionee under an Option.

“**Management Company Employee**” means an individual employed by a person providing management services to the Corporation which are required for the ongoing successful operation of the business enterprise of the Corporation, but excluding a person engaged in investor Relations Activities.

“**Option**” means an option to purchase shares granted to the terms of the Plan.

“**Option Agreement**” means a written agreement between the Corporation and a Optionee setting out the terms of Options being granted to the Optionee under the Plan.

“**Optionee**” means the recipient of an Option.

“**Plan**” means the present Stock Option Plan of the Corporation.

“**Shares**” means common shares without par value in the capital of the Corporation.

“**Term**” means the period of time during which an Option is exercisable.

“**TSX Venture**” means the TSX Venture Exchange;

1.3 Principal Purposes

The principal purposes of the Plan are to:

- (a) retain and attract the qualified directors, officers employees and consultants the Corporation and its Affiliates require;
- (b) provide a long-term incentive by providing the Optionees with the opportunity through Options on Shares to acquire an increased financial interest in the Corporation; and
- (c) promote the long-term profitability of the Corporation and its Affiliates.

2. GRANT OF OPTIONS

2.1 Grant of Options

The Administrator may from time to time in its discretion designate the persons to whom Options shall be granted in accordance with Sections 3.3 and 4.2 of this Plan and the number of Shares to be optioned to each, provided that the number of Shares to be optioned shall not exceed the number provided in Section 3.2 of this Plan.

2.2 Options Certificate

Each Option granted under the Plan shall be evidenced by a certificate in such form as shall be approved by the Administrator, which certificate shall be constituted the Option Agreement between the Corporation and the Optionee and shall include the following provisions:

- (a) the date of grant;
- (b) the number of Shares which may be purchased pursuant to the Options;
- (c) the Term and the expiry date of the Options;
- (d) the Optionee's name;
- (e) a provision that the Option is not assignable and transferable;
- (f) the Option price; and
- (g) the exchange hold period and any vesting schedule upon which the exercise of Options are contingent, as the case may be.

3. GENERAL CONDITIONS OF THE PLAN

3.1 Limitations

- (a) Options granted under the Plan are non-assignable and non-transferable;
- (b) Options can be exercisable for a maximum of ten years;
- (c) unless the Corporation has obtained disinterested shareholder approval, no more than 5% of the issued shares of the Corporation may be granted to any individual in any 12-month period;
- (d) no more than 2% of the issued shares of the Corporation may be granted to any one Consultant, in any 12-month period;
- (e) no more than an aggregate of 2% of the issued shares of the Corporation may be granted to Persons conducting Investor Relations Activities, as that term is defined in TSX Venture policy, in any 12-month period, calculated at the date the option was granted.
- (f) upon the death of Optionee, the Option may be exercised by the legal heirs or personal representatives of the Optionee for a period not exceeding one year from the Optionee's death provided that nothing in the foregoing shall have the effect of extending the Term of an Option beyond its original expiry date;
- (g) disinterested shareholder approval shall be obtained for an reduction in the exercise price if the Optionee is an insider as defined in Exchange Policy;
- (h) with regard to Options granted to Employees, Consultants or Management Company Employees, the Corporation shall represent that the Optionee is a bona fide Employee, Consultant or Management Company Employee, as the case may be.
- (i) Options granted to any Optionee who is a Director, Employee, Consultant or Management Company Employee shall expire at no later than a period of 12 months after the Optionee ceases to be at least one of those categories, by reason other than Optionee's death;

- (j) Options issued to Consultants performing Investor Relations activities must vest in stages over 12 months with no more than $\frac{1}{4}$ of the options vesting in any three-month period. No accelerated acquisition of such options granted to those consultants shall be permitted if not approved by the Exchange;
- (k) Options granted to an Optionee who is engaged in Investor Relations activities shall terminate on expiry of a period not in excess of 30 days following the date that the Optionee ceases to be employed to provide Investor Relations activities, by reason other than Optionee's death.
- (l) the number of Options granted to insiders, within a 12-month period may not exceed 10% of the issued Shares of the Corporation; and
- (m) the number of shares reserved for issuance under the Plan granted to insiders may not exceed 10% of the issued shares of the Corporation.

Should the Exchange Policy change after the Effective Date with respect to the foregoing, these limitations shall be deemed to have changed accordingly such that they shall always reflect Exchange Policy without any amendment being required to the Plan.

3.2 Number of Shares

- (a) the maximum number of Shares which may be issued pursuant to the Plan is increased by 17,500,000 and therefore shall be 22,000,000 shares;
- (b) Options that have been terminated, cancelled or that have expired without being exercised shall continue to be issuable under the Plan, subject to the total number set forth in paragraph (a) above;

3.3 Admissible Persons

Options may be granted to any director, officer, employee or consultant of the Corporation or of its Affiliates. An Optionee shall not be excluded from being granted an option solely because he may previously have been granted an Option under the Plan.

No Optionee shall have any of the rights of a shareholder with respect to any Shares subject to an Option until such Shares have been paid for in full and issued to such Optionee.

3.4 Respect of Laws

No Option shall be granted to any Optionee unless the Administrator has made sure that the grant and the exercise thereof respect Exchange Policy and applicable securities laws.

3.5 Minimum Exercise Price

- (a) the minimum exercise price of an Option granted to an Optionee who is a director or officer of the Corporation must not be less than the Discounted Market Price as defined by Exchange Policy and set out in the News Release required by TSX Venture Policies;
- (b) the minimum exercise price of an Option granted to any admissible persons that are not directors or officers of the Corporation must not be less than the last Closing Price of the Shares before the date of the Option grant, less the applicable discount as defined by Exchange Policy;

3.6 Hold Period

Options granted and listed shares issued on the exercise of such Options shall be subject to a 4-month exchange hold period commencing on the date Options have been granted except where otherwise decided by the Administrator and permitted by Exchange Policy.

3.7 Method of Exercise Options

- (a) Each Option or part thereof may be exercised by the Optionee or his legal heirs or personal representatives by surrendering to the Corporation, his subscription options certificate with the subscription form on the back thereof duly completed and executed specifying the number of Shares with respect to which the Option is being exercised and a certified cheque or money order payable to the order of HPQ-Silicon Resources Inc. for the purchase of the Shares so subscribed for at its head office or such other place as may be specified by the Corporation which must be received by the Corporation before the date and time indicated as expiry date on the certificate. Optionees' legal heirs or personal representatives shall also deliver evidence of their rights to exercise the Option.
- (b) As soon as possible after the exercise of an Option in accordance with paragraph (a) above, the Corporation shall cause the transfer agent and registrar of the Corporation to deliver to the Optionee or his legal personal representatives or to the order thereof a certificate widening the Shares with respect to which the Option has been exercised. Until the issuance of such certificate, the Optionee shall not have any of the rights of a shareholder with respect to such shares. Notwithstanding the foregoing, no option shall be exercisable unless the Corporation shall be satisfied that the issuance of Shares will be in compliance with the applicable laws of Canada or any Province thereof or of the United States or any State thereof.

The exercise of each Option granted under the Plan shall be subject to the condition that the Corporation obtain any approval or consent from any stock exchange or other regulatory authority as a condition of, or connection with, such exercise or the issue of shares, then in any such event, such exercise shall not be effective unless such approval or consent shall have been effected. The Corporation's inability to obtain authority from any regulatory body having jurisdiction, which authority is necessary to the lawful issuance and sale of any shares hereunder shall relieve the Corporation of any liability with respect to the failure to issue or sell such Shares.

3.8 Cancellation

Any outstanding Option can be cancelled by the Administrator with the consent of the Optionee to whom such Option has been granted.

4. ADMINISTRATION

4.1 Administration

The Plan shall be administered by the Board or a Committee created or appointed to this end by the Board, which should be the Audit Committee. Once appointed, the Committee shall continue to serve until otherwise directed by the Board.

4.2 Powers of the Administrator

As Administrator of the Plan, the Board or the Committee shall have the power to:

- (a) grant Options and determine when Options shall be granted;
- (b) fix the exercise price of the Options;
- (c) determine the exchange hold period Options shall be subject to;
- (d) determine the Employees, Directors, Officers or Consultants of the Corporation or of its Affiliates to whom Options shall be granted;
- (e) determine the number of Shares subject to each Option;
- (f) determine the Term of Options;
- (g) define any vesting schedule upon which the exercise of any Option is contingent;
- (h) prescribe, amend and rescind rules and conditions relating to the administration of the Plan as well as the grant of Options, provided the Administrator obtains any required approval under the Exchange Policy;

- (i) correct any defect or reconcile any inconsistency in the Plan in such manner and in such extent as shall be advisable to carry out the purposes of the Plan.

4.3 Compliance with Exchange Policy

For so long as the Shares of the Corporation shall be listed and quoted on the TSX Venture, the Administrator shall administer the Plan complying with Policies and rules of the TSX Venture. Furthermore, in the event that Shares are listed and quoted on another Exchange, the Plan shall also be administered in compliance with policies and rules of such other Exchange.

5. ALTERATION OF NUMBER OF SHARES SUBJECT TO THE PLAN

5.1 Alteration of Capital

The number of Shares subject to the Plan shall be increased or decreased proportionately in the event of the subdivision or consolidation of Shares of the Corporation, and in any such event a corresponding adjustment shall be made changing the number of Shares deliverable upon the exercise of any Option theretofore granted without change in this total price applicable to the unexercised portion of the Option, but with a corresponding adjustment in the price for each share covered by the Option. In case the Corporation is reorganized or merged or consolidated or amalgamated with another corporation, appropriate provisions shall be made for the continuance of the Options outstanding under the Plan and to prevent their dilution or enlargement.

5.2 No Fractions

No fractional Shares shall be issued upon exercise of an Option, if as a result of any adjustment set out above an optionee would be entitled to a fractional Share and therefore the Optionee shall have the right to purchase only the adjusted number of full Shares disregarding in all respects such fractional Share.

6. AMENDMENT AND TERMINATION

6.1 Amendment and Termination

The Board may at any time suspend or terminate the Plan with respect to any Shares not at the time subject to Option, and the Board may at any time and from time to time amend any provisions of the Plan subject to obtaining any required approval of TSX Venture or other regulatory authorities having jurisdiction, provided that any such amendment shall not, without the consent of the Optionee to whom such Options were granted, adversely affect or impair any Options previously granted under the Plan.

7. APPROVALS

7.1 Approvals

The Plan is subject to the approval of the TSX Venture and may also be subject to such approval by the shareholders of the Corporation as might be required by TSX Venture. Any Options granted prior to such approvals shall be conditional and non-exercisable until such approvals shall be given.

8. EFFECTIVE DATE OF THE PLAN

8.1 Effective Date of the Plan

The effective date of the Plan is the date of approvals given by the TSX Venture as referred to in Section 7 above.

9. VALIDITY

9.1 Validity

Should any provision of this Plan be declared or be determined to be invalid or illegal by final determination of any court of competent jurisdiction or in regard to policies of TSX Venture or of other Authority having jurisdiction, the validity of the remaining part or provisions of this Plan shall not be affected thereby, and the illegal or invalid part or provision shall be deemed not to be a part of this Plan. Therefore, the Administrator shall be entitled to treat such provision as null and void or to amend the provisions of the Plan to comply with such applicable laws, rules, regulations or policies.

10. APPLICABLE LAW

10.1 Applicable Law

This Plan shall be governed by and interpreted in accordance with laws of the Province of Québec.

SCHEDULE E

DESCRIPTION DES CHANGEMENTS AUX ACTIVITÉS

Daté du 2 mai 2022

HPQ-Silicon Resources Inc. est la société qui fait la présente description aux changements à l'inscription qui sera soumise à sa prochaine assemblée générale des actionnaires devant être tenue le 30 juin 2022

Ni la Bourse de croissance TSX Inc. (la « Bourse ») ni aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur le bien-fondé du changement dans les activités dont il est question dans la présente déclaration de changement à l'inscription

Table des matières

GLOSSAIRE	5
MISE EN GARDE ET RISQUE	9
SOMMAIRE DE LA DÉCLARATION DE CHANGEMENT À L'INSCRIPTION	10
Généralités.....	10
Intérêts des initiés et actionnaires dominants	11
Évolution du changement d'activités de HPQ.....	11
Principales informations financières consolidées pro forma.....	12
Disponibilité des fonds	12
Détails relatifs à l'inscription de HPQ.....	12
Parrain.....	13
Conflits d'intérêts.....	13
Experts	13
Résumé des facteurs de risque.....	13
Approbation conditionnelle de l'inscription à la cote.....	16
Facteurs de risques.....	16
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	22
Dénomination sociale et constitution.....	22
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS	23
Historique	23
Financement	30
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES ET RAPPORT DE GESTION	30
Principales Informations financières	30
Rapport de gestion	30
DESCRIPTION DES TITRES.....	30
Titres	30
RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS.....	31
VENTES ANTÉRIEURES	32
RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION	33
Rémunération.....	34
OPÉRATIONS AVEC UNE PERSONNE AYANT UN LIEN DE DÉPENDANCE/OPÉRATIONS SANS LIEN DE DÉPENDANCE	36
Opérations sans lien de dépendance	36
POURSUITES.....	36
VÉRIFICATEURS, AGENT DE TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	36

CONTRATS IMPORTANTS	36
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	38
Généralité	38
Principaux produits et services	38
Stade de développement des principaux produits et services.....	39
Exploitation	40
Marché.....	41
Plans et stratégies de commercialisation.....	41
Développements futurs	43
Protection de l'exclusivité.....	43
Prêts.....	43
INFORMATION CONCERNANT L'ÉMETTEUR RÉSULTANT	43
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	43
Dénomination sociale et constitution.....	43
Liens inter sociétés.....	44
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ.....	45
Objectifs commerciaux déclarés.....	45
Activité silicium	45
Activité Silice pyrogénée:	46
Activité hydrogène :	46
Jalons.....	47
INFORMATIONS FINANCIÈRES ANNUELLES CONSOLIDÉES AUDITÉES	47
DESCRIPTION DES TITRES.....	48
STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ PRO FORMA.....	48
Structure du capital consolidé pro forma	48
Capital-actions sur la base de la dilution maximale.....	48
Options d'achat d'actions.....	49
Capital-actions sur la base de la dilution maximale	50
FONDS DISPONIBLES ET OBJECTIFS PRINCIPAUX.....	50
Fonds disponibles.....	50
Objectifs principaux.....	50
Dividendes.....	50
PRINCIPAUX PORTEURS DE TITRES	51
ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET PROMOTEURS.....	51
Nom, adresse, poste et titres détenus.....	51
Membres de la direction	52

Interdictions d'opérations sur valeurs ou faillite d'une société	54
Amendes ou sanctions	54
Faillite personnelle.....	54
Conflits d'intérêts.....	55
Expériences auprès d'autres émetteurs assujettis	55
RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION	55
Rémunération des membres de la haute direction prévue pour la période de 12 mois suivant la réalisation du changement d'activité.....	56
Contrat d'emploi, de services-conseil et de gestion, bénéfiques sur terminaison et changement de contrôle.....	56
PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX DIRIGEANTS	56
ENTENTES RELATIVES À DES SERVICES DE RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS.....	57
OPTIONS D'ACHAT DE TITRES	57
Options d'achat de titres	57
Régime d'options d'achat d'actions.....	58
TITRES ENTIÈRES	58
VÉRIFICATEURS, AGENT DE TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	58
QUESTIONS GÉNÉRALES.....	59
PARRAINAGE ET RELATION AVEC UN PLACEUR POUR COMPTE	59
EXPERTS.....	59
AUTRES FAITS IMPORTANTS.....	59
APPROBATION DU CONSEIL.....	59
ÉTATS FINANCIERS DE L'ÉMETTEUR.....	59
ATTESTATIONS.....	68
ATTESTATION DE HPQ-SILICON RESOURCES INC.	68
ATTESTATION-Formulaire de renseignements personnels.....	69

GLOSSAIRE

Ce qui suit est le glossaire de certains termes utilisés dans cette déclaration de changement. À moins d'avoir une définition différente dans cette déclaration de changement, les termes utilisés dans cette déclaration ont la même définition qui leur est déférée dans les politiques de la bourse de croissance TSX. À moins d'être statué autrement, tous les montants monétaires énoncés dans cette déclaration de changement sont en devises canadiennes.

Actifs visés s'entend des actifs, de l'entreprise, des biens ou de tout intérêt dans de tels éléments que l'émetteur acquiert au moyen d'un contrat d'achat, d'un contrat d'option ou de tout autre contrat dans le cadre du changement dans les activités ou de la prise de contrôle inversée.

Actions ordinaires signifie les actions ordinaires émises par HPQ et inscrites pour négociation à la bourse de croissance TSX.

Actionnaires dominants s'entend de toute personne détenant ou faisant partie d'une combinaison de personnes détenant un nombre suffisant de titres d'un émetteur pour influencer considérablement sur le contrôle de cet émetteur, ou détenant plus de 20 % des titres avec droit de vote en circulation d'un émetteur, à moins qu'il ne soit établi que le porteur de ces titres n'exerce pas une influence considérable sur le contrôle de l'émetteur.

Apollon s'entend de la société française Apollon Solar SAS.

Bourse s'entend de la Bourse de croissance TSX Inc.

Bulletin final de la bourse s'entend du bulletin publié par la Bourse après la clôture du changement dans les activités ou de la prise de contrôle inversée et le dépôt de tous les documents à déposer après l'approbation, qui atteste le consentement définitif de la Bourse à l'égard du changement dans les activités ou de la prise de contrôle inversée.

Changement dans les activités ou CDA s'entend de l'opération ou de la série d'opérations qui réaffecteront les ressources de l'émetteur et qui changeront la nature de ses activités, par exemple l'acquisition d'une participation dans une autre entreprise qui représente une proportion importante de la valeur marchande, des actifs ou des activités de l'émetteur, ou qui devient l'entreprise principale de l'émetteur.

Changement de contrôle s'entend notamment des cas où, après la prise d'effet de l'opération projetée et en conséquence de celle-ci :

- a) une personne détient un nombre suffisant d'actions avec droit de vote de l'émetteur ou de l'émetteur résultant pour influencer considérablement sur le contrôle de cet émetteur ou de cet émetteur résultant,
- b) une combinaison de personnes, agissant de concert aux termes d'un accord, d'un arrangement, d'un engagement ou d'une entente, détiennent dans l'ensemble un nombre suffisant d'actions avec droit de vote de l'émetteur ou de l'émetteur résultant pour influencer considérablement sur le contrôle de cet émetteur ou de cet émetteur résultant; alors que cette personne ou combinaison de personnes ne détenaient pas auparavant un nombre suffisant d'actions avec droit de vote pour influencer considérablement sur le contrôle de l'émetteur ou de l'émetteur résultant. En l'absence de preuve à l'effet contraire, toute personne ou combinaison de personnes agissant de concert aux termes d'un accord, d'un arrangement, d'un engagement ou d'une entente, et détenant plus de 20 % des actions avec droit de vote de l'émetteur ou de l'émetteur résultant sont réputées influencer considérablement sur le contrôle de cet émetteur ou de cet émetteur résultant.

COB s'entend de la société Champs d'or de la Beauce Inc. / Beauce Gold Fields Inc.

Date de réalisation s'entend de la date du bulletin final de la Bourse.

TDDC s'entend de Technologies du développement durable du Canada.

Émetteur résultant s'entend de l'émetteur qui existe à la date de réalisation.

EMT s'entend du Centre Énergie Matériaux Télécommunication.

ESG s'entend les critères Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance qui sont utilisés pour analyser et évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises.

Fancamp s'entend de Fancamp Exploration Ltd.

HPQ s'entend de la société HPQ-Silicon Resources Inc., dans un passé récent, Uragold Bay Resources Inc et Uranium Bay Resources Inc.

HPQ NANO s'entend de la filiale en propriété exclusive de la société HPQ-Silicon Resources Inc, HPQ Nano poudres de Silicium Inc,

HPQ POLVERE s'entend de la filiale en propriété exclusive de la société HPQ-Silicon Resources Inc, HPQ Silice Polvere Inc.

Initié s'entend, lorsque ce terme est employé par rapport à un émetteur :

- a) d'un administrateur ou d'un dirigeant de l'émetteur;
- b) d'un administrateur ou d'un dirigeant d'une société qui est un initié ou une filiale de l'émetteur;
- c) d'une personne qui exerce un droit de propriété véritable ou un contrôle, directement ou indirectement, sur des actions avec droit de vote comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des actions avec droit de vote en circulation de l'émetteur;
- d) de l'émetteur lui-même s'il détient un certain nombre de ses propres titres.

INRS s'entend de l'Institut nationale de la recherche scientifique.

MEB signifie analyse par une imagerie au microscope électronique à balayage.

Membre du même groupe s'entend d'une société qui est membre du même groupe qu'une autre société, comme il est indiqué ci-après :

Une société est « membre du même groupe » qu'une autre société si :

- a) l'une est la filiale de l'autre,
- b) chacune d'elles est contrôlée par la même personne.

Une société est « contrôlée » par une personne si :

- a) les titres avec droit de vote de la société sont détenus, autrement qu'à titre de garantie seulement, par cette personne ou pour son bénéficiaire,
- b) les titres avec droit de vote, advenant l'exercice des droits de vote qui leur sont rattachés, permettent à cette personne d'élire la majorité des administrateurs de la société.

Une personne est le propriétaire véritable de titres qui sont la propriété véritable :

- a) d'une société contrôlée par cette personne,
- b) d'un membre du même groupe que cette personne ou d'un membre du même groupe qu'une société contrôlée par cette personne.

NSR s'entend d'un type de royauté payable sur le produit d'exploitation et d'opération d'une propriété minière, lors de la mise en production.

Opération avec une personne apparentée a le sens qui lui est attribué dans la Politique 5.9 et comprend une opération avec une personne apparentée que la Bourse juge être une opération avec une personne apparentée. La Bourse peut juger qu'une opération est une opération avec une personne apparentée lorsque l'opération met en cause des personnes ayant un lien de dépendance ou dans d'autres circonstances qui font en sorte que l'indépendance de l'émetteur peut être compromise en ce qui a trait à l'opération.

Opération sans lien de dépendance s'entend d'une opération qui n'est pas une opération avec une personne apparentée.

Parrain a le sens qui lui est attribué dans la Politique 2.2 –*Parrainage et exigences connexes*.

Personne s'entend d'une personne physique ou morale.

Personne qui a un lien s'entend, lorsque ce terme désigne la relation qui existe avec une personne :

- a) d'un émetteur à l'égard duquel cette personne exerce un droit de propriété véritable ou un contrôle, directement ou indirectement, sur des titres avec droit de vote comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres en circulation de l'émetteur;
- b) d'un associé de cette personne;
- c) d'une fiducie ou d'une succession dans laquelle cette personne détient un intérêt bénéficiaire important ou pour laquelle cette personne agit à titre de fiduciaire ou à un titre similaire;
- d) s'il s'agit d'une personne physique :
 - (i) du conjoint ou de l'enfant de cette personne physique,
 - (ii) d'un parent de cette personne physique ou de son conjoint, si ce parent demeure à la même adresse que la personne physique;

toutefois,

- e) si la Bourse établit que deux personnes sont ou ne sont pas réputées des personnes qui ont un lien avec un courtier membre, une société membre ou une société de portefeuille d'une société membre, sa décision tranchera de façon décisive la nature de leurs relations, dans l'application de la Règle D, avec ce courtier membre, cette société membre ou cette société de portefeuille.

Personne ayant un lien de dépendance s'entend, par rapport à une société, d'un promoteur, d'un dirigeant, d'un administrateur ou d'un autre initié ou actionnaire dominant de cette société (y compris un émetteur), et de toute personne qui a un lien avec une telle personne ou de tout membre du même groupe qu'elle. Par rapport à une personne physique, ce terme s'entend de toute personne qui a un lien avec cette personne physique ou de toute société dont celle-ci est un promoteur, un dirigeant, un administrateur ou un actionnaire dominant.

Pragma s'entend de la société française Pragma Industries SAS.

PyroGenesis s'entend de la société PyroGenesis Canada Inc., de Montréal, Province de Québec, une société de haute technologie, qui est le chef de file mondial en matière de conception, développement, fabrication et commercialisation de procédés et de produits de plasma. Nous fournissons une expertise en ingénierie et en fabrication, et réalisons des contrats de recherche sur des technologies de pointe.

PV signifie PhotoVoltaic.

RRQ Purevap s'entend du processus qui permet la transformation du Quartz en silicium métal de haute pureté en une seule étape.

RRQ Gen1 Purevap s'entend être un équipement grandeur laboratoire utilisé pour valider le concept du procédé **Purevap**.

RRQ Gen2 Purevap s'entend être une usine pilote taille laboratoire utilisé pour la validation de la mise à l'échelle du procédé **Purevap**.

RRQ Gen3 Purevap s'entend être une usine pilote commercial du procédé **Purevap** capable de produire 50TM de Si de haute pureté.

RNSi Purevap s'entend du processus qui permet de transformer le silicium métal de haute pureté produit par le RRQ Purevap en nanomatériaux de silicium.

RNSi Gen1 Purevap s'entend être un équipement laboratoire utilisé pour valider le procédé **RNSi Purevap**.

RNSi Gen2 Purevap s'entend être une usine pilote grandeur laboratoire utilisé pour la validation de la mise à l'échelle du procédé **RNSi Purevap**.

Réacteur de Silice Pyrogénée s'entend du processus qui permet de transformer du Quartz en de la silice Pyrogénée en une seule étape.

Rendement : signifie la quantité de silicium produit par le procédé

Rendement de Production : signifie le facteur d'efficacité du procédé en ce qui concerne la conversion du Quartz en Silicium

R&D signifie des recherches et des développements pour le développement des procédés Purevap pour la transformation du quartz et des matières premières utilisées par HPQ.

Réalisation du CDA s'entend de la date du bulletin définitif émis par la bourse suivant le dépôt de tous les documents requis à la réalisation du CDA et qui constitue l'approbation définitive de la bourse.

Si signifie silicium, ou silicium métal.

SiO₂ signifie silice, ou Quartz.

SoG Si signifie silicium de qualité solaire fabriqué avec un procédé métallurgique.

Société s'entend, sauf indication contraire expresse, d'une société par actions, d'une association ou d'un organisme constitué en personne morale, d'une personne morale, d'une société de personnes, d'une fiducie, d'une association ou d'une entité autre qu'une personne physique.

SoG Si signifie silicium métal de qualité solaire.

TM signifie Tonne Métrique

TMA signifie Tonne Métrique par année

XRD signifie diffraction des rayons X

MISE EN GARDE ET RISQUE

Cette déclaration de changement d'inscription ainsi que les documents incorporés par référence contiennent certains énoncés prospectifs, y compris, sans s'y limiter, les énoncés contenant les mots « pourrait », « plan », « volonté », « estimation », « continuer », « anticiper », « prévoir », « s'attendre », "Dans le processus" et d'autres expressions similaires qui constituent des "informations prospectives" au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes et les hypothèses actuelles de la Société et sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux prévus. Ces énoncés prospectifs impliquent des risques et des incertitudes, y compris, mais sans s'y limiter, nos attentes en ce qui concerne l'acceptation de nos produits par le marché, notre stratégie pour développer de nouveaux produits et améliorer les capacités des produits existants, notre stratégie de recherche et développement, l'impact des produits et des prix concurrentiels, le développement de nouveaux produits et les incertitudes liées au processus d'approbation réglementaire. Ces énoncés reflètent les points de vue actuels de la Société à l'égard des événements futurs et sont assujettis à certains risques et incertitudes et à d'autres risques détaillés de temps en temps dans les dépôts en cours de la Société auprès des autorités en valeurs mobilières, lesquels documents peuvent être trouvés à www.sedar.com. Les résultats réels, les événements et les performances futurs peuvent différer considérablement des attentes décrites. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indument à ces énoncés prospectifs. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les énoncés prospectifs, à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf dans les cas prévus par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

En particulier, cette déclaration contient des énoncés prospectifs relatifs aux projections suivantes et des présomptions particulières sur lesquelles les énoncés prospectifs sont basés, savoir:

- Les prévisions et les bénéfices anticipés générés par le CDA.
- Les résultats anticipés du plan d'affaires proposé, des stratégies et des objectifs, y compris la source de revenu et les financements.
- La capacité à mener à bien la stratégie de croissance de l'émetteur résultant.
- Les prévisions concernant les revenus futurs des investissements.
- Les prévisions concernant la capacité de lever des fonds dans le futur.
- Les prévisions relatives aux dépenses d'opérations dans l'avenir, y compris les dépenses pour atteindre les objectifs commerciaux, ainsi que les dépenses générales et administratives, et
- Les prévisions à l'effet que le personnel clef demeurera à l'embauche de l'émetteur avec son implication et sa relation actuelle avec l'émetteur résultant.

HPQ est d'avis que les prévisions contenues dans ces dits énoncés prospectifs sont raisonnables sans toutefois fournir l'assurance que ces énoncés prospectifs s'avèreront corrects et seront réalisés. La performance et la réalité pourraient différer amplement de ce qu'ils projettent et des sous-entendus des énoncés prospectifs contenus dans cette déclaration. Ainsi, les investisseurs ne doivent pas attacher une importance indue à ces informations et à ces énoncés prospectifs. De plus, les informations et les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date où ils sont donnés et HPQ ne s'oblige aucunement à faire des mises à jour pour les rendre conformes et véritables suivant des événements inattendus, sauf tel que requis par la loi, incluant les lois concernant les valeurs mobilières. Tous les énoncés prospectifs et les informations contenues dans cette déclaration et les autres documents de HPQ sont couverts par de tels avis de précaution et mise en garde. De temps à autre, de nouveaux facteurs surviennent et la direction de HPQ ne peut prévoir tous ces nouveaux facteurs et ainsi prédire leur impact sur les affaires de l'émetteur résultant et sur l'écart qu'ils engendreront entre les résultats des énoncés prospectifs et la réalité.

SOMMAIRE DE LA DÉCLARATION DE CHANGEMENT À L'INSCRIPTION

Le texte qui suit est un sommaire de l'information relative à l'émetteur, aux actifs visés et à l'émetteur résultant en supposant la réalisation et l'acceptation de la bourse de l'opération qui doit être lu en tenant compte des renseignements détaillés ainsi que des données et des états financiers qui figurent ailleurs dans la présente déclaration de changement à l'inscription

Généralités

Cette déclaration de changement à l'inscription a été préparée en vertu de la politique 5.2 et du formulaire 3D1-3D2 de la bourse, *Changements dans les activités et prises de contrôle inversées*, avec l'objectif d'une inscription dans le secteur d'activité *Industrie, Technologie ou science de la vie*.

HPQ a commencé à diversifier ses activités en 2015 en se portant acquéreur de propriétés de quartz et en travaillant avec PyroGenesis au développement d'un nouveau procédé de transformation et de purification du quartz (SiO_2) dans le but d'en obtenir du silicium (Si, ou Silicium Métal) avoisinant une pureté de près de 99+%, le tout en une seule opération.

Pour ce faire, HPQ a retenu les services de PyroGenesis au moyen d'une entente convenue le 28 septembre 2015 en vertu de laquelle PyroGenesis devait faire des tests métallurgiques pour valider si le quartz des propriétés d'HPQ pouvait être converti en silicium de haute pureté en utilisant le procédé plasma dans une fournaise à vide, connue comme étant le réacteur de réduction de quartz (« RRQ ») Purevap que PyroGenesis avait développé.

En 2016, HPQ a conclu une entente avec PyroGenesis pour que cette dernière fabrique un système pilote pour la conversion du quartz en silicium métal de haute pureté, équipement connu comme étant le PUREVAP et par laquelle HPQ a acquis de PyroGenesis la propriété intellectuelle et son brevet couvrant la production de silicium métal et de polysilicium de haute qualité directement à partir de quartz.

En 2017, des tests ont été faits au Centre de Caractérisation Microscopique des matériaux situé à l'école Polytechnique de Montréal et PyroGenesis a de plus fourni à HPQ des échantillons de silicium pour la validation de pureté par des tiers indépendants.

Le 17 novembre 2017, HPQ a signé une entente de partenariat avec Apollon dans l'optique de co-entreprise dans les énergies renouvelables et la mise au point de procédés d'élaboration de Silicium (« Si ») pour la fabrication de cellules solaires à haut rendement de conversion photovoltaïque.

Le 28 décembre 2017, dans le cadre d'un essaimage d'entreprise (spin out), HPQ a transféré et vendu à COB toutes les propriétés aurifères qu'elle détenait ou sur lesquelles elle avait des claims ou des droits. Dès lors, HPQ a mis ses énergies et orienter ses activités uniquement sur la transformation du quartz en silicium.

Le 25 septembre 2019, l'entente du 17 novembre 2017 avec Apollon a été modifiée pour ajouter le domaine d'activité de la valorisation du silicium poreux.

Le 27 janvier 2020, HPQ et Apollon ont modifié leur entente pour y ajouter le volet de la transformation en nano-poudre de silicium poreux pour utilisation dans les batteries Li-ion, basé sur l'application du procédé breveté d'Apollon Solar de production de plaquettes de silicium poreux et leur broyage en nano poudre.

Le 18 août 2020, HPQ NANO, une filiale en propriété exclusive de HPQ, et PyroGenesis ont signé un accord couvrant un programme de développement du RSiN et la commercialisation future des matériaux Nanométriques de Silicium (Si) fabriqués à faible coût grâce à ce nouveau procédé unique, permettant la transformation de Silicium (Si) fabriqué par le RRQ Purevap en nano poudres sphériques de Silicium (Si) et/ou en nanofils de Si, matériaux requis pour la fabrication des batteries Lithium-Ion de nouvelle génération.

Le 17 septembre 2020, HPQ et Apollon ont ajouté, à l'entente du 27 janvier 2020, les volets additionnels à leur entente de coopération, soit : la production de poudre de silicium poreux de taille nanométrique pour les batteries Li-ion à partir du silicium Purevap et l'étude du potentiel d'utiliser des nano-poudres de silicium fabriqués avec le RSiN comme une composante des piles à combustible à hydrogène de Apollon. L'entente accorde aussi à HPQ une exclusivité nord-américaine sur la fabrication et la commercialisation des nanopoudres poreuses de silicium générées par l'utilisation du procédé breveté de Apollon relatif à la production de silicium poreux.

Le résumé des faits historiques qui précèdent dévoilent les actions et transactions effectuées par HPQ depuis l'année 2016 dans des activités de recherches et de technologies. Depuis ce temps, HPQ délaisse le champ d'exploration, même si elle a conservé des droits dans des propriétés de quartz qu'elle détient pour en retirer des matières premières pour la réalisation des produits générés par la nouvelle technologie qu'elle développe.

En date du 25 août 2021, HPQ a annoncé son intention du changement d'activité à son inscription auprès de la bourse, de l'activité de mine groupe 2 à l'activité de l'industrie, technologie ou science de la vie, groupe 1. Dans le cadre de la réalisation du changement, aucun autre changement ne sera apporté à ses opérations ou à sa capitalisation, sauf de changer sa dénomination sociale à HPQ Silicon Inc.

Intérêts des initiés et actionnaires dominants

Comme la présente déclaration de changement ne génère aucune transaction à être effectuées par HPQ, il n'y a aucun impact sur les droits des initiés et des actionnaires dominants pouvant en résulter ni sur leur détention de titres dans HPQ, cette dernière ne réalisant aucun financement concomitant, n'émettant aucun titre et n'effectuant aucun changement à sa capitalisation et à ses statuts. Aucun changement dans la rémunération des initiés n'interviendra du fait de la réalisation du changement d'activité.

Le tableau suivant indique la détention des titres dans HPQ ou ses filiales par les initiés ou actionnaires dominants en date du 2 mai 2022, avant et après la réalisation de CDA

Initiés ou actionnaires dominants de HPQ, ou filiales	Actions ordinaires détenues Avant et Après Réalisation de CDA			
	Avant ⁽¹⁾		Après ⁽¹⁾	
Bernard Tourillon	8 371 850	2,42%	8 371 850	2,42%
Patrick Levasseur	4 900 875	1,41%	4 900 875	1,14%
Robert Robitaille	3 130 318	0,90%	3 130 318	0,90%
Noëlle Drapeau	1 192 200	0,34%	1 192 200	0,34%
Peter H. Smith	500 000	0,14%	500 000	0,14%
Richard Mimeau	410 500	0,12%	410 500	0,12%
Daryl Hodges	1 179 500	0,34%	1 179 500	0,34%
François Rivard	2 143 750	0,62%	2 143 750	0,62%

(1) Les pourcentages, avant et après la réalisation de CDA, sont exprimés en présumant qu'aucune action ordinaire ne sera émise par HPQ après la date de cette déclaration de changement ni avant la réalisation de CDA.

Évolution du changement d'activités de HPQ

En mai 2014, HPQ a acquis par jalonnement une série de concessions de Silice (Quartz, SiO₂) qui semblaient prometteuses pour devenir de bons gisements capables de fournir la matière première nécessaire pour la fabrication de Silicium (Si).

En décembre 2014, les programmes d'exploration entrepris durant l'année sur plusieurs des propriétés confirmaient que la Silice de certaines propriétés avait les caractéristiques nécessaires pour la fabrication de Silicium (Si).

En mars 2015, la société a reçu une démonstration d'intérêt d'un producteur senior de Silicium pour acheter des quantités importantes de son Quartz. À la suite de cette démonstration d'intérêt, il est devenu apparent que simplement développer des gisements de Quartz dans un optique de devenir un fournisseur de matière première pour des fabricants de Silicium serait une opération financièrement risquée et peu rentable. Ce développement de silicium s'est continué jusqu'à ce jour.

Principales informations financières consolidées pro forma

	Bilan au 31 décembre 2021 Pro-forma
Actif total	33 059 339
Passif total long terme	2 789 194
Capital-actions (incluant le surplus d'apport)	64 731 134
Déficit	35 062 329

Disponibilité des fonds

Fonds disponibles	Anticipés à la réalisation du CDA
Fonds de roulement au 28 février 2022	4 068 367,00 \$
Exercice d'option en mars 2022	36 000,00 \$
Placement privé anticipé avant la réalisation du CDA	3 600 000,00 \$
Moins dépenses faites avant la réalisation du CDA (Mars 2022 – Juin 2022)	(1 596 513,00 \$)
Total des fonds disponibles pour réalisation du CDA	6 107 854,00 \$

L'émetteur résultant prévoit utiliser ses fonds disponibles à la réalisation de CDA comme suit:

Utilisation des fonds disponibles	Montants estimés
Frais de GNA prévus pour 18 mois (Juillet 2022 – Décembre 2023)	2 632 740,00 \$
Frais NET de R&D prévus pour 18 mois (Juillet 2022 – Décembre 2023)	
Projet Usine Pilote RRQ PUREVAP	1 185 000,00 \$
Projet HPQ NANO (NSiR PUREVAP)	472 400,00 \$
Projet HPQ POLVERE (SILICE PYROGÉNÉE)	521 067,00 \$
Projet EBH ₂	0,00 \$
Autres : Frais Brevet	198 000,00 \$
TOTAL FRAIS	5 009 207,00 \$
FOND DE ROULEMENT NON DÉDIÉ	1 098 647,00 \$
Total des fonds disponibles de l'émetteur résultant	6 107 854,00 \$

Les informations contenues dans ces tableaux doivent être lues en corrélation avec celles contenues dans les tableaux des fonds disponibles et objectifs de l'émetteur résultant à la page 50.

Il pourrait survenir des situations, pour des raisons inconnues, qui obligerait l'émetteur résultant à modifier la répartition des fonds non dédiés pour lui permettre de rencontrer ses objectifs commerciaux

Détails relatifs à l'inscription de HPQ

Les actions ordinaires de HPQ sont présentement inscrites et transigées sur la Bourse de croissance TSX sous le symbole HPQ. Le cours de l'action à la date du 28 septembre 2021, le dernier jour de négociation avant l'annonce de CDA par HPQ était 0.76\$. Au 2 mai 2022, le cours des actions ordinaires était de 0.48 \$.

Parrain

La Bourse a octroyé à HPQ une dispense à l'égard de l'obligation de faire appel à un parrain

Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts peut exister du fait qu'un administrateur ou un officier de l'émetteur résultant est aussi un administrateur ou un officier d'autres corporations ou sociétés et ces situations peuvent survenir lorsque des administrateurs ou des officiers de l'émetteur résultant se retrouvent en compétition directe avec l'émetteur résultant.

Experts

Dans le cadre de CDA, aucun rapport d'experts, d'évaluation ou opinions sur lesquels HPQ s'est appuyée dans la préparation de la déclaration de changement, ni pour se référer à tels rapports, évaluation ou opinions en relation, sauf en ce qui suit relativement aux auditeurs indépendants.

Les experts sont les auditeurs indépendants KPMG ayant leur place d'affaires au 600, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal, province de Québec H3A 0A3.

Ils ne sont pas intéressés, directement ou indirectement, dans les biens de l'émetteur, de l'émetteur résultant ou d'une personne qui a un lien avec l'émetteur ou l'émetteur résultant ou qui est membre du même groupe que l'émetteur ou l'émetteur résultant.

Ils ne sont pas propriétaires véritable, direct ou indirect, de titres de l'émetteur ou d'une personne qui a un lien avec l'émetteur ou qui est membre du même groupe que l'émetteur

Aucune personne ou un administrateur, un dirigeant ou un employé de KPMG est ou doit être élu ou nommé administrateur ou dirigeant de l'émetteur résultant, d'une personne qui a un lien avec lui ou d'un membre du même groupe que lui ou employé par l'un de ceux-ci.

Résumé des facteurs de risque

Les informations suivantes constituent un résumé de certains facteurs de risque seulement et sont entièrement qualifiées par référence aux informations détaillées figurant ailleurs dans la présente déclaration. Si de tels risques se concrétisent, les affaires, la situation financière, les liquidités et les résultats des activités de l'émetteur résultant pourraient en subir les effets défavorables et avoir une incidence défavorable sur le cours de ses actions ordinaires. Ci-dessous se trouvent certains facteurs relatifs à CDA et à l'émetteur résultant que les investisseurs potentiels devraient examiner attentivement.

La réalisation de CDA est sujette à un certain nombre de conditions, incluant sans en limiter l'étendu, le refus possible de l'approbation de CDA par la bourse et même l'éventualité que le CDA ne rencontre pas les objectifs visés.

L'utilisation des revenus et la stratégie d'affaires de HPQ consistent à chercher de nouvelles opportunités dans l'industrie de la transformation du silicium en nano poudres comme conducteur d'énergie, incluant l'acquisition de sociétés, d'entreprises ou de propriétés existantes dans lesquelles elle pourra construire de nouvelles installations et avec lesquelles, elle pourrait faire des associations. Dans la poursuite de telles occasions, la société pourrait ne pas sélectionner les entreprises ou les recherches technologiques appropriées, négocier les conditions d'acquisition appropriées ou effectuer une vérification diligente suffisante pour déterminer toutes les obligations et exigences réglementaires connexes. De plus, l'émetteur résultant pourrait avoir de la difficulté à effectuer la transition de l'entreprise ou les recherches et développements appropriés à la continuité des opérations existantes. L'émetteur résultant pourrait ne pas réaliser d'économies de coûts, de synergies et d'avantages d'aucune de ces transactions et changements.

HPQ est actuellement en phase de développement. Il y a un risque que des ressources supplémentaires soient nécessaires et que les étapes importantes ne soient pas atteintes à temps, dans le budget ou du

tout, car elles peuvent être affectées par divers facteurs, incluant certains qui sont discutés ailleurs dans ces facteurs de risque et les suivants en ce qui concerne l'émetteur résultant et ses fournisseurs agréés:

- les délais d'obtention ou les conditions imposées par les approbations réglementaires;
- les erreurs de conception des équipements;
- la non-exécution par des tiers sous-traitants;
- l'augmentation des coûts de matériaux ou de main-d'œuvre;
- la performance des résultats des recherches technologiques inférieures aux niveaux attendus de rendement ou d'efficacité;
- la panne, l'usure ou la défaillance des équipements ou des procédés;
- les erreurs de l'entrepreneur ou de l'opérateur;
- les conflits de travail, les perturbations ou les baisses de productivité;
- l'incapacité d'attirer un nombre suffisant de travailleurs qualifiés;
- les perturbations dans l'approvisionnement en énergie et des services publics;
- l'incapacité de faire face à la concurrence et de trouver des marchés satisfaisants;
- des incidents majeurs et / ou catastrophiques tels que des incendies, des explosions, des tremblements de terre ou des tempêtes.

Le cours des actions ordinaires peut être volatil et subir de fortes fluctuations en raison de nombreux facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de HPQ, notamment les suivants :i) les fluctuations réelles ou prévues des résultats d'exploitation trimestriels; (ii) les recommandations des analystes de la recherche en valeurs mobilières; (iii) les changements dans la performance économique ou les évaluations de marché de sociétés du secteur dans lequel l'émetteur résultant exercera ses activités; (iv) l'ajout ou le départ des membres de la haute direction et d'autres membres clés du personnel; (v) la libération ou l'expiration des restrictions de transfert sur les actions ordinaires en circulation; (vi) les ventes ou les ventes perçues d'actions ordinaires supplémentaires; (vii) la performance opérationnelle et financière qui diffère des attentes de la direction, (viii) les modifications réglementaires touchant l'industrie de l'émetteur résultant en général et son entreprise et ses opérations (ix) les annonces de développements et autres événements importants par l'émetteur résultant ou ses concurrents; (x) les fluctuations des coûts des matériels et des services de production vitaux; (xi) l'évolution des marchés financiers mondiaux et des économies mondiales et les conditions générales du marché, telles que les taux d'intérêt et la volatilité des prix des produits composantes nano silicium; (xii) des acquisitions ou des regroupements d'entreprises importants, des partenariats stratégiques, des coentreprises ou des engagements en capital pris par l'émetteur résultant ou ses concurrents ou les impliquant; (xiii) le rendement des opérations et des actions d'autres sociétés que les investisseurs jugent comparables ou d'un manque de sociétés comparables sur le marché; (xiv) et des nouvelles sur les tendances, les préoccupations, les développements technologiques ou concurrentiels, les modifications réglementaires et autres questions connexes dans l'industrie ou les marchés cibles de l'émetteur résultant.

Relativement aux dividendes, la politique de HPQ consiste à conserver les gains pour financer le développement, ses recherches et l'amélioration de ses produits et à réinvestir autrement dans ses affaires. Par conséquent, la HPQ ne prévoit pas verser de dividendes en espèces sur les actions ordinaires dans un avenir prévisible. Toute décision de déclarer et de verser des dividendes à l'avenir sera prise à la discrétion du conseil d'administration et dépendra, entre autres, des résultats financiers, des besoins de liquidité, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs que le conseil d'administration de HPQ peut juger utiles. Par conséquent, les investisseurs pourraient ne pas recevoir de retour sur leur investissement

dans les actions ordinaires à moins de les vendre à un prix supérieur à celui auquel ils les ont achetées. Rien ne garantit qu'un marché actif et liquide pour les actions ordinaires sera maintenu et un investisseur pourrait avoir de la difficulté à revendre des titres de HPQ.

La capacité de l'émetteur résultant à rester liquide à long terme dépend de sa capacité à obtenir un financement supplémentaire et la vente des produits qu'il fera. HPQ a mis en place des processus de planification et de budgétisation pour aider à déterminer les fonds nécessaires pour répondre aux besoins opérationnels normaux de façon continue, ainsi que pour les dépenses d'aménagement, de recherches et d'investissement prévues. L'approche de HPQ en matière de gestion du risque de liquidité consiste à s'assurer qu'elle disposera de liquidités suffisantes pour faire face à ses passifs à leur échéance. En outre, tout financement par emprunt, s'il est disponible, peut impliquer des clauses restrictives, ce qui peut limiter sa flexibilité opérationnelle en ce qui concerne les questions commerciales. Si des fonds supplémentaires sont levés par l'émission de titres de participation, le pourcentage de participation des actionnaires existants sera réduit, ces actionnaires pourraient subir une dilution supplémentaire de la valeur comptable nette, et ces titres de participation pourraient avoir des droits, des préférences ou des privilèges supérieurs à ceux des actionnaires existants. L'accès aux capitaux et aux financements publics et privés peut être affecté négativement par de nombreux facteurs, notamment la volatilité mondiale et les turbulences sur les marchés en général. De tels facteurs peuvent avoir une incidence sur la capacité à obtenir du financement par emprunt et des capitaux propres à l'avenir à des conditions favorables ou à obtenir du financement. De plus, la conjoncture économique mondiale peut entraîner une diminution à long terme de la valeur des actifs.

Du côté de la concurrence, il est possible que l'émetteur résultant soit confronté à une forte concurrence de la part d'autres compagnies, dont certaines devraient avoir des antécédents d'exploitation plus longs et davantage de ressources financières et d'expérience en matière de production et de commercialisation que l'émetteur résultant. De plus, l'industrie pourrait être consolidée, ce qui créerait des compagnies plus importantes qui pourraient avoir une portée géographique plus grande et d'autres économies d'échelle. Une concurrence accrue de concurrents plus importants et mieux financés ayant des avantages géographiques, des produits différents acceptés par les clients potentiels de l'émetteur résultant ou d'autres avantages structurels pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les affaires, la situation financière et les résultats d'exploitation de l'émetteur résultant.

HPQ est titulaire des propriétés intellectuelles présentes et futures et le défaut de protéger ses droits de détenteur et d'utilisation de ces propriétés intellectuelles pourrait nuire à la croissance et au succès futur de HPQ. Le défaut de l'émetteur résultant de protéger ses droits de propriété intellectuelle présents ou futurs peut entraîner la perte d'exclusivité ou la perte du droit d'utiliser les marques et les technologies acquises ou développées par HPQ. L'émetteur résultant pourrait avoir des difficultés à faire valoir certains de ses droits de propriété intellectuelle contre des tiers qui auraient acquis de manière inappropriée des intérêts dans les droits de propriété intellectuelle de HPQ en déposant des demandes de marques de commerce non autorisées dans d'autres pays pour enregistrer les marques de HPQ en raison de leur familiarité avec ses activités aux États-Unis. Tout litige éventuel sur le plan de la propriété intellectuelle pourrait entraîner des dépenses importantes, avoir une incidence défavorable importante sur le développement des ventes des produits, que ce litige soit résolu ou non en faveur de l'émetteur résultant. La recherche scientifique sur les avantages du nano silicium reste à un stade précoce, est soumise à un certain nombre d'importantes suppositions et peut se révéler inexacte. Toute déclaration concernant les avantages commerciaux potentiels des nano poudres de silicium repose sur des expérimentations, des recherches, des tests et des rapports publiés. Par conséquent, toute déclaration faite dans le présent document est soumise aux paramètres expérimentaux, aux qualifications, aux hypothèses et aux limites des études complétées.

En conclusion, l'émetteur résultant restera assujéti aux défis inhérents au domaine restreint de ses activités. Il fera face à une concurrence substantielle quant à la spécificité du domaine de ses activités et quant à l'acceptation de ses produits. L'émetteur résultant n'aura pas un long historique d'opération. Les

produits d'autres fournisseurs pourraient recevoir une acceptation plus favorable auprès des fabricants utilisateurs de ses produits composants. L'inventaire des produits de l'émetteur résultant seront exposés et sensibles aux conditions macroéconomiques. Les revenus et le fonds de roulement seront assujettis à des conditions qui sont hors du contrôle de l'émetteur résultant. Des financements additionnels seront requis pour permettre à l'émetteur résultant de continuer ses recherches et développements et la construction des équipements ou usine de production nécessaires. Le contrôle de l'émetteur résultant est actuellement et continuera, pour une période de temps prévisible, d'être entre les mains des mêmes actionnaires et la vente de leur détention actionnariale pourrait influencer la valeur intrinsèque de l'émetteur résultant et la conduite de ses activités. L'émetteur résultant sera dépendant d'un groupe restreint d'individus-clef et les administrateurs et les officiers de l'émetteur résultant pourraient développer des conflits d'intérêts. Il existe une insécurité quant à l'utilisation des fonds disponibles.

Finalement, le prix du marché des titres négociés sur le marché public est affecté par plusieurs variables qui ne sont pas reliés directement à la performance de l'émetteur résultant, que ce soit le marché dans lequel ils se transigent, la vigueur de l'économie en général, la disponibilité et l'attrait des financements conventionnels ou alternatifs et l'étendue du marché publique de titres. Bien que des efforts ont été faits pour identifier les facteurs de risques qui pourraient avoir des impacts négatifs et faire en sorte que les résultats réels diffèrent substantiellement des résultats envisagés dans cette déclaration, il peut exister d'autres facteurs inconnus actuellement qui pourraient faire en sorte que les prévisions et les attentes contenues dans cette déclaration soient substantiellement différents.

Approbation conditionnelle de l'inscription à la cote

La Bourse de croissance TSX a conditionnellement approuvé le CDA sous réserve que HPQ-Silicon Resources Inc. remplisse toutes les exigences de la Bourse.

Facteurs de risques

Incertitudes quant à la technologie de procédés sur une base commerciale

Le procédé de fabrication de Silicium RRQ Purevap, le procédé de transformation de Silicium en nanomatériaux de silicium NSiR Purevap ainsi que le procédé de fabrication de silice pyrogénée de la Société n'ont pas été utilisés à des fins commerciales par la Société et il n'y a aucune certitude que les résultats obtenus lors d'essais à petite échelle peuvent être reproduits en quantités commerciales, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur les projets de la Société. La Société devra fournir du silicium qui répond à certaines spécifications. De plus, la Société prévoit la mise en service de l'usine pilote du RRQ Purevap pour la fin de Q1 2022. L'incapacité de la Société à mettre pleinement en service et produire du Silicium qui satisfait aux spécifications de l'industrie pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société.

Le développement par la Société de ses processus de fabrication de Silicium, de fabrication de nanomatériaux de Silicium et de silice pyrogénée peut être complexifié par les droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers (également connu comme étant les problèmes de liberté d'exploitation), en raison de la nature des brevets autorisés par les offices nationaux de brevets. La Société peut être forcée à adapter sa technologie afin de s'assurer qu'elle n'entre pas en conflit avec les droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers. En outre, la capacité de la Société à contester avec succès les droits de brevet de tiers dépend des lois et des tribunaux nationaux, et rien ne garantit que la Société serait en mesure de contester avec succès les droits de brevet de tiers. De plus, la Société pourrait faire face à une concurrence croissante de la part d'une technologie similaire à la sienne à l'avenir. Une telle technologie similaire peut constituer une menace pour la Société et pourrait l'empêcher de réaliser des opérations commerciales sur une base économiquement viable.

Augmentation des coûts de production

Les variations des coûts de production de la Société pourraient avoir une incidence majeure sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Des changements dans les coûts des opérations de

fabrication de la Société pourraient survenir suite à des événements imprévus, y compris des événements économiques et politiques internationaux et locaux, un changement des prix des produits de base, une augmentation des coûts et une pénurie de main-d'œuvre pourraient entraîner des changements dans la rentabilité. Bon nombre de ces facteurs peuvent être indépendants de la volonté de la Société. La Société prépare des estimations des coûts en espèce et des coûts en capital futurs pour ses activités et ses projets. Rien ne garantit que les coûts réels ne dépasseront pas de telles estimations. Le dépassement des estimations de coûts pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation ou la situation financière future de la Société.

Dépendance à l'égard de la technologie

HPQ s'appuiera sur l'amélioration continue de la technologie pour répondre aux demandes des clients en matière de performance et de coût et pour explorer d'autres opportunités commerciales. Rien ne garantit que la Société réussira ses efforts à cet égard ou qu'elle disposera des ressources nécessaires pour répondre à cette demande. Bien que la direction prévoit que la recherche et le développement permettront à la Société d'explorer d'autres opportunités commerciales, il n'y a aucune garantie que de telles opportunités commerciales seront présentes ou réalisées. L'avantage commercial de la Société dépendra dans une large mesure de la propriété intellectuelle et de la technologie exclusive de HPQ et de la capacité de la Société à empêcher d'autres personnes de copier ces technologies exclusives.

HPQ s'appuie actuellement sur des droits de propriété intellectuelle et d'autres droits contractuels ou de propriété, y compris (sans limitation) le droit d'auteur, les secrets commerciaux, les procédures confidentielles, les dispositions contractuelles, les licences et les brevets, pour protéger sa technologie exclusive. HPQ peut devoir engager des litiges afin de protéger ses brevets ou autres droits de propriété intellectuelle, ou de déterminer la validité ou la portée des droits de propriété d'autrui. Ce type de litige peut être coûteux et prendre beaucoup de temps, que la Société réussisse ou non. HPQ peut demander des brevets ou d'autres protections similaires à l'égard d'une technologie particulière. Cependant, rien ne garantit que toute demande de brevet future aboutira effectivement à la délivrance de brevets, ou que, même si des brevets sont délivrés, ils seront d'une portée ou d'une force suffisante pour fournir une protection significative ou un avantage commercial à la Société.

En outre, le processus de recherche de la protection par brevet peut lui-même être long et coûteux. Dans l'intervalle, les concurrents peuvent développer des technologies similaires ou supérieures à la technologie ou à la conception de HPQ à partir des brevets détenus par la Société, affectant ainsi négativement l'avantage concurrentiel de la Société dans un ou plusieurs de ses domaines d'activité. Malgré les efforts de la Société, ses droits de propriété intellectuelle peuvent être invalidés, contournés, contestés, violés ou devant être concédés sous licence à des tiers. Il n'est pas assuré que les mesures que la Société peut prendre pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et autres droits sur ces technologies exclusives qui sont au cœur des opérations de la Société empêcheront le détournement ou la violation de sa technologie.

Infrastructure, approvisionnement et inflation

La société devant se procurer les matières premières requises pour le bon fonctionnement des opérations de fabrication de Silicium RRQ Purevap, du procédé de transformation de Silicium en nanomatériaux de silicium NSiR Purevap ainsi que du procédé de fabrication de silice pyrogénée, leurs prix ainsi que le prix des biens et services fluctueront en fonction du niveau d'investissement dans le secteur. Par conséquent, il est raisonnable de s'attendre à ce qu'une hausse de la demande puisse influencer sur les projections économiques et la compétitivité future de la Société, ce qui peut engendrer une augmentation considérable du coût de divers produits et services. Le redressement de la conjoncture économique dans l'ensemble du secteur technologique fera typiquement augmenter les coûts tant de l'exploration planifiée que des activités de développement qui doivent également être intégrés dans les modèles économiques utilisés pour les projections relatives au développement futur et aux activités

éventuelles. L'accroissement de la demande pour les biens ou services et les coûts de ces biens ou services pourraient entraîner des retards s'ils ne peuvent pas être obtenus dans des délais opportuns en raison d'une offre insuffisante et pourraient causer des difficultés vis-à-vis de l'échéancier et des délais attribuables au besoin de coordonner leur disponibilité, ce qui pourrait avoir des répercussions importantes sur les coûts liés à la recherche et développement et/ou à la construction d'usine de production. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la profitabilité et les activités de la Société.

Risques liés à la vente future de produits.

La Société est dépendante de ses ventes futures de produits. Même si la Société s'est jusqu'à présent efforcée de conclure des conventions de vente, notamment des ententes de distribution (offtake agreements) à l'égard de ventes futures et qu'elle continuera de le faire, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de vendre des produits selon des modalités et conditions suffisamment favorables, ou nécessaires, pour lui permettre d'assurer la continuité de son exploitation.

Aucune garantie ne peut être donnée que la Société sera en mesure de conclure des conventions de ventes, notamment des ententes de distribution (offtake agreements) à l'égard de ventes futures, et, le cas échéant, aucune garantie ne peut être donnée en ce qui concerne les montants des bons de commande ou des engagements, la quantité de graphite représentée par de tels bons de commande et les engagements ou le moment de leur réception. Parmi les facteurs pouvant avoir une incidence sur les commandes et sur les engagements, sont incluses la capacité de la Société à produire de manière fiable et constante des produits à base de silicium conformément aux exigences des clients et la confiance des clients à l'égard d'une telle capacité, les conditions du marché, la demande de produits qui nécessitent du graphite, les conditions générales du marché et la vigueur de l'économie.

Si, pour quelque raison que ce soit, la Société était incapable de produire les produits conformément aux modalités et spécifications énoncées dans toute entente de vente, ce non-respect ou cette violation des ententes, qui entraînerait de fait la résiliation de celles-ci ou le versement de dommages-intérêts, pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités d'exploitation et la situation financière de la Société. Même si la Société était en mesure de se conformer aux exigences énoncées dans chacune des ententes de vente, rien ne garantit que les tierces parties aux ententes accepteraient ou seraient en mesure d'acheter la production selon les prix et les quantités prévues dans l'entente de distribution (offtake agreement) visée conclue avec la Société.

Incertitude relative aux estimations futures de la production

La Société prépare des estimations et des projections interne relativement à la production future de matériaux produits avec le procédé de fabrication de Silicium RRQ Purevap, le procédé de transformation de Silicium en nanomatériaux de silicium NSiR Purevap ainsi que le procédé de fabrication de silice pyrogénée. Ces informations sont prospectives et aucune assurance ne peut être donnée que de telles estimations se réaliseront. Ces estimations sont fondées sur les plans existants et d'autres hypothèses qui changent de temps à autre, notamment: les estimations des réserves minérales et des ressources minérales; la disponibilité, l'accessibilité, la suffisance et la qualité du graphite; les

coûts de production de la Société; la capacité de la Société de maintenir et d'augmenter les niveaux de production; la suffisance de l'infrastructure de la Société; le rendement de la main-d'œuvre et de l'équipement de la Société; la capacité de la Société de maintenir et d'obtenir des intérêts et des permis miniers; et la conformité de la Société aux lois et règlements existants et futurs. La production réelle de la Société peut différer des estimations pour diverses raisons, notamment : les prix d'achat de matière première ; les phénomènes naturels, tels que les conditions météorologiques défavorables, la disponibilité de l'eau, les inondations et l'activité sismique ; et des pénuries de main-d'œuvre imprévues,

des grèves, une opposition ou des blocages des communauté locale où les unités de fabrication pourraient être installées. Le non-respect des prévisions estimées pourrait avoir une incidence défavorable sur les flux de trésorerie, les revenus, les résultats d'exploitation et la situation financière future de la Société.

Absence de revenu et historique de pertes

Puisque la Société ne génère pas de revenus, elle est tributaire de financements futurs pour poursuivre ses activités, voire demeurer en affaires. La Société n'a généré aucun revenu depuis sa constitution. Le développement du procédé de fabrication de Silicium RRQ Purevap, du procédé de transformation de Silicium en nanomatériaux de silicium NSiR Purevap ainsi que du procédé de fabrication de silice pyrogénée font notamment partie des objectifs d'affaires de la Société. Il n'existe aucune garantie que ces projets soient viables sur le plan commercial.

De plus, la Société n'a pas d'historique d'opérations rentables et rien ne garantit que la Société soit un jour profitable. Le dépassement des estimations de coûts pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation ou la situation financière future de la Société. Elle a subi des pertes nettes au cours des exercices financiers terminés les 31 décembre 2019, 2020 et 2021. La direction de la Société ne prévoit aucun revenu pour les exercices financiers à venir et estime que la Société pourrait subir des pertes continues dans un avenir proche. Rien ne garantit qu'elle atteigne à court terme un stade de rentabilité ou du tout.

Le succès futur de la Société dépendra en grande partie de sa capacité à assurer le respect de ses engagements contractuels qui sont importants du point de vue opérationnel et financier. De façon générale, les revenus de la Société seront également influencés par les conjonctures économiques et par sa capacité de commencer sa production et de gérer sa croissance.

Flux de trésorerie d'exploitation négatif

La Société n'a aucun historique de revenus provenant de ses activités d'exploitation. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société représentaient environ, 2 672 696 \$ et 1 888 282 \$ respectivement au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020. Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020, la Société a enregistré un flux de trésorerie négatif provenant de ses activités d'exploitation, respectivement de 2 409 635 \$ et 1 045 383 \$. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, la Société avait un passif à court terme de 601 340 \$ Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, la Société a eu un taux de dépenses en espèces mensuel moyen d'environ 507 000 \$ par mois, incluant les ajouts réalisés aux immobilisations, biens corporels, installations et équipements, actifs incorporels et dépôts aux fournisseurs, ainsi que toute charge d'exploitation et tout coût de développement capitalisé non couverts par des subventions. La Société s'attend à maintenir des flux de trésorerie négatifs provenant de ses activités d'exploitation au cours des périodes futures, et ce au moins jusqu'à ce que la production commerciale commence et qu'une rentabilité soit atteinte par la production de matériaux produits avec le procédé de fabrication de Silicium RRQ Purevap, le procédé de transformation de Silicium en nanomatériaux de silicium NSiR Purevap ainsi que le procédé de fabrication de silice pyrogénée. Dans la mesure où la Société a des flux de trésorerie négatifs au cours de périodes futures, la Société pourrait devoir allouer une partie de son fonds de roulement existant au financement de tels flux de trésorerie négatifs.

Besoins en capitaux

La mise en valeur du procédé de fabrication de Silicium RRQ Purevap, du procédé de transformation de Silicium en nanomatériaux de silicium NSiR Purevap ainsi que le procédé de fabrication de silice pyrogénée exigeront un financement supplémentaire considérable. Les seules sources de fonds disponibles pour la société sont l'émission de capital-actions additionnel et l'emprunt. Il n'existe aucune assurance que de tels financements seront disponibles, ni qu'ils le seront selon des modalités favorables ou qu'ils seront suffisants pour répondre aux besoins, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les affaires et sur

sa situation financière. L'impossibilité d'obtenir un financement suffisant peut entraîner un retard, voire le report indéterminé des travaux de mise en valeur des technologies et même occasionner la perte de sa participation dans les nouvelles technologies.

Réglementation et exigences environnementales

Les activités de la société nécessitent l'obtention de permis auprès de diverses autorités gouvernementales et sont régies par des lois et des règlements sur la production, les exportations, les impôts, les normes du travail et la sécurité au travail, ainsi que sur l'environnement et autres questions.

Des coûts supplémentaires et des retards peuvent être occasionnés par la nécessité de se conformer aux lois et règlements. Si la société ne pouvait obtenir ou renouveler les permis ou approbations, elle pourrait être forcée de réduire ou cesser ses activités d'exploration ou de mise en valeur.

Risques non assurés

Les activités de la société sont sujettes à certains risques et dangers, dont des conditions environnementales difficiles, des accidents industriels, des conflits de travail, des événements inattendus, des glissements de terrain, des éboulements et des phénomènes naturels tels que des conditions météorologiques défavorables, des inondations et des tremblements de terre. De tels événements pourraient occasionner des blessures ou décès, des dommages environnementaux ou autres aux propriétés ou installations de production de la société ou aux propriétés d'autres sociétés, des retards dans l'exploitation minière, des pertes monétaires, et de possibles responsabilités légales.

Permanence de l'entreprise

L'avenir de la société dépend de sa capacité de financer ses activités et de mettre en valeur les actifs qu'elle détient. Le défaut d'obtenir le financement suffisant peut faire en sorte que la société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre ses activités, de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible.

Dépendance à l'égard du personnel clé et partenaire technologique

Le succès et la viabilité de la Société dépendent sous certains degrés de sa capacité à attirer et à conserver un personnel de gestion clé qualifié. La concurrence pour un tel personnel est intense et peut avoir un impact sur la capacité d'attirer et de retenir ce type de personnel. La perte de tout personnel clé peut avoir un effet négatif important sur la Société, ses activités et sa situation financière. Aussi, le succès et la viabilité de la Société dépendent à certains égards de sa capacité à maintenir de bonne relation avec son partenaire technologique prioritaire, PyroGenesis Canada Inc.

Conditions financières mondiales

Les résultats financiers de la Société sont liés aux conjonctures économiques canadiennes et mondiales. Une incertitude accrue concernant la stabilité financière régionale et mondiale pourrait entraîner une baisse des revenus de la Société et une diminution de la disponibilité du crédit et de la capacité de la Société à mobiliser des capitaux. Les conditions financières mondiales continuent d'être caractérisées comme étant volatiles. Au cours des dernières années, surtout depuis l'apparition récente du COVID-19, les marchés mondiaux ont subi l'impact négatif de diverses crises du crédit. De nombreuses industries, y compris l'industrie des technologies, ont été touchées par ces conditions de marché. Les conditions financières mondiales demeurent sujettes à des déstabilisations soudaines et rapides en réponse à des événements futurs, car les autorités gouvernementales peuvent être confrontées à des ressources limitées pour répondre aux crises futures. Un ralentissement continu ou aggravé des marchés financiers ou d'autres conditions économiques, y compris, mais sans s'y limiter, les dépenses de consommation, les taux d'emploi, les conditions commerciales, l'inflation, les coûts de l'énergie, les niveaux d'endettement des consommateurs, le manque de crédit disponible, l'état des marchés financiers, les taux d'intérêt et les taux d'imposition, peuvent avoir un effet négatif sur la croissance et la rentabilité de la Société. Les

crises futures peuvent être précipitées par un certain nombre de causes, y compris les catastrophes naturelles, l'instabilité géopolitique, les changements dans les prix de l'énergie ou les défauts souverains. Si les niveaux accrus de volatilité se poursuivent ou dans le cas de déstabilisation rapide des conditions économiques mondiales, cela pourrait avoir un effet négatif important sur les prix des marchandises, la demande de métaux, la disponibilité du crédit, la confiance des investisseurs et la liquidité générale des marchés financiers, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les activités de la Société et le cours des titres de la Société.

Crise sanitaire publique

La conjoncture financière mondiale et l'économie mondiale en général ont, à divers moments dans le passé et pourraient à l'avenir, connu une extrême volatilité en réponse à des chocs économiques ou à d'autres événements, comme la récente pandémie de maladie respiratoire causée par la COVID-19. De nombreuses industries, sont touchées par la volatilité des marchés en réponse à l'apparition généralisée d'épidémies, de pandémies ou d'autres crises sanitaires. Parmi les principaux impacts de ces conditions figurent les dévaluations et la forte volatilité des marchés mondiaux financiers, des matières premières, des devises, ainsi qu'un manque de confiance et de liquidité des marchés. Les institutions financières et les grandes entreprises peuvent être amenées à faire faillite ou être sauvées par les autorités gouvernementales. L'accès au financement peut également être affecté négativement par de futures crises de liquidité dans le monde. Ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société à obtenir du financement par capitaux propres ou par emprunt et, le cas échéant, à obtenir ce financement à des conditions favorables pour la Société. Des niveaux accrus de volatilité et de turbulence sur les marchés pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la croissance anticipée de la Société et le prix de négociation de ses titres pourrait être défavorablement touché.

La réponse internationale mise de l'avant face à la propagation de la COVID-19 a entraîné des restrictions importantes sur les voyages, des fermetures temporaires d'entreprises, des mises en quarantaine et une réduction générale de l'activité des consommateurs. En particulier, la propagation continue de la COVID-19 à l'échelle mondiale pourrait avoir des incidences importantes et défavorables sur les activités de la Société, y compris, mais sans s'y limiter, sur la santé des employés, la disponibilité et la productivité de la main-d'œuvre, les restrictions sur les déplacements, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, l'augmentation des primes d'assurance, la disponibilité des experts et du personnel de l'industrie et d'autres facteurs qui dépendent de développements futurs indépendants de la volonté de la Société.

Bien que la Société mette en œuvre des mesures de continuité des activités et les recommandations gouvernementales pour atténuer et réduire tout impact potentiel lié à la COVID-19 sur ses activités, ses opérations, sa chaîne d'approvisionnement et sa situation financière, la propagation du COVID-19 pourrait avoir un impact négatif important sur la main-d'œuvre de la Société et sur le développement de ces projets technologiques. Malgré la COVID-19, la Société continue de développer ces projets technologiques par le biais de solutions de travail à distance avec son équipe de direction, ses employés, ses consultants et ses partenaires commerciaux, ainsi que les représentants gouvernementaux. L'ampleur et les impacts liés à la COVID-19 sur les activités de la Société ne peuvent pas actuellement être déterminés, car ils dépendent de développements futurs qui ne peuvent être prédits, incluant notamment la durée de la pandémie, la sévérité du virus et la capacité à le traiter, la capacité à recueillir suffisamment de données pour suivre le virus et les mesures collectives prises pour freiner la propagation du virus.

Énoncés prospectifs

De par leur nature, les énoncés prospectifs impliquent de nombreuses hypothèses, des risques et des incertitudes connus et inconnus, à la fois de nature générale et spécifique, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux suggérés par les énoncés prospectifs ou contribuer à la possibilité que les prédictions, prévisions ou projections se révéleront significativement inexacts.

Activisme des actionnaires

Ces dernières années, les sociétés cotées en bourse ont fait l'objet de demandes de plus en plus nombreuses de la part d'actionnaires activistes qui préconisent des changements dans les pratiques de gouvernance d'entreprise, telles les pratiques de rémunération des dirigeants, les questions sociales ou certaines actions ou réorganisations d'entreprise. Rien ne garantit que les actionnaires activistes ne demanderont pas publiquement à la Société de procéder à certains changements de gouvernance ou de s'engager dans certaines actions d'entreprise.

Répondre aux défis des actionnaires activistes, tels que les courses aux procurations, les campagnes médiatiques ou d'autres activités, pourrait être coûteux, prendre du temps et avoir un effet négatif sur la réputation de la Société et détourner l'attention et les ressources de la direction et du Conseil d'administration, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les activités et les résultats d'exploitation de la Société. Même si la Société entreprend d'effectuer tels changements de gouvernance d'entreprise ou des actions d'entreprise, les actionnaires activistes peuvent continuer à promouvoir ou à tenter d'effectuer d'autres changements et peuvent tenter d'acquérir le contrôle de la Société pour mettre en œuvre ces changements. Si des actionnaires activistes cherchant à augmenter la valeur actionnariale à court terme sont élus au conseil d'administration de la Société, cela pourrait avoir un effet négatif sur les activités et les opérations futures de la Société. De plus, l'activisme des actionnaires pourrait créer une incertitude quant à l'orientation stratégique future de la Société, entraînant la perte d'occasions d'affaires futures, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les affaires, les activités futures, la rentabilité et la capacité de la Société à attirer et à conserver du personnel qualifié.

Divulgaration et contrôle interne

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour garantir que l'information que la Société doit communiquer dans les rapports déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et communiquée en temps opportun, et qu'elle est accumulée et communiquée par la direction de la Société, comme il convient, pour permettre la prise de décisions requises en temps opportun. La Société a investi des ressources pour documenter et analyser son système de contrôles de divulgation et son contrôle interne sur les rapports financiers. Un système de contrôle, aussi bien conçu et exploité soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, quant à la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers. L'incapacité de la Société à satisfaire aux exigences des lois canadiennes applicables relatives aux valeurs mobilières de façon continue et en temps opportun pourrait entraîner une perte de confiance des investisseurs relativement à la fiabilité d'états financiers de la Société, ce qui pourrait nuire à ses activités et avoir une incidence négative sur le cours des Actions ordinaires. En outre, tout défaut de mise en œuvre des contrôles nouveaux ou améliorés requis, ou les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre, pourraient nuire aux résultats d'exploitation de la Société ou l'empêcher de respecter ses obligations en matière de rapports.

INFORMATION SUR L'ÉMETTEUR

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale et constitution

HPQ-Silicon Resources Inc. a son siège au 3000, bureau 306, rue Omer-Lavallée, à Montréal, province de Québec H1Y 3R8.

HPQ a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les Sociétés par actions, sous la dénomination sociale, Arca Exploration Inc., le 20 décembre 1996. Par certificats de modification, elle a changé son nom en Ressources Pro-Spec-Or Inc. le 11 août 2004, en Uranium Bay Resources Inc. le 4 juillet 2007, en Uragold Bay Resources Inc. le juillet 2009 et en HPQ-Silicon Resources Inc. le 4 juillet 2016. Suite à l'essaimage et à l'arrangement intervenu entre HPQ-Silicon Resources Inc. et Champs d'Or de la Beauce/Beauce Gold Fields Inc. un certificat d'arrangement a été émis le 23 novembre 2018.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS

Historique

À compter de 1996, année de sa constitution, HPQ, alors Arca Explorations Inc., a orienté ses activités dans l'exploration minière. Pour ce faire, en 1998, elle a acquis des propriétés, des claims et des droits miniers, à teneur aurifère de divers propriétaires. Elle a orienté ses activités dans l'exploration de propriétés minières aurifères.

En juillet 1998, ses actions ordinaires ont inscrites et ont commencé à être transigées sur la bourse de Montréal. Elle a continué à faire de l'exploration minière et en août 2004, elle a changé sa dénomination sociale en celle de Pro-Spec-Or Inc. et elle a procédé à la consolidation de ses actions ordinaires sur la base de 8 anciennes actions pour 1 nouvelle action.

En 2007, elle a acquis des propriétés minières pour la recherche pour l'exploration à la recherche d'uranium. Elle a alors changé sa dénomination sociale en Uranium Bay Resources Inc. Elle a changé son nom en 2009 en celui de Uragold Bay Resources Inc. et, la même année, a fait l'acquisition de claims pour l'exploration à la recherche de l'or.

En 2012, elle a consolidé ses actions ordinaires sur la base de 4 anciennes actions pour 1 nouvelle action et en 2014, elle a effectué sa première acquisition de claims de quartz.

Tel que mentionné sous l'item "évolution du changement d'activités de HPQ" et pour y faire suite, HPQ a consacré l'entièreté de ses capacités, ses fonds disponibles, son savoir-faire et son personnel à la recherche et développement relatifs à la transformation et la purification de quartz et de silicium et la construction et amélioration de son réacteur Purevap.

Dans le deuxième trimestre de 2015, il était devenu apparent que la meilleure option pour HPQ était de trouver une nouvelle méthode pour transformer sa Silice (Quartz, SiO₂), une matière première bon marché (\$0.05/Kg), en du Silicium métallurgique (Mg Si), un produit ayant une meilleur valeur marchande (US\$ 3.00/Kg), ou si techniquement possible en du Silicium solaire, un produit ayant une valeur marchande élevée (US\$ 20.00/Kg). Dans cette optique, HPQ entreprit des discussions avec la société PyroGenesis pour voir si elle pouvait utiliser son savoir-faire relatif au plasma pour développer un nouveau procédé de transformation de la silice (Quartz, SiO₂) en silicium (Si).

Le 28 septembre 2015, HPQ a conclu une entente avec PyroGenesis en vertu de laquelle PyroGenesis doit, en considération d'un paiement par HPQ de 207 000\$, effectuer des tests métallurgiques sur la silice (Quartz, SiO₂) détenue par HPQ pour en produire du Silicium (Si). De plus, l'entente accorde à HPQ le droit mondial exclusif d'utiliser sa technologie du réacteur de réduction de quartz (RRQ) Purevaptm, et en contrepartie, HPQ s'engage à payer à PyroGenesis une royauté de 10% des ventes effectuées du Silicium produit par le procédé RRQ Purevap.

Durant le deuxième trimestre de 2016, PyroGenesis a effectué des tests métallurgiques avec la Silice de HPQ et le nouveau procédé RRQ Purevap. Les résultats des tests ont validé que le procédé était capable de convertir la Silice en Silicium en une seule étape, et que le procédé était aussi capable d'enlever en même temps des impuretés présentes dans les matières premières.

Le 29 juillet 2016 avec modification le 29 août 2016, HPQ a acquis de PyroGenesis la propriété intellectuelle de la technologie de transformation du quartz du procédé RRQ Purevap et commandé un système pilote du RRQ Purevap d'une capacité de 200 tonnes métriques par année. Le prix total de cette

acquisition était de 8 260 000\$, réparti, i) 1 000 000\$ pour l'acquisition de la propriété intellectuelle, ii) 4 430 000\$ pour la conception, la fabrication, l'assemblage, la mise en service et les tests opérationnels, iii) 520 000\$ pour les tests sous tension du système pilote et, iv) 2 310 000 pour l'essai et l'exploitation du système pilote pendant 10 mois.

En septembre 2016, HPQ a commandé à PyroGenesis une seconde série de tests à être effectués avec RRQ Gen1 Purevap pour un montant de 120 000 \$. Le but de ces tests métallurgiques visait dans un premier temps à établir la capacité de produire des échantillons Si de 5N soit 99.999% Si de pureté, étape nécessaire pour une fabrication métallurgique de silicium solaire. Les tests avaient aussi comme objectifs de générer les informations nécessaires à la fabrication du RRQ Purevap Gen 3.

Fin septembre 2016, HPQ reçoit des résultats sur les matériaux produits avec le RRQ Gen1 Purevap qui confirment la production d'un Silicium (Si) pure à 99.97% en une seule étape, ainsi confirmant la capacité du procédé d'éliminer des quantités significatives d'impuretés, incluant le Boron, une impureté problématique pour la production de silicium solaire. Les tests ont été faits par Evans Analytical Group (EAG), l'Institut National de la Recherche Scientifique, Eau Terre Environnement (INRS - ETE), qui n'ont aucun lien de dépendance avec HPQ, au Centre de Caractérisation Microscopique des matériaux, situé l'école Polytechnique de Montréal.

Fin d'année 2016, HPQ reçoit confirmation que le projet de développement de la technologie RRQ Purevap avance avec la réception de résultat de test démontrant que le procédé est capable de produire un silicium de pureté 3N+ en utilisant des matières premières ayant des propriétés en dessous des standards de l'industrie traditionnelle de fabrication de Silicium.

En mai 2017, HPQ a commandé à PyroGenesis une nouvelle série de tests à être effectués avec RRQ Gen1 Purevap pour un montant de 170 000 \$. Les tests avaient comme objectifs de développer la conception de l'équipement laboratoire utilisé pour évaluer la possibilité d'opérer en mode semi-continue et produire du silicium. Le Silicium produit fut testé au Centre de Caractérisation Microscopique des matériaux, qui n'a aucun lien de dépendance avec HPQ, situé l'école Polytechnique de Montréal et des échantillons ont aussi été envoyés pour validation de leur pureté à des tiers indépendants.

Subséquentement, HPQ a reçu des résultats de tests démontrant que les améliorations apportées à l'équipement et aux procédés ont permis une augmentation des capacités d'élimination des impuretés et aux rendements effectifs du procédé. Les tests continuent de confirmer les capacités évolutives du procédé.

En octobre 2017, le RRQ Gen1 Purevap a été remplacé par le RRQ Gen2 Purevap, une usine pilote de taille laboratoire, capable d'opérer en mode semi-continue à une échelle 1/250 de la taille de l'usine pilote RRQ Gen3 Purevap, pour continuer les tests tout en validant la capacité de mise à l'échelle du procédé Purevap.

Novembre 2017, HPQ a reçu de PyroGenesis un « Rapport final - Amélioration de la pureté du silicium métal » pour les 96 tests métallurgiques réalisés avec le RRQ Gen1 Purevap.

En décembre 2017, HPQ a signé une entente de partenariat avec Apollon, qui n'a aucun lien de dépendance avec HPQ, ayant pour but d'aider HPQ dans les créneaux des énergies renouvelables et la mise au point de procédés d'élaboration de Silicium (« Si ») pour la fabrication de cellules solaires à haut rendement de conversion photovoltaïque. Apollon possède une expérience étendue dans le PhotoVoltaic (« PV ») (+15 ans), une connaissance approfondie de la métallurgie et la purification du Silicium et une connaissance approfondie du marché PV. Cette première entente de dix (10) mois était pour un montant de 188 000 euros et visait le développement du projet HPQ de fabrication métallurgique de silicium solaire (« SoG Si »).

Durant le premier trimestre de 2018, les tests faits avec le RRQ Gen2 Purevap ont :

1. Démontré la pertinence du RRQ Gen2 Purevap pour l'évaluation de la mise à niveau commerciale du procédé et validé son potentiel puisque les tests démontrent que le système est :

- a. Capable d'opérer en mode semi-continue sous-vacuum durant des intervalles de temps plus en plus long,
 - b. Capable de générer et maintenir les températures optimums pour l'opération du procédé,
 - c. Capable de générer un rendement de production (efficacité de conversion du quartz en silicium du procédé) supérieur aux résultats obtenus avec le RRQ Gen1 Purevap, dans des conditions opérationnelles similaires.
2. Permis d'améliorer le système et son opération dans le but d'optimiser le rendement (quantité de silicium produit) et le rendement de production (efficacité de conversion du quartz en silicium du procédé), deux paramètres importants aux succès du procédé Purevap.
 3. Validé la forte corroboration positive entre le rendement de production (efficacité du procédé de convertir le quartz en silicium) la pureté finale du produit et la taille du réacteur, soit la corroboration positive qui atteint son niveau optimal lorsque la taille du réacteur pilote Purevap égale 50 TMA,

Les tests fait avec le RRQ Gen2 Purevap ayant permis de valider le concept que la taille optimale de l'usine pilote RRQ Gen3 Purevap était 50 TMA, la décision fut donc prise que le RRQ Gen3 Purevap aurait une capacité de 50 TMA et non le 200 TMA mentionné en 2016.

En avril 2018, les améliorations apportées aux processus et des modifications faites au RRQ Gen2 Purevap ont permis que le test #14 fait avec RRQ Gen2 Purevap a atteint les résultats suivants:

- La quantité totale de Silicium produit (rendement) fut de 101.45 gr, un résultat 11,5 fois plus grand que le meilleur résultat jamais obtenue avec le RRQ Gen1 Purevap de 8.8 gr (Test #32) et 3.6 fois plus grand que le 28,1 gr obtenu lors du test #007 fait avec le RRQ Gen2 Purevap.
- Ces résultats ouvrent la voie à d'autres améliorations des processus et modification au système dans un objectif d'augmenter les rendements de production et la quantité de silicium produit.

En juillet 2018, PyroGenesis a procédé à une vérification complète du RRQ Gen2 Purevap pour évaluer l'usure faite par les tests. L'audit a permis de déterminer quels paramètres opérationnels sont essentiels pour le RRQ Gen3 Purevap et cela a permis d'évaluer d'autres modifications de conception qui pourraient être mises en œuvre pour d'autres essais éventuels avec le RRQ Gen2 Purevap.

Le 9 juillet 2018, dans le but de réaliser un essaimage d'entreprise, HPQ a transféré et vendu à Champs d'Or de la Beauce Inc. (COB) toutes les propriétés aurifères qu'elle détenait ou sur lesquelles elle avait des claims ou des droits. Les propriétés aurifères vendues incluent un intérêt de 100% des actifs miniers situés au Québec composés de 152 claims miniers du projet Beauce Gold, 42 claims dans la propriété 21L08, 7 lots de terrain et les droits miniers d'exploration et d'extraction sur la propriété Roncevaux. Ces ventes ont été faites en considération de l'émission par COB de 13 350 000 actions ordinaires de son capital-actions. De plus, COB a assumé les charges grevant les propriétés vendues, soit (i) 500 000\$ payable à Fancamp, (ii) une royauté de 3,5% à Fancamp, (iii) une royauté de 1,5% de type NSR, et, (iv) des royautés de 35 000\$ payables entre le 15^e et le 24^e mois suivant et de 25 000\$ annuellement après le 24^e mois, lesquelles sont payables à HPQ et peuvent être remplacées par un paiement global de 250 000\$ en tout temps. De plus, sur la propriété Roncevaux, une royauté de 5% de type NSR est payable à HPQ dont 4% peut être racheté en considération de 100 000\$ payable à HPQ pour chaque tranche de 10% de la royauté pour un maximum de 4 000 000\$.

Le 10 août 2018, les actionnaires de HPQ ont adopté une résolution approuvant le plan d'arrangement permettant ainsi à la transaction d'aller de l'avant et autorisant la distribution aux actionnaires de HPQ de 10 680 000 de COB et à HPQ de garder 2 670 000 actions de COB, sujet à l'inscription de COB à la bourse de croissance TSX.

Le 21 août 2018, HPQ finalise le montage financier du projet RRQ Gen3 Purevap avec la fermeture d'un financement représentant des entrées de fonds de 3 750 000 \$ dans les coffres de la HPQ. Les souscripteurs étaient le gouvernement du Québec, par l'entremise du programme Créativité Québec, via Investissement Québec (IQ), au moyen d'une souscription pour un montant de 1 800 000\$ sous forme de débenture non sécurisée et PyroGenesis qui souscrit dans un placement privé de 16 250 000 unités du capital de la HPQ, au prix de 0,12 \$ l'unité, pour un produit total de 1 950 000 \$.

En Octobre 2018, HPQ a conclu une entente avec Apollon Solar pour une période de quinze (15) mois commençant le 1 novembre 2018, pour une somme totalisant de 282 000 euros et visant le développement du projet HPQ de fabrication métallurgique de silicium solaire (« SoG Si »).

Le 12 décembre 2018 COB, ayant reçu l'approbation requise et fermé le placement privé nécessaire pour son inscription à la bourse de croissance TSX, a pu soumettre son application finale pour l'approbation de son inscription, dernière étape avant que la distribution des 10 680 000 de COB aux actionnaires de HPQ puisse avoir lieu.

Le 17 décembre 2018, HPQ a annoncé que la date de distribution des 10 680 000 actions de COB aux actionnaires de HPQ était le 31 décembre 2018.

Début 2019, donnant suite au délaissement de ses propriétés minières aurifères, HPQ peut maintenant orienter ses activités et ses recherches principalement sur :

- Le développement de la technologie RRQ Purevap (brevet en instance) en collaboration avec PyroGenesis dans un objectif de devenir un producteur verticalement intégré capable de transformer de la silice (Quartz, SiO₂) en silicium de haute pureté (4N+ Si),
- Le développement d'une production métallurgique et verte de Silicium Solaire (SoG Si), en collaboration avec Apollon, à partir du silicium de haute pureté (4N+ Si) fabriqué avec le procédé RRQ Purevap (brevet en instance).
- La recherche de nouvelles opportunités pour des applications dans des domaines commerciaux de grande valeur qui ont besoin du silicium de haute pureté produit avec le procédé *RRQ Purevap*.

En février 2019, les séries de tests faits avec le RRQ Gen2 Purevap démontraient que le procédé Purevap avait une capacité d'éliminer des impuretés présentes dans les matières premières et confirmaient que, de taille commerciale, le procédé sera capable de tolérer beaucoup plus d'impuretés dans les matières premières (Silice, charbon et copeau de bois) que les procédés traditionnels.

En avril 2019, un nouveau paramètre opérationnel permettant d'augmenter le rendement de production du RRQ Gen2 Purevap a été identifié, un test a été complété et il a fourni les informations suivantes :

1. Le réacteur Purevap peut être modifié pour permettre le passage d'un chargement statique des réactifs (SiO₂ et Charbon) à un chargement dynamique, sans pour autant affecter les rendements opérationnels des autres paramètres du réacteur.
2. Changer le chargement des réactifs à un chargement dynamique affecte positivement le rendement de production.
3. Il est possible de modifier le RRQ Gen3 Purevap pour intégrer les modifications au procédé.

En mai 2019, PyroGenesis a complété une série de tests avec le RRQ Gen2 Purevap pour valider la meilleure méthode de drainage du silicium du fond du réacteur et pour faire des tests de compatibilité des matériaux à utiliser dans le RRQ Gen3 Purevap. Tous ces tests faits avec le RRQ Gen2 Purevap ont comme objectif de réduire certains risques associés à la mise en service du RRQ Gen3 Purevap.

Début juin 2019, la modification physique des aménagements de l'emplacement où sera assemblé le RRQ Gen Purevap dans l'usine de production de PyroGenesis commence.

Début septembre 2019, HPQ va de l'avant avec le dépôt d'une nouvelle demande de brevet provisoire couvrant une partie critique du procédé RRQ PUREVAP™. Il s'agit d'un deuxième dépôt de brevet distinct

pour HPQ depuis début 2015, date du début de la quête par HPQ pour améliorer les procédés de fabrication du silicium (Si). Ce nouveau dépôt provisoire est axé sur un nouveau procédé novateur pour le fonctionnement continu du four à arc à plasma sous vacuum.

Fin septembre 2019, il y a extension et élargissement de la portée de l'accord de développement de décembre 2017 avec Apollon pour qu'il couvre maintenant aussi l'évaluation de l'utilisation d'un procédé breveté d'Apollon pour la fabrication de plaquettes de Silicium poreux pour batteries Li-Ion solide fait avec le Silicium (Si) produit par le RRQ Purevap. HPQ a l'intention de développer la fabrication de plaquettes de Silicium poreux à base du Silicium *PUREVAP™* qui pourront être utilisées comme matériaux d'anodes dans les batteries Li-Ion solide.

En octobre 2019, HPQ s'associe avec le Professeur Lionel ROUÉ PhD (Électrochimie) de l'Institut national de recherche scientifique (INRS), qui n'a aucun lien de dépendance avec HPQ, dans le cadre de projets d'études visant à évaluer les performances électrochimiques des matériaux produits par le *RRQ Purevap* pour les batteries Li-ion.

Le Centre Énergie Matériaux Télécommunications (EMT) de l'INRS constitue un pôle d'excellence en recherche, innovation et formation aux niveaux supérieurs dans les domaines des matériaux de pointe, des nanotechnologies, de la photonique, des télécommunications et de l'énergie durable. Le Centre EMT regroupe une quarantaine de professeurs et est sans lien de dépendance.

Le professeur Lionel ROUÉ de l'INRS-EMT a développé une programmation scientifique centrée sur l'étude de nouveaux matériaux d'électrode pour diverses applications d'intérêt industriel (batteries, production d'aluminium...). Au cours des dernières années, une part importante de ses activités de recherche a été consacrée à l'étude d'anodes de Si pour batteries Li-ion et au développement de méthodes de caractérisation in-situ appliquées aux batteries. Il est l'auteur de plus de 150 publications, incluant une vingtaine d'articles et 2 brevets sur les anodes de Si pour batteries Li-ion. Il a obtenu le prix Energia de l'Association Québécoise pour la Maîtrise de l'Énergie pour ses travaux dans ce domaine.

Le premier objectif de l'association est de déterminer le potentiel commercial des matériaux produits par le *RRQ Purevap* comme matériaux d'anode pour le marché des batteries Li-ion et déterminer si leur intégration au sein des batteries Li-ion pourrait conduire à une augmentation notable de leur densité d'énergie, ce qui est primordial pour certaines applications (en particulier pour les véhicules électriques).

Dans un deuxième volet, l'association permettra d'évaluer les performances électrochimiques des plaquettes de silicium poreux à base du silicium *PUREVAP™* fabriquées en utilisant le procédé breveté d'Apollon.

Fin novembre 2019, HPQ et PyroGenesis commencent l'évaluation du potentiel de créer une association en coentreprise pour la fabrication de poudre de Silicium (Si) de structure nanométrique, pour les batteries Li-ion Si, prochaines générations. L'objectif de la coentreprise serait la combinaison de la technologie *RRQ Purevap* au savoir-faire de PyroGenesis sur l'atomisation au plasma pour fabriquer de la poudre de silicium (Si) de structure nanométrique. La combinaison des deux procédés pourrait potentiellement résoudre les problèmes associés au coût du Silicium de haute pureté requis et les coûts associés à la transformation du Silicium en poudres de structure nanométrique pour les batteries Li-ion.

En décembre 2019, HPQ et Apollon signent un quatrième renouvellement de l'accord de Développement signé en décembre 2017 et prolongent l'entente jusqu'au 30 juin 2020. L'entente contient aussi un nouveau volet sur la fabrication et la valorisation de Silicium poreux (Sip) pour le marché des batteries Lithium-ion basée sur l'utilisation du procédé breveté d'Apollon pour la fabrication de plaquettes de Silicium Poreux à partir du Silicium métal (Si) produit par le RRQ Purevap de HPQ. De plus HPQ s'est vu offrir l'exclusivité Nord-Américaine sur l'utilisation du procédé breveté d'Apollon pour fabriquer du Silicium Poreux, pour la durée de l'entente.

Début janvier 2020, HPQ et PyroGenesis confirment qu'un test de validation a été fait avec le RRQ Gen2 Purevap, modifié pour tester sa capacité à produire de la poudre de taille nanométrique. Une étape a été

franchie lorsque le test de validation a synthétisé avec succès du silicium métal (Si) en nanopoudres sphériques d'une taille primaire de <500 nanomètres (<0,5 µ).

En février 2020, PyroGenesis dépose une nouvelle demande de brevet provisoire pour un Réacteur de Silicium Nanométrique, (*RSiN Purevap*), une nouvelle approche qui permet l'utilisation de Si, de différente pureté, comme matière première, qui une fois devenu du Si liquide, pourra être synthétisé en nanopoudres sphériques et nanofils de Silicium Métal (Si), matériaux très en demande par les Compagnies qui veulent construire des batteries Lithium (Li-ion) de prochaine génération.

En août 2020, HPQ NANO, une filiale en propriété exclusive de HPQ et PyroGenesis signent un accord couvrant un programme de développement du RSiN et la commercialisation future des matériaux Nanométriques de Silicium (Si) fabriqués à faible coût grâce à ce nouveau procédé unique, permettant la transformation de Silicium (Si) fabriqué par le RRQ Purevap en nano poudres sphériques de Silicium (Si) et/ou en nanofils de Si, matériaux requis pour la fabrication des batteries Lithium-Ion de nouvelle génération.

En plus de couvrir les modalités de l'achat de la Propriété Intellectuelle par HPQ NANO, l'entente comprend, pour commencer, deux phases de recherche et développement et au moins deux phases de tests. L'objectif principal de la phase 1 est la conversion du réacteur RRQ Gen2 Purevap existant en un *RSiN* de première génération (*RSiN Gen1*) qui permettra la production de Nano matériaux de Silicium. Le nouveau *RSiN Gen1* modifié sera un système de traitement en lots ayant une capacité de production de 30 kg/mois de Nano poudres de Silicium. L'objectifs principal de la phase 2 est la validation de la progression évolutive commerciale du procédé RSiN PUREVAP. Les informations collectées lors des tests *RSiN Gen1* serviront à l'élaboration des plans et la construction d'un tout nouveau *RSiN Gen2*. Le *RSiN Gen2* intègrera une procédé semi-continu de fabrication ayant une capacité de production de nano poudres et nanofils de silicium théorique de 300 kg/mois (soit environ 3,5 MT /an) donnant à HPQ NANO une capacité de production assez grande pour être en mesure de commencer à vendre des matériaux nano de silicium.

En septembre 2020, HPQ et Apollon signent un nouveau renouvellement de l'accord de Développement signé en décembre 2017 et prolongent l'entente jusqu'au 31 décembre 2020. Ce cinquième renouvellement va focaliser les efforts autour d'axes prometteurs pour les énergies renouvelables et la décarbonisation de l'économie soit :

1. Le stockage de l'énergie grâce aux batteries Lithium-ion de nouvelle génération utilisant un Silicium poreux émanant de la transformation du Silicium (Si) produit par le RRQ Purevap avec le procédé breveté d'Apollon;
2. La production d'hydrogène renouvelable et propre avec le système Gennao H2™ 200W d'Apollon Solar, système utilisant une pile à combustible qui permet, en combinant de l'eau et une poudre chimique écologique, la production d'hydrogène par hydrolyse. La poudre chimique gagnerait en capacité de génération d'hydrogène si elle était constituée de nanopoudres de Silicium, comme celle que va fabriquer le RSiN Purevap d'HPQ.

Durant le quatrième trimestre de 2020, HPQ NANO et Apollon, pour le bénéfice de HPQ, ont commencé l'étude de procédé d'enrobage carbone des nanopoudres et nanofils de silicium dans un objectif d'augmenter leurs capacités en tant que matériaux d'anode pour les batteries Lithium-ion de nouvelles générations.

En décembre 2020, le RSiN Gen1 Purevap a été mis en service et il est prêt à commencer la partie production des tests dans le but de produire des nano matériaux de Silicium.

Fin décembre 2020, HPQ a déposé une demande de brevet provisoire couvrant la fabrication, l'assemblage et l'utilisation en tant que matériaux d'anodes pour les batteries Lithium-ion, des matériaux faits à base de sous-produits de production à base de Silicium obtenu lors de tests faits avec le RRQ Gen 2 Purevap.

En février 2021, HPQ et Apollon signent un nouveau renouvellement de l'accord de Développement signé en décembre 2017. Ce renouvellement a été signé avec l'objectif additionnel de continuer de développer des matériaux de silicium nanométrique et poreux pour le stockage d'énergie, la production d'hydrogène et des applications à haute valeur ajoutée.

Fin février 2021, HPQ a reçu un système TREKHY®, étant un mini-groupe électrogène portable à base d'hydrogène, développé conjointement par les sociétés françaises Apollon et Pragma, qui est sans lien de dépendance avec HPQ. Tout en continuant le travail avec Apollon sur le développement de nouvelles générations de poudres de silicium plus performantes pour la production d'hydrogène, HPQ a signé un protocole d'entente avec Apollon et Pragma dans le but d'étudier le potentiel commercial du générateur portable d'énergie TREKHY® au Canada.

À la fin avril 2021, les tests de validation et d'optimisation du RSiN Gen1 Purevap ont atteint un taux de production théorique équivalent à 50 kg/mois de nanopoudres.

En mai 2021, HPQ et PyroGenesis évaluent activement l'opportunité commerciale de développer un procédé plasma qui pourrait transformer la silice (Quartz, SiO₂) en silice pyrogénée en une seule étape. Ce nouveau procédé se veut une évolution naturelle des procédés plasmas uniques de PyroGenesis et constitue une option peu coûteuse et respectueuse de l'environnement puisqu'il devrait éliminer les produits chimiques nocifs actuellement générés par les procédés de pyrolyse à la flamme de tétrachlorure de silicium traditionnels utilisés pour fabriquer de la silice pyrogénée.

Fin mai 2021, HPQ, PyroGenesis et le Centre Énergie Matériaux Télécommunications de l'Institut national de recherche scientifique (INRS-EMT) ont mis sur pied un projet de recherche axé sur le développement des matériaux à base de silicium (Si) comme matériaux actifs d'anodes pour batteries Lithium-ion (« Li-ion »). Doté d'un budget de 500 000\$, le projet est financé conjointement par le ministère de l'Économie et de l'Innovation via PRIMA Québec (40%), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) (40%), HPQ (10%) et PyroGenesis (10%). Dans le cadre du projet, HPQ et PyroGenesis sont responsables de la production des matériaux à base de silicium obtenus à partir du RRQ Purevap et du RSiN Purevap. L'INRS-EMT est responsable de la caractérisation des matériaux et l'optimisation des formulations d'électrode.

En juin 2021, le projet d'usine pilote RRQ GEN3 Purevap passe de la phase d'assemblage aux phases de mise en service et d'essai du programme.

Fin juin 2021, d'un commun accord l'entente avec Apollon n'est pas renouvelée. HPQ va maintenant se concentrer sur la création de sa propre équipe technique interne.

En juillet 2021, HPQ POLVERE, une filiale en propriété exclusive de HPQ, et PyroGenesis signent un accord couvrant le programme de développement de l'usine pilote du Réacteur de Silice Pyrogénée et la commercialisation future de matériaux de Silice Pyrogénée fabriqués avec cette technologie de fabrication exclusive, à faible coût et qui respecte l'environnement.

Fin août 2021, HPQ signe un protocole d'entente (« Accord ») avec EBH₂ Systems SA (« EBH₂ »), une société suisse possédant une technologie d'électrolyse exclusive capable d'extraire efficacement, à partir de pratiquement n'importe quelle source d'eau, y compris l'eau salée, un hydrogène propre, également appelé hydrogène vert, qui peut être utilisé pour créer de l'électricité à faible coût et sans impact environnemental.

EBH₂ estime pouvoir adapter son procédé afin d'alimenter la production de silicium de haute pureté et de nanosilicium de HPQ. En cas de réussite, HPQ proposera de combiner les moyens de production d'énergie des systèmes EBH₂ à sa production de silicium de haute pureté, de nanopoudres et d'autres produits d'énergie renouvelable afin de réduire davantage leurs empreintes environnementales. En vertu de l'accord, HPQ peut acquérir une licence mondiale permanente pour vendre ou déployer les systèmes groupés HPQ Technologies — EBH₂ de générateurs partout dans le monde.

L'accord établit les modalités de la création d'une nouvelle société commune (« NEWCO ») détenue par HPQ et EBH₂ qui commercialisera, vendra et entretiendra les systèmes et produits EBH₂ en Amérique du Nord, c'est-à-dire au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Les avantages potentiels en termes de coûts et de réduction des émissions de gaz à effet de serre du premier modèle commercial d'EBH₂ sont énormes et les unités pourraient facilement remplacer les panneaux solaires ou les génératrices de secours de propriétaires résidentiels.

Financement

HPQ ne prévoit pas et n'entrevoit pas d'effectuer éventuellement un financement ou placement de titres pour compléter ce changement d'activités.

Toutefois, HPQ a clôturé un placement privé sans l'entremise d'un courtier, en date du 2 mai 2022, pour un montant de 3 604,000\$, au moyen de l'émission de 6 800 000 unités, à un prix d'émission de 0,53\$ par unité composée de une (1) action ordinaire et de un (1) bon de souscription permettant à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de HPQ, à un prix de 0,60\$ pour une période de vingt (24) mois à compter de la date de clôture du placement. Aucune commission ou rémunération n'a été payée par HPQ à un agent ou un intermédiaire dans le cadre du placement.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES ET RAPPORT DE GESTION

Principales Informations financières

Les informations financières suivantes sont un résumé tiré des états financiers de HPQ pour les années financières 2020 et 2021. Ces informations financières principales doivent être lues en relation des états financiers de HPQ, incluant les notes inhérentes à ces états financiers, lesquels ont été électroniquement déposés selon les autorités règlementaires et sont disponibles au moyen de l'internet sur le site du Système Électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) à www.sedar.com.

	Année terminée le 31 déc. 2021	Année terminée le 31 déc. 2020
Dépenses totales	5 794 694 \$	1 088 371 \$
Montants reportés dans le cadre de CDA	NIL	NIL

Rapport de gestion

Les rapports de gestion de HPQ pour les années financières terminées le 31 décembre 2020 et 2021 ont été électroniquement déposés selon les autorités règlementaires et sont disponibles au moyen de l'internet sur le site du Système Électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) à www.sedar.com.

DESCRIPTION DES TITRES

Titres

Actions ordinaires

Le capital social autorisé de HPQ est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, dont 346 644 358 sont émises et en circulation en date du 2 mai 2022. Chaque action ordinaire émise en circulation de la société confère à son porteur le droit à un vote, de recevoir des dividendes tels qu'ils peuvent être déclarés par les administrateurs et de participer dans le résidu des actifs de HPQ en cas de liquidation.

Bons de souscription

En date de cette déclaration, 26 849 012 bons de souscription ont été émis par HPQ et sont en circulation. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire de HPQ, tel qu'énuméré ci-après:

- 1 979 412 bons au prix d'exercice de 0,15\$ jusqu'au 13 août 2022
- 1 375 000 bons au prix d'exercice de 0,10\$ jusqu'au 23 décembre 2022
- 8 300 000 bons au prix d'exercice de 0,10\$ jusqu'au 29 avril 2023
- 4 394 600 bons au prix d'exercice de 0,10\$ jusqu'au 2 juin 2023
- 4 000 000 bons au prix d'exercice de 0,61\$ jusqu'au 3 septembre 2023
- 6 800 000 bons au prix d'exercice de 0,60\$ jusqu'au 2 mai 2024

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

HPQ a un régime fixe d'options d'achats d'actions incitatives qui s'élève à 22 000 000 d'options permettant aux bénéficiaires des options d'acquérir jusqu'à 22 000 000 d'actions de HPQ réservées à cette fin, soit moins de 10% des actions émises et en circulation de HPQ.

À ce jour, 17 885 000 options ont été octroyées. En date de cette déclaration, 16 985 000 options sont en circulation.

Chaque option permet d'acheter une action ordinaire de HPQ selon les termes suivants:

- 2 000 000 options au prix d'exercice de 0,12\$ échéant le 29 décembre 2022
- 9 650 000 options au prix d'exercice de 0,55\$ échéant le 20 décembre 2023
- 5 335 000 options au prix d'exercice de 1,00\$ échéant le 20 décembre 2026

En date de ce jour, 4 115 000 actions ordinaires réservées pour émission en vertu du régime d'options demeurent disponibles à cette fin.

En vertu de ce régime d'options, les administrateurs de HPQ peuvent octroyer des options à ses administrateurs, employés et consultants et à ceux de ses filiales. Les administrateurs établissent le prix d'exercice des options octroyées en vertu du régime d'options qui ne doit pas être inférieur au cours de fermeture de la Bourse de Croissance TSX, du jour précédant le jour de l'octroi de l'option, moins l'escompte autorisé tel que défini dans les politiques de la bourse. Les options peuvent être exercées pendant un maximum de dix ans. Les options ne sont pas cessibles ni transférables, sauf par testament ou par les effets de la loi. Au décès d'un titulaire d'option, les héritiers ou les administrateurs successoraux du titulaire d'option peuvent lever les options de ce dernier pendant une période n'excédant pas un an après la date du décès du titulaire d'option, étant entendu que ces dispositions ne doivent pas avoir pour effet d'allonger le terme original de l'option établi lors de son octroi. Les options octroyées à un titulaire d'option qui est un administrateur, un employé, un consultant ou un employé d'une société de gestion expireront à la fin d'une période n'excédant pas 12 mois suivant le moment où le titulaire d'option aura cessé de faire partie d'au moins un de ces groupes pour toute autre raison que le décès.

Au plus 5% des actions émises par HPQ peuvent être octroyées à une personne au cours d'une période de 12 mois (à moins que HPQ n'ait obtenu l'approbation des actionnaires désintéressés). Au plus 2% des actions émises de HPQ peuvent être octroyées à un consultant au cours d'une période de 12 mois. Au plus un total de 2% des actions émises de HPQ peuvent être octroyées aux personnes qui fournissent des services de relations avec les investisseurs au cours d'une période de 12 mois, ce nombre d'options total étant calculé à la date à laquelle l'option est octroyée. Les options octroyées à des consultants qui fournissent des services de relations avec les investisseurs doivent être acquises graduellement sur une période de 12 mois, à raison de pas plus du quart des actions visées au cours d'un même trimestre. Aucune acquisition accélérée de telles options octroyées à ces consultants n'est permise sans l'approbation de la

Bourse. Les options octroyées à un titulaire d'options qui fournit des services de relations avec les investisseurs expirent à la fin d'une période n'excédant pas 30 jours suivant le moment où le titulaire d'options aura cessé de fournir de tels services. Le nombre d'options octroyées aux initiés, dans une période donnée de 12 mois, ne doit pas être supérieur à 10% du nombre d'actions émises de HPQ. Le nombre d'actions réservées aux fins d'émission en vertu du régime octroyées aux initiés ne doit pas dépasser 10% du nombre d'actions émises de HPQ.

Le régime d'options d'achat d'actions de HPQ a été approuvé par la Bourse le 2 décembre 2021. Une copie pour prise de connaissance est disponible à la place d'affaires de HPQ située au 3000, rue Omer-Lavallée, bureau 306, Montréal, province de Québec H1Y 3R8, durant les heures normales d'affaires jusqu'à la réalisation de CDA et pour les 30 jours subséquents.

VENTES ANTÉRIEURES

Au cours des mois précédant la date de cette déclaration de changement, HPQ a vendu les actions les titres suivants:

Mois	Nombre	Transaction	Prix unitaire
Décembre 2020	96 000	Exercice de bons de souscription	0,10\$
Janvier 2021	580 000	Exercice de bons de souscription	0,10\$
	200 000	Exercice de bons de souscription	0,12\$ ⁽¹⁾
Février	1 310 000	Exercice de bons de souscription	0,10\$
	1 900 000	Exercice d'options	0,19\$/0,30\$ ⁽²⁾⁽³⁾
	3 862 500	Exercice de bons de souscription	0,11\$
Mars	312 000	Exercice de bons de souscription	0,11\$
	750 000	Exercice d'options	0,30\$ ⁽⁴⁾
	100 000	Exercice d'options	0,15\$ ⁽⁵⁾
	200 000	Exercice de bons de souscription	0,10\$
Avril	500 000	Exercice de bons de souscription	0,61\$
Juin	31 250 000	Exercice de bons de souscription	0,155\$
	16 363 636	Conversion de débenture	0,11\$
	454 072	Règlement de dettes	0,61\$
Août	200 000	Exercice d'options	0,30\$ ⁽⁶⁾
	50 091	Règlement de dettes	0,846\$
Septembre	240 000	Exercice de bons de souscription	0,10\$
	1 900 000	Exercice d'options	0,30\$ ⁽⁷⁾
Octobre	850 000	Exercice d'options	0,30\$ ⁽⁸⁾
Janvier 2022	4 152 000	Exercice de bons de souscription	0,155\$ ⁽⁹⁾
Février	300 000	Exercice d'options	0,12\$ ⁽¹⁰⁾
Mars	300 000	Exercice d'options	0,12\$ ⁽¹¹⁾
Avril	300 000	Exercice d'options	0,12\$ ⁽¹²⁾
Mai	6 800 000	Placement privé	0,53\$

(1) Les 200 000 actions ordinaires ont été émises par HPQ sur l'exercice de bons de souscription effectué par Daryl Hodges, administrateur de HPQ.

(2) Les 500 000 actions ordinaires ont été émises par HPQ sur l'exercice d'options effectué par Robert Robitaille, administrateur de HPQ.

(3) 900 000 actions ordinaires ont été émises par HPQ sur exercice d'options par Daryl Hodges et 500 000 par Noëlle Drapeau, chacun administrateur de HPQ.

(4) 500 000 actions ordinaires ont été émises par HPQ sur l'exercice d'options effectué par Richard Mimeau, administrateur de HPQ.

(5) Les 100 000 actions ordinaires ont été émises par HPQ sur l'exercice d'options effectué par François Rivard, chef des finances de HPQ.

(6) les 200 000 actions ordinaires ont été émises par HPQ sur l'exercice d'options effectué par Bernard Tourillon, administrateur de HPQ.

(7) 550 000 actions ordinaires ont été émises par HPQ sur l'exercice d'options effectué par Bernard Tourillon, administrateur de HPQ, 600 000 actions ordinaires sur l'exercice par François Rivard, chef des finances de HPQ et 750 000 actions ordinaires sur l'exercice par Patrick Levasseur, administrateur de HPQ.

(8) 500 000 actions ordinaires ont été émises par HPQ sur l'exercice d'options effectué par Peter H. Smith, administrateur de HPQ.

(9) 665 000 actions ordinaires ont été émises par HPQ sur l'exercice de bons de souscription effectué par Bernard Tourillon via sa compagnie 3245004 Canada Inc.

(10) Les 300 000 actions ordinaires ont été émises par HPQ sur l'exercice d'options effectué par Robert Robitaille, administrateur de HPQ.

(11) Les 300 000 actions ordinaires ont été émises par HPQ sur l'exercice d'options effectué par Richard Mimeau, administrateur de HPQ.

(12) les 300 000 actions ordinaires ont été émises par HPQ sur l'exercice d'options effectué par Noëlle Drapeau, administratrice de HPQ.

Cours des titres en bourse

HPQ TRADING DATA

Period	HIGH	LOW	CLOSE	VOL
Q2 2020	0.255	0.055	0.205	82,657,628
Q3 2020	0.720	0.205	0.530	192,928,241
Q4 2021	1.170	0.465	1.100	136,827,425
Q1 2021	1.680	0.830	1.200	154,592,837
Q2 2021	1.250	0.670	0.710	75,514,426
Q3 2021	0.830	0.510	0.760	51,633,289
Q4 2021	0.750	0.415	0.465	36,042,919
Q1 2022	0.620	0.280	0.520	40,223,598
Avril 2022	0.560	0.420	0.450	9,307,686
2022-05-02	0.495	0.440	0.480	544,000

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Les informations qui suivent sont les informations devant être dévoilées en vertu de l'annexe 51 102A6 du règlement 51 102 sur les obligations d'information continue relativement à la déclaration de la rémunération de la haute direction.

La politique de rémunération de HPQ et le but des régimes d'intéressement à court et à long terme vise à tenir compte de la capacité de payer de HPQ, reconnaître et rémunérer équitablement les membres de la haute direction qui se distinguent par leur contribution, assurer un équilibre entre le rendement individuel, le rendement financier de HPQ et la rémunération. Le programme de rémunération de la HPQ vise à attirer, développer et conserver des ressources humaines de talent afin qu'ils contribuent de façon optimale à l'efficacité et à la croissance de HPQ.

Le contrôle des coûts vise à assurer que des fonds nécessaires à la réalisation de ses programmes d'exploration soient disponibles. Le comité de rémunération doit tenir compte non seulement de la

situation financière de HPQ lors de l'établissement de la rémunération de ses dirigeants mais aussi de la situation financière prévue à moyen et à long terme.

Le comité de rémunération agissant de concert avec l'audit comité est responsable de l'établissement de l'emploi et de la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction de HPQ et formule les recommandations au conseil. De temps à autre, le comité revoit les conditions et les politiques des rémunérations. Le comité est formé de trois administrateurs, nommément Robert Robitaille, président du comité, Richard Mimeau et Daryl Hodges. La rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction visés est déterminée uniquement en vertu de discussions et de décisions du conseil sans objectifs, critères ni analyses établis formellement, sauf que le Conseil prend en considération la nature de la rémunération et les montants payés à ces derniers par les sociétés publiques canadiennes comparables. Un administrateur ou un membre de la haute direction n'est pas parti aux discussions relatives à sa propre rémunération. Le comité de rémunération n'a pas identifié les conséquences des risques associés à sa politique et ses pratiques en matière de rémunération.

La rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction est composée de salaire de base ou d'honoraire de consultation et de l'octroi en vertu du régime d'options de HPQ. Les attributions à base d'options s'effectuent en vertu de la recommandation au conseil par le comité d'audit. Ainsi, les membres de la direction soumettent l'octroi d'options au comité d'audit qui, selon le prix d'exercice, l'échéance et le nombre d'options à octroyer ainsi que les attributions antérieures d'options qui sont devenues échues ou qui sont en vigueur aux bénéficiaires, doit recommander ou ne pas recommander au conseil l'octroi proposé. Le comité d'audit avec les membres de la direction revoit la mise en place et toute modification à tout plan incitatif à base d'actions avant d'être soumis au conseil pour approbation. HPQ n'est partie à aucun régime de retraite pour le bénéfice des administrateurs et des membres de la haute direction.

À la date de la déclaration de changement, les membres de la haute direction sont les personnes suivantes:

- Bernard Tourillon, président et chef de la direction, administrateur depuis 13 juillet 2006
- François Rivard, chef des finances, depuis le 20 juillet 2006

Rémunération

La rémunération des membres de la haute direction est dévoilée dans le tableau suivant

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Attributions fondées sur des options (\$)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$)		Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$)	Rémunération totale (\$)
					Plans incitatifs annuels	Plans incitatifs à long terme			
Bernard J. Tourillon, Chef de la direction	2021	268 750	NIL	711 064 ⁽¹⁾	NIL	NIL	NIL	NIL	979 814
	2020	150 000	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	150 000
François Rivard Chef des finances	2021	90 000	NIL	360 297 ⁽¹⁾	NIL	NIL	NIL	NIL	450 297
	2020	115 000	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	115 000

(1) La valeur marchande a été établie selon le modèle Black-Scholes sans rendement prévu de dividende, avec une volatilité anticipée de 83,9%, un taux d'intérêt de 1,15% et une vie anticipée de 3 ans.

Contrats d'emploi ou de gestion avec les membres de la haute direction

Effectif au 1^{er} octobre 2021, la société a conclu un contrat de consultant avec 3245004 Canada Inc., soit la compagnie de consultation de Bernard J. Tourillon, chef de la direction, par le biais de laquelle ce dernier fournit ses services de gestion à la société. Ce contrat est pour une période se terminant le 31 décembre

2023 et prévoit jusqu'au 31 décembre 2022, une rémunération de base de 225 000\$ plus un boni de 125 000\$ selon certains objectifs et pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2023, une rémunération de base de 225 000\$ et un boni de 150 000\$ selon certains objectifs. Dans le cas d'une terminaison prématurée du contrat, 3245004 Canada Inc. aura droit de recevoir un paiement de 112 500.00\$ de la Société.

Effectif au 1 octobre 2021, la société a conclu un contrat d'emploi avec François Rivard, son chef des finances. Ce contrat est pour une période se terminant le 31 décembre 2023 et prévoit une rémunération annuelle est de 65 000.00\$ et un boni de 25 000\$ selon certains objectifs. Dans le cas d'une terminaison prématurée du contrat, l'employé aura droit de recevoir un paiement de 32 500.00\$.

Dans le cas d'un changement de contrôle au sein de la société, la société devra verser à 3245004 Canada Inc. (Bernard Tourillon) et/ou François Rivard, à leur demande, un montant équivalent au total des 2 dernières années de salaire ou rémunération ou de tout autre montant qui pourra être convenu sur accord par et entre HPQ et François Rivard et/ou 3245004 Canada Inc., le dit montant devant alors être versé à Rivard au moyen d'un paiement forfaitaire payable le dernier jour de travail de François Rivard et/ou 3245004 Canada Inc., à moins d'entente différente entre les parties sur le moment du paiement.

Effectif le premier janvier 2022, la société a conclu un contrat d'emploi avec Patrick Levasseur. Ce contrat est pour une période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2022 et prévoit une rémunération de 75 000\$.

Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est dévoilée dans le tableau suivant

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Attributions fondées sur des options (\$)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$)		Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$)	Rémunération totale (\$)
					Plans incitatifs annuels	Plans incitatifs à long terme			
Patrick Levasseur Administrateur	2021	100 000	NIL	258 879 ⁽¹⁾	NIL	NIL	NIL	NIL	358 879
	2020	100 000	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	100 000
Richard Mimeau Administrateur	2021	19 000	NIL	199 822 ⁽¹⁾	NIL	NIL	NIL	NIL	218 822
	2020	16 000	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	16 000
Noëlle Drapeau Administrateur	2021	22 000	NIL	228 760 ⁽¹⁾	NIL	NIL	NIL	NIL	250 760
	2020	19 000	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	19 000
Robert Robitaille Administrateur	2021	25 000	NIL	184 915 ⁽¹⁾	NIL	NIL	NIL	NIL	209 915
	2020	22 000	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	22 000
Peter H. Smith Administrateur	2021	16 000	NIL	184 914 ⁽¹⁾	NIL	NIL	NIL	NIL	200 914
	2020	16 000	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	16 000
Daryl Hodges Administrateur	2021	25 000	NIL	184 914 ⁽¹⁾	NIL	NIL	NIL	NIL	209 914
	2020	22 000	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	22 000

(1) La valeur marchande a été établie selon le modèle Black-Scholes sans rendement prévu de dividende, avec une volatilité anticipée de 83,9%, un taux d'intérêt de 1,15% et une vie anticipée de 3 ans.

OPÉRATIONS AVEC UNE PERSONNE AYANT UN LIEN DE DÉPENDANCE/OPÉRATIONS SANS LIEN DE DÉPENDANCE

Opérations sans lien de dépendance

Il n'y a pas d'opérations effectuées par HPQ avec une personne ayant un lien de dépendance au cours des 24 derniers mois.

POURSUITES

À la date de cette déclaration de changement, il n'existe aucune poursuite légale ou judiciaire à l'encontre de HPQ ou contre l'un ou l'autres de ses actifs et dans laquelle HPQ serait une partie assujettie.

VÉRIFICATEURS, AGENT DE TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

À la date de cette déclaration de changement, les vérificateurs de HPQ sont KPMG S.E.C.N.R.L. ayant leur place d'affaires au 600, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal, province de Québec H3A 0A3. Ils sont en fonction depuis le mois de novembre 2020, moment où ils ont remplacé Raymond Chabot Grant Thornton, du 50 avenue Dallaire, Rouyn-Noranda, province de Québec J9X 4S7, les anciens vérificateurs de HPQ.

L'agent de transferts et agent chargé de la tenue des registres de HPQ est Services aux Investisseurs Computershare Inc. Les actions ordinaires sont transférables au bureau de Montréal, province de Québec et de Toronto, province de l'Ontario.

CONTRATS IMPORTANTS

L'énumération qui suit constitue la liste des contrats importants.

- 1) Le 29 juillet 2016, HPQ a conclu une entente avec PyroGenesis Canada Inc. (PyroGenesis) en vertu de laquelle HPQ a acquis de PyroGenesis la propriété intellectuelle de la technologie de transformation du quartz du procédé RRQ Purevap et commandé un système pilote du RRQ Purevap d'une capacité de 200 tonnes métriques par année. L'entente a été modifiée en 2018 pour réduire la capacité de l'usine pilote à 50 métriques par année. PyroGenesis est une personne sans lien de dépendance avec HPQ. Le prix total de cette acquisition était de 8 260 000\$, réparti, i) 1 000 000\$ pour l'acquisition de la propriété intellectuelle, ii) 4 430 000\$ pour la conception, la fabrication, l'assemblage, la mise en service et les tests opérationnels et, iii) 2 830 000\$ pour l'essai et l'exploitation du système pilote pendant 12 mois. HPQ a versé les considérations payables au terme de cette entente qui est encore en vigueur, soit i) 1 000 000\$ pour l'acquisition de la propriété intellectuelle, et ii) 4 430 000\$ pour la conception, la fabrication, l'assemblage, la mise en service et les tests opérationnels. En ce qui concerne les sommes dues pour l'essai et l'exploitation du système pilote pendant 12 mois, il reste un solde de 880 000\$ à payer. HPQ s'engage à payer une royauté de 10% sur les ventes de silicium, royauté qui inclut des paiements annuels minimaux. HPQ est à jour dans ses paiements annuels.
- 2) Le 18 août 2020, HPQ Nano Poudres Inc. (HPQ Nano), une filiale à part entière de HPQ, a signé une convention de développement relative au réacteur RSiN PUREVAP avec PyroGenesis Canada Inc. (Pyro). Les parties à cette convention sont des personnes sans lien de dépendance. Cette convention prévoit que HPQ Nano devient le propriétaire du système développé à la suite du paiement d'une somme symbolique de 1\$ et a acquis la propriété intellectuelle développée par Pyro en effectuant un paiement de 2 400 000\$. La considération payable par HPQ Nano pour le développement est 542 000\$, dont 389 600\$ ont déjà été payés par HPQ Nano. HPQ Nano paiera une royauté de 10% sur les ventes éventuelles des produits en résultants à Pyro qui pourra convertir cette royauté contre 50% des actions ordinaires émises et en circulation de HPQ Nano détenues à ce moment par HPQ.
- 3) Le 30 juin 2021, HPQ Silica Polvere Inc. (HPQ Polvere), une filiale détenue à 100% par HPQ, a signé une convention de développement de l'usine pilote du Réacteur de Silice Pyrogénée et la commercialisation future de matériaux de Silice Pyrogénée fabriqués avec cette technologie de fabrication exclusive avec PyroGenesis Canada Inc. (Pyro). Les parties à cette convention sont des personnes sans lien de dépendance. Par cette convention, Pyro accorde à HPQ Polvere l'option

d'acquérir la propriété intellectuelle et le système de fabrication de Silice Pyrogénée réalisé par l'exécution de la convention. HPQ Polvere a exercé son option en versant 3 300 000\$ à Pyro. HPQ Polvere paiera une royauté de 10% sur les ventes éventuelles des produits en résultants à Pyro qui pourra convertir cette royauté contre 50% des actions ordinaires émises et en circulation de HPQ Polvere détenues à ce moment par HPQ. La considération payable par HPQ Polvere pour le développement est 600 500\$, dont 109 433\$ ont déjà été payé par HPQ Polvere.

- 4) Le 24 août 2021, HPQ a conclu une entente d'acquisition de licence et de co-entreprise (l'ACCORD) avec EBH₂ Systems SA (« EBH₂ »), une société suisse possédant une technologie d'électrolyse exclusive capable d'extraire efficacement, à partir de pratiquement n'importe quelle source d'eau, y compris l'eau salée, un hydrogène propre. Les parties à cette convention sont des personnes sans lien de dépendance. L'accord établit les modalités de la création d'une nouvelle société commune (« NEWCO ») détenue par HPQ et EBH₂ qui commercialisera, vendra et entretiendra les systèmes et produits EBH₂ en Amérique du Nord, c'est-à-dire au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Les points saillants de cet accord sont :
- a. HPQ se verra accorder par EBH₂ une licence mondiale permanente pour vendre des produits dans lesquels les génératrices EBH₂ sont incorporées, dans toutes les Technologies HPQ, si les génératrices EBH₂ sont utilisées exclusivement pour alimenter de manière autonome la Technologie HPQ ou les Technologies HPQ
 - b. HPQ et EBH₂ conviennent de créer une nouvelle entreprise commune à 50/50 (NEWCO) qui sera chargée de commercialiser, de vendre et d'entretenir les systèmes et produits EBH₂ en Amérique du Nord. EBH₂ accordera à NEWCO une licence exclusive permanente pour la commercialisation, la vente et le service de systèmes et produits EBH₂ en Amérique du Nord (Canada, Mexique et États-Unis). HPQ créera NEWCO en tant que société canadienne, HPQ et EBH₂ ayant une participation de cinquante pour cent (50%).
 - c. HPQ accepte qu'à partir de 5 ans, mais pas plus de 10 ans à partir de la date de réception de la première livraison commerciale de systèmes EBH₂ prêts à être vendus en Amérique du Nord par NEWCO, EBH₂ peut à tout moment et à sa seule discrétion, choisir d'acheter la participation de HPQ dans NEWCO en échangeant la participation de HPQ dans NEWCO contre une redevance permanente de huit pour cent (8%) sur les ventes brutes de NEWCO.

HPQ paiera à EBH₂ la licence groupée HPQ-EBH₂ conformément au calendrier de paiement et aux conditions énoncées ci-dessous :

- HPQ effectuera un paiement en espèces à EBH₂ de cinq cent mille dollars américains (500 000 \$ US) (« la composante en espèces de la transaction »),
- HPQ émettra en EBH₂ 10 000 000 d'unités (« Unité ») à un prix de 0,70 \$ CAN par unité (« La composante en actions de la transaction »). Chaque unité est composée d'une (1) action ordinaire et d'un (1) bon de souscription d'action ordinaire (« bon de souscription ») de HPQ. Chaque bon de souscription permettra à EBH₂ d'acheter une action ordinaire du capital social de HPQ au prix d'exercice de 0,75 \$ pendant une période de 36 mois à compter de la date de clôture de la transaction. Chaque action ordinaire émise en vertu des unités aura une période de détention obligatoire de quatre (4) mois et un (1) jour à compter de la date de son émission. La composante en actions de la transaction est soumise à la Bourse de croissance TSX et aux approbations réglementaires habituelles.
- Il est convenu que la composante en espèces de la transaction et la composante en actions de la transaction seront payées après qu'un tiers indépendant aura vérifié que le processus EBH₂ fonctionne et peut être mis à l'échelle pour répondre aux besoins énergétiques de HPQ Technologies, sur la base des étapes suivantes :

- Un tiers indépendant, choisi par les parties, sera mandaté pour confirmer que le module de démonstration de voyage d'EBH₂ peut générer 1 000 watts par heure (1 kW par heure), 24 kW par jour, 168 kW ou 0,17 mW d'énergie sur 7 jours à partir d'un litre d'eau (H₂O). À la réception de la confirmation que la production et les autres étapes ont été atteintes, la composante en espèces de la transaction sera versée à EBH₂ et 5 000 000 de parts de la composante actions de la transaction seront également émises à EBH₂.
- Un tiers indépendant, choisi par les parties, sera mandaté pour confirmer que le système EBH₂ peut être mis à l'échelle pour répondre aux besoins énergétiques de HPQ Technologie. Dès la réception de la confirmation que la production et les autres étapes convenues ont été atteintes, 4 000 000 de parts de la composante actions de la transaction seront également émises à d'EBH₂.
- Après avoir démontré avec succès qu'un système EBH₂ peut produire l'énergie nécessaire pour alimenter l'usine pilote HPQ PUREVAP™ QRR, les 1 000 000 de parts restantes de la composante actions de la transaction seront émises à d'EBH₂.
- Une première étape de l'ACCORD a été réalisée le 18 septembre 2021 par la conclusion et la signature de l'entente de licence mondiale permanente prévue au premier point ci-haut. HPQ n'a versé aucune considération en espèce ou en émission d'actions, étant donné que les tests ne sont pas encore concluants.

Des copies de ces documents peuvent être consultées, sans frais, entre 10.00 heures et 16.00 heures, du lundi au vendredi, au bureau de la CETEQ, au 1115 est, rue de Louvain, bureau 204. Montréal, Québec H2M 2E6 jusqu'à la levée de l'assemblée et pendant une période de 30 jours par la suite.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Généralité

Principaux produits et services

1. Les principaux produits que la société prévoit commercialiser sont :
 - Le silicium métal (Si) produit avec la technologie *RRQ PUREVAP™*
 - a. Pour les applications aluminium
 - b. Pour les applications chimiques
 - Les poudres de Silicium
 - a. De taille micrométrique, faites à partir de silicium produit avec le *RRQ PUREVAP™* qui seront initialement transformées en poudre micrométrique par des fournisseurs externes :
 - i. Pour la vente aux fabricants d'anode utilisé dans les batteries Li-Ion
 - ii. Pour la vente aux fabricants de produits à base de nitrure de silicium (Si₃N₄)
 - b. De taille nanométrique, faites à partir de silicium produit avec le *RRQ PUREVAP™* qui seront transformées en poudre de taille nanométrique avec le *RSIN PUREVAP™* que nous sommes en train de développer.
 - La Silice Pyrogénée produite par le réacteur PyroGenesis développe pour HPQ avec l'assistance de financement du gouvernement fédéral (SDTC 33% des coûts) et du gouvernement provincial (Technoclimat 30% des coûts) :
 - a. Pour les marchés des peintures et des enduits
 - b. Pour les marchés des adhésifs et des saillants

- c. Pour les marchés pharmaceutiques
- d. Cosmétiques
- e. Autres
 - La commercialisation des réacteurs d'hydrogène de EBH₂ Amérique du Nord dans un premier temps dans le créneau soit le Générateur autonome pour maisons et commerciales

Stade de développement des principaux produits et services

(iii). Procédé RRQ Purevap

Il reste une dernière phase de recherche et développement à compléter dans ce projet avant l'atteinte des étapes de commercialisation à grande échelle de cette technologie et des produits afférants.

- Le solde des investissements requis est de 880 000\$, paiements que seront étalés sur douze (12) mois, commençant avril 2022, à partir des fonds disponibles de la société.
- Les travaux seront effectués par le fournisseur de technologie de la société, PyroGenesis Canada Inc, en vertu des contrats signés entre les parties.
- Toutes les approbations réglementaires requises pour la dernière phase ont déjà été obtenues.
- Ayant déjà reçu des démonstrations d'intérêts de la part d'acheteur potentiel, la société prévoit commencer la commercialisation des produits silicium fait avec le RRQ Purevap dans les mois suivants la mise en service de l'usine pilote.

Procédé RSiN Purevap

La prochaine phase de recherche et développement dans ce projet sera réalisée par la construction d'un équipement de validation du potentiel de mise à niveau commerciale de la technologie et son opération.

- Il reste un solde de paiement de 152 400\$ que sera fait selon l'avancement de la fabrication de l'équipement.
- Les travaux seront effectués par le fournisseur de technologie de la société, PyroGenesis Canada Inc, en vertu des contrats signés entre les parties.
- Ayant déjà reçu des démonstrations d'intérêts de la part d'acheteur potentiel, la société prévoit commencer la pré-commercialisation des produits nanosilicium faits avec le RSiN Purevap dans les mois suivants la mise en service de l'équipement.

Procédé de Silice Pyrogénée

Il reste deux (2) phases de recherche et développement à compléter dans ce projet avant l'atteinte des étapes de commercialisation à grande échelle de cette technologie et des produits afférants.

- Le solde des investissements que HPQ sera requise de faire est de 491 067\$, paiement qui seront étalés sur dix-huit (18) mois, faits à partir des fonds disponibles de la société.
- Les travaux seront effectués par le fournisseur de technologie de la société, PyroGenesis Canada Inc, en vertu des contrats signés entre les parties.

- Ayant déjà reçu des démonstrations d'intérêts de la part d'un joueur important dans le marché de la Silice Pyrogénée, la société prévoit commencer la commercialisation des produits faits dans les mois suivants la mise en service de l'usine pilote.

Réacteurs d'hydrogène de EBH2

Les étapes de recherche et développement associées au réacteur d'hydrogène de EBH2 SA sont terminées. Il ne reste qu'à compléter l'étape de validation de la technologie par les experts indépendants avant de pouvoir commencer la commercialisation des systèmes. À la suite de la validation de la technologie, un solde de 500 000US\$ restera à payer, à partir des fonds disponibles de la société.

Exploitation

- (i) L'exploitation consiste en la production de silicium avec le procédé RRQ Purevap, la production de nano matériaux de silicium avec le procédé RSiN Purevap, et la fabrication de silice pyrogénée avec réacteur de silice pyrogénée.

- (ii) Procédé RRQ Purevap

Durant les phases de démarrages des activités, l'exploitation des équipements de production, sera faite par des employés du fournisseur de technologie, et ce, aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour que soit formés les employés de la HPQ.

Procédé RSiN Purevap

Durant les phases de recherche, développement et de démarrage, l'exploitation des équipements sera faite par des employés du fournisseur de technologie, PyroGenesis.

Procédé de Silice Pyrogénée

Durant les phases de recherche, développement et de démarrage, l'exploitation des équipements sera faite par des employés du fournisseur de technologie, PyroGenesis.

- (iii) Procédé de fabrication RRQ Purevap

Les équipements de production sont la propriété de la société et ils sont hébergés dans l'usine de PyroGenesis.

Procédé de fabrication RSiN Purevap

Les équipements utilisés durant les phases de recherche, développement et de démarrage, sont la propriété de la société et ils sont hébergés dans l'usine de PyroGenesis.

Procédé de fabrication de Silice Pyrogénée

Les équipements utilisés durant les phases de recherche, développement et de démarrage sont la propriété de la SDTC et ils sont hébergés dans l'usine de PyroGenesis.

- (iv) Les modalités de paiements sont couvertes par les contrats signés en HPQ, ou ses filiales et PyroGenesis, et les paiements sont en règle.
- (v) Le fournisseur de technologie détient toutes les compétences et connaissances nécessaires.
- (vi) Les matières premières requises pour les opérations sont standard et la société ne prévoit aucun problème à s'en procurer auprès de fournisseurs locaux.
- (vii) Seuls les brevets ont de l'importance.
- (viii) Les activités du secteur sont permanentes.
- (ix) Les activités se poursuivront selon les ententes ponctuelles habituelles.

- (x) Elles sont présentement difficiles à évaluer, mais les avantages environnementaux sont la marque de commerce des nouveaux procédés que nous commercialisons.
- (xi) Présentement, la Société a fait le choix stratégique de sous-traiter les aspects R&D et ingénieries de ses opérations à son fournisseur de technologie, PyroGenesis, au travers d'une entente de partenariat centré sur le fait que HPQ finance 100% des coûts de R&D et va garder 90% des revenus générés par les opérations. La différence allant à PyroGenesis. C'est ce qui explique que présentement la Société ne compte que quatre (4) employés. Au cours des prochains 12 mois la société prévoit commencer à recruter ses propres employés.
- (xii) La réglementation ou la conjoncture politique ne doivent pas avoir des effets importants sur les activités de la société.
- (xiii) La société ne connaît pas de risque relativement à ses activités étrangères à moyen terme.

Marché

- (i) Le segment marché pour les produits silicium faits avec le procédé RRQ Purevap, les nano poudres faites avec le procédé RSiN Purevap et la silice pyrogénée seront les créneaux industriels (vente B2B) dans les marchés Nord-Américain et européen pour commencer.
- (ii) Les tendances de marchés indiquent qu'il existe un déficit dans les capacités de production pour les produits silicium, les nano matériaux de silicium pour les batteries et la silice pyrogénée.
- (iii) Les produits ont des utilisations industrielles et les cahiers de charge des acheteurs éventuels sont assez standard. Dès que possible, lors des phases de mise en service des unités pilotes, des produits seront envoyés à des acheteurs potentiels avec qui nous avons déjà signé des NDA.
- (iv) Les technologies que nous développons sont des technologies de rupture et nous avons l'intention de maintenir nos avantages concurrentiels en continuant d'investir dans la R&D.
- (v) Les effets potentiels de telles mesures sont inexistantes.
- (vi) Il n'y a aucune variation saisonnière dans la demande pour nos produits.

Plans et stratégies de commercialisation

- (i) En ce qui regarde les produits silicium faits avec le procédé RRQ Purevap, le plan est de commencer leur commercialisation dans les mois suivant la mise en service de l'usine pilote (prévue pour Q2 2022). Pour ce qui est des nano poudres faites avec le procédé RSiN Purevap, des étapes préliminaires de commercialisation sont prévues pour 2022, mais le plan est de commencer leur commercialisation dans les mois suivant la mise en service de l'usine et la validation de mise à niveau commerciale (prévue de façon provisoire pour Q1 2023) et pour la silice pyrogénée, le plan est de commencer sa commercialisation dans les mois suivant la mise en service de l'usine pilote (prévue pour Q2 2023). Au début, la commercialisation sera la responsabilité unique du PDG de HPQ, mais les plans sont de grossir l'équipe de direction de HPQ avec des responsables marketing et ventes.
- (ii) Nos produits sont requis par des acheteurs industriels qui les utilisent dans la fabrication de leurs produits, la commercialisation s'adressera à ce type industriel. Le plan sera de faire connaître les avantages uniques des produits via une stratégie marketing B2B et une participation aux foires commerciales où les acheteurs industriels seront présents.
- (iii) La ventilation des coûts des programmes de commercialisation pour les 2 prochaines années, sont inclus dans les prévisions budgétaires.

- (iv) Les prix seront soit négociés de gré à gré ou les prix spots seront utilisés pour les ventes sur les marchés spots. Nous serions ouverts à offrir des remises sur le volume dans certaines conditions.
- (v) Les services après-vente, l'entretien et les garanties ne constituent pas un facteur important étant donné leur inexistence.

Conditions concurrentielles

(i) En ce qui regarde les produits silicium, les principaux concurrents sont :

- FERROGLOBE PLC
- Elkem ASA
- The Rima Group
- PCC Group
- Plusieurs fabricants chinois

En ce qui regarde les nano produits de silicium, les principaux concurrents sont :

- Tekna
- Group 14
- Advano

En ce qui regarde les produits de silice pyrogénée, les principaux concurrents sont :

- Evonik Industries
- Cabot Corporation
- Wacker Chemie AG

(ii) En ce qui regarde les produits silicium, les principaux facteurs de concurrence sont :

- La pureté des matériaux produits
- Les coûts de fabrication, et cela est relatif à :
 - i. La quantité de matières premières requises pour produire une (1) tonne
 - ii. La pureté des matières premières requises
 - iii. Les coûts de l'énergie
- Les coûts d'investissement pour construire une usine

En ce qui regarde les nano produits de silicium, les principaux facteurs de concurrence sont :

- La taille et l'uniformité des nano matériaux produits
- Les coûts de fabrication, et cela est relatif à :
 - i. La pureté des matières premières requises
 - ii. Les pertes matières
 - iii. Les coûts de l'énergie
- Les coûts d'investissement pour construire une usine

En ce qui regarde les produits de silice pyrogénée, les principaux facteurs de concurrence sont :

- La composition chimique des produits de silice pyrogénée

- Les coûts de fabrication, et cela est relatif à :
 - i. La pureté des matières premières requises
 - ii. Les pertes matières
 - iii. Les coûts de l'énergie
 - iv. Les facteurs environnementaux.
- Les coûts d'investissement pour construire une usine

(iii) Les produits subventionnés par la Chine qui sont vendus à rabais dans nos marchés

Développements futurs

Tous les projets de la société seront en phase de pré-production commerciale durant les douze (12) prochains mois. Il est donc difficile de spéculer sur les étapes supplémentaires qui pourraient être nécessaires. A ce stade, la société n'en voit pas.

Protection de l'exclusivité

(i) En ce qui regarde la technologie RRQ Purevap, elle est protégée par deux (2) demandes de brevet distinct, plus un cahier de savoir-faire détaillé. Le premier brevet est valide jusqu'en 2035 alors que le second est valide jusqu'en 2039.

En ce qui regarde la technologie NSIR Purevap, elle est protégée par une (1) demande de brevet plus un cahier de savoir-faire détaillé. De plus, lorsque nécessaire de nouveaux brevets pourraient être demandés. Le brevet est valide jusqu'en 2040.

En ce qui regarde la technologie pour la silice pyrogénée, elle est protégée par une (1) demande de brevet plus un cahier de savoir-faire détaillé. De plus, lorsque nécessaire de nouveaux brevets pourraient être demandés. Le brevet est valide jusqu'en 2041.

(ii) S. O.

(iii) En plus de limiter la distribution de documents techniques, les informations nécessaires ne sont fournies qu'après la signature d'entente de confidentialité.

Prêts

L'entreprise n'a pas d'activité de prêts. Cependant, en terme de placement et de financement, l'entreprise procède par voie de financement et prêt sur débenture non garantie et sur placement privé auprès d'investisseurs qualifiés au moyen de financements exemptés de prospectus sans toutefois écarter ce moyen éventuellement.

INFORMATION CONCERNANT L'ÉMETTEUR RÉSULTANT

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale et constitution

À la réalisation du CDA, aucun changement ne s'effectuera dans la constitution de HPQ sauf quant à la domination sociale de laquelle le mot « ressources » sera supprimé pour qu'elle devienne HPQ-Silicon Inc. ou tout autre nom semblable qui pourra être convenu par le Directeur des services des corporations et HPQ. La société demeurera sous l'égide de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et l'adresse de son siège social restera au 3000, rue Omer-Lavallée, bureau 306, à Montréal, Province de Québec H1Y 3R8.

Liens inter sociétés

Les activités de la société HPQ Silicium sont regroupées autour de 4 créneaux :

1) Le projet *RRQ PUREVAP™*,

Cette division est responsable du développement du *Réacteur de Réduction de Quartz (« RRQ ») PUREVAP™*, une technologie de rupture, en cours de brevet, que permet la transformation de quartz (SiO₂) en silicium (Si) de haute pureté, en une seule étape, réduisant ainsi ses coûts de fabrication, sa demande énergétique et son empreinte carbone.

2) HPQ NANO Poudres de Silicium Inc,

Cette filiale, dont l'émetteur résultant détient 100% des droits de votes et qui est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est responsable du développement du *Réacteur de Silicium Nano (« RSiN ») PUREVAP™*, une autre technologie de rupture, en cours de brevet, qui permettra la transformation du silicium (Si) produit par le *RRQ PUREVAP™* en un large éventail de nano/micropoudres sphériques de taille variable et contrôlée, et en nanofils de silicium.

3) HPQ Silice Polvere Inc.

Cette filiale, dont l'émetteur résultant détient 100% des droits de votes et qui est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est responsable du développement d'un nouveau procédé à base de plasma (Réacteur de Silice Pyrogénée) qui permettra de transformer directement le quartz en silice pyrogénique, supprimant ainsi l'utilisation de produits chimiques dangereux dans sa fabrication et en éliminant la production de chlorure d'hydrogène gazeux (HCl) associé à sa fabrication.

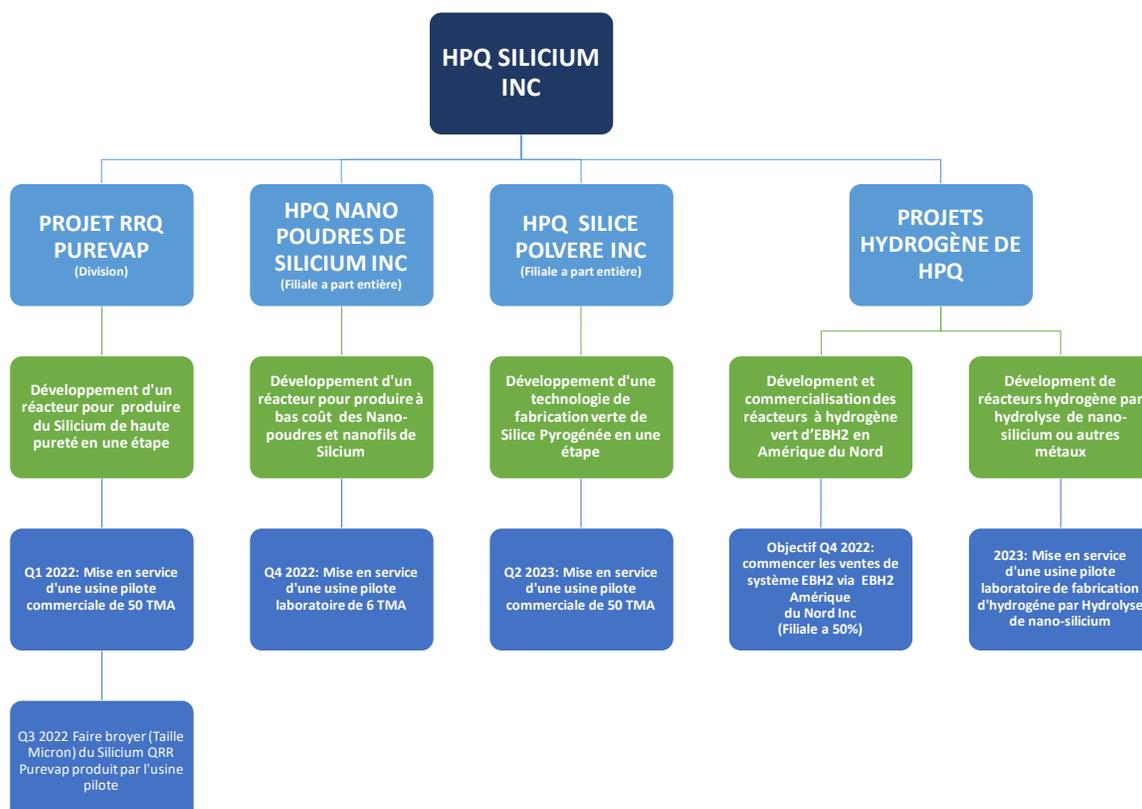
4) Projets d'Hydrogène de HPQ

i. EBH2 Amérique du Nord Inc

Cette filiale, dont l'émetteur résultant détiendra 50% des droits de votes et qui sera constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions sera responsable de la commercialisation en Amérique du Nord des technologies de fabrication d'hydrogène par électrolyse développé par la société Suisse EBH₂ SAS.

ii. Le projet HPQ H₂

Cette division sera responsable du développement de procédé de fabrication d'hydrogène par hydrolyse de nanosilicium et d'autre métaux.



DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Objectifs commerciaux déclarés

Activité silicium

HPQ est à l'avant-plan des développements de l'innovation dans le domaine de la fabrication de silicium vert à faible coût depuis 2015 parce que même si le silicium est un élément chimique très abondant, il demande un affinage stratégique.

Le silicium est l'élément le plus abondant dans la croûte terrestre après l'oxygène. Il est extrait principalement sous forme de quartz puis transformé en silicium "métal" par électrometallurgie. En fonction de son niveau de pureté, il intervient dans la composition de multiples matériaux de pointe allant des alliages d'aluminium aux semi-conducteurs en passant par les silicones et les cellules photovoltaïques.

Son affinage et sa transformation en produits à haute valeur ajoutée sont très complexes et fortement consommateurs d'énergie et de produits chimiques. Chaque étape de transformation est maîtrisée par un petit groupe d'acteurs spécialisés, majoritairement localisés en Asie.

La délocalisation historique en Asie de la fabrication du silicium métal faisait que le Silicium était considéré comme une substance dont la criticité était ambivalente, mais depuis 2021, l'importance des critères ESG dans les décisions d'achats combiné aux effets de la COVID sur les chaînes d'approvisionnement, force une refonte de cette approche.

De plus, comme le silicium (Si) est un élément stratégique de premier plan, essentiel dans la révolution vers les énergies renouvelables (« RÉR ») et la décarbonisation de l'économie en cours, explique pourquoi l'importance et la criticité du Silicium dans le développement d'une économie moins dépendante aux énergies carbonées va aller en augmentant.

Toutefois puisque le silicium n'existe pas dans la nature, le fait demeure qu'il doit être extrait de quartz

(SiO₂) à travers un procédé coûteux et énergivore, et c'est là où HPQ se distingue en proposant des solutions innovantes à base de silicium (Si) et en développant organiquement un portefeuille unique de produits en silicium (si) à haute valeur ajoutée.

La technologie *RRQ PUREVAP™* que développe HPQ aura des applications commerciales dans les marchés adressables de plusieurs milliards de dollars US suivant.

Activité Silice pyrogénée:

En 2021, HPQ c'est attaqué aux développements de l'innovation dans le domaine de la fabrication de silice pyrogénée vert à faible coût.

Les procédés traditionnels de fabrication de la silice pyrogénée sont gourmand en capitaux, car la matière première nécessaire à sa fabrication, le tétrachlorure de silicium, ne peut être fabriquée que par une usine de polysilicium.

Le nouveau procédé plasma de HPQ Silice Polvere permet une transformation directe de la silice (Quartz, SiO₂) en Silice Pyrogénée, enlevant le besoin d'utilisation de produit chimique néfaste lors de la fabrication de la Silice Pyrogénée et élimine la production de chlorure d'hydrogène gazeux (HCl) associé à sa fabrication. Ainsi, puisque le nouveau procédé utilise le quartz comme matière première, les besoins en capitaux ne représenteront qu'une petite fraction de ce qui est nécessaire pour construire une usine traditionnelle de Silice Pyrogénée.

La silice pyrogénée est une poudre microscopique blanche de haute surface et faible densité apparente. Ses utilisations commerciales englobent diverses industries telles que les soins personnels, les produits pharmaceutiques, l'agriculture (alimentation humaine et animale), les adhésifs, les mastics, la construction, les batteries et l'automobile, pour n'en citer que quelques-unes.

La technologie du Réacteur Plasma de Silice Pyrogénée que développe HPQ Silice Polvere est une technologie de rupture qui va permettre la production de Silice Pyrogénée verte en respect des principes ESG et ainsi ouvrir la porte à une plus grande utilisation de la Silice Pyrogénée dans plusieurs secteurs stratégiques avec des applications commerciales qui ont déjà des marchés adressables.

Activité hydrogène :

Le potentiel de pouvoir utiliser des nanopoudres de silicium, produit par le *RSiN PUREVAP™* que développe HPQ NANO, pour faire de l'hydrogène par hydrolyse a amené HPQ à s'intéresser à ce marché extrêmement prometteur pour la décarbonisation de l'économie.

L'hydrogène (H) est un gaz incolore, inodore et inflammable. C'est aussi l'élément le plus abondant de l'univers. Il est présent à l'état naturel sur la terre, mais surtout en combinaison avec d'autres éléments, comme avec l'oxygène dans l'eau (« H₂O »). L'hydrogène peut être isolé de l'eau, des combustibles fossiles, ou de la biomasse et servir de vecteur énergétique ou de combustible.

L'hydrogène est l'un des carburants qui ont alimenté la fusée qui a envoyé des humains sur la Lune en 1969, et il pourrait maintenant aider le monde à atteindre ses objectifs climatiques de décarbonisation puisque l'hydrogène est un vecteur d'énergie utile, car à poids égal, sa valeur énergétique est supérieure à celle de tous les combustibles chimiques.

L'hydrogène peut être produit à partir de combustibles fossiles ou de la biomasse, ou à l'aide d'un procédé appelé électrolyse, qui décompose l'eau grâce à un courant électrique et d'un procédé appelé hydrolyse qui décrit une réaction chimique au cours de laquelle il y a rupture de liaison d'une molécule par l'eau.

Pour commencer, la stratégie Hydrogène de HPQ sera axé autour de :

1. La technologie de réacteurs à hydrogène vert que développe EBH₂ SYSTEMS SA a le potentiel d'être une véritable technologie d'électrolyse de rupture qui permettrait la production à faible coût d'hydrogène vert.

Les réacteurs à hydrogène vert d'EBH2 étant évolutifs, adaptables et pouvant produire, à la demande, les quantités d'hydrogène vert nécessaires pour alimenter de nombreuses applications, ouvre ce produit à une grande panoplie d'applications commerciales qui ont déjà des marchés adressables très importants.

2. Les technologies de réacteur à hydrogène base sur le principe de fabrication d'hydrogène par hydrolyse des nanopoudres de Silicium fabriqué par le *RSiN PUREVAP™*.

HPQ prévoit développer son potentiel afin qu'elle soit une véritable technologie de rupture qui permettrait une production de forte quantité à d'hydrogène sur demande sans avoir besoins de moyens de transport de l'hydrogène sous-pressions.

Jalons

Les principaux événements qui doivent se produire dans les 12 mois suivant le CDA sont :

- pour l'activité silicium et son projet RRQ Purevap, la mise en fonction de son usine pilote, ce qui devrait représenté pour la société des dépenses nettes de 616 500 \$
- pour l'activité silicium et son projet RSiN Purevap, la continuation du fonctionnement du RSiN Purevap Gen1 et la construction de l'équipement de validation de la mise à l'échelle commerciale, soit le RSiN Purevap Gen2, ce qui devrait représenté pour la société des dépenses nettes de 322 400 \$
- pour l'activité silice pyrogénée, l'avancement de la construction de l'usine pilote ce qui devrait représenté pour la société des dépenses nettes de 207 046 \$.
- de plus, la société devra encourir à titre de frais de recherches, de développements et de demandes de brevets, des dépenses de 132 100\$
- pour le projet EBH2, des tests devront être réalisés pour valider la technologie amenant la société à effectuer des dépenses nettes de 655 000\$

INFORMATIONS FINANCIÈRES ANNUELLES CONSOLIDÉES AUDITÉES

	Exercice terminé le 31 décembre 2021	Exercice terminé le 31 décembre 2020	Exercice terminé le 31 décembre 2019
Autres (revenus) dépenses	(536 572)	296 780	(44 719)
Dépenses totales	5 794 694	1 088 371	1 339 622
Revenu (perte) net	(6 331 266)	(791 591)	(1 384 341)
Par action émise	(0.02)	(0.01)	(0.01)
Par action diluée	(0.02)	(0.01)	(0.01)
Actif total	21 722 779	17 662 836	10 854 176
Passif total long terme	2 789 194	4 651 082	3 665 427
Capital-actions	53 375 574	41 148 645	34 586 394
Déficit	(35 043 329)	(28 659 966)	(28 054 410)

	Trimestre 31 déc. 2021	Trimestre 30 sept. 2021	Trimestre 30 juin 2021	Trimestre 31 mars 2021	Trimestre 31 déc. 2020	Trimestre 30 sept. 2020	Trimestre 30 juin 2020	Trimestre 31 mars 2020
Autres (revenus) dépenses	(431 031)	(377 868)	(540 634)	812 961	(194 993)	321 639	229 305	(59 171)
Revenu (perte) tiré des activités poursuivies	(5 158 711)	(684 978)	(993 896)	506 319	(529 234)	60 744	(54 639)	(268 462)
Revenu net/(perte)	(5 158 711)	(684 978)	(993 896)	506 319	(529 234)	60 744	(54 639)	(268 462)

DESCRIPTION DES TITRES

À la réalisation du CDA, le capital-actions de l'émetteur résultant sera le même que celui de HPQ à la date de cette déclaration de changement à l'inscription.

STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ PRO FORMA

Structure du capital consolidé pro forma

Désignation des titres	Montant autorisé ou devant être autorisé	Encours, compte tenu de l'opération
Actions ordinaire	Illimité	356 644 358 ⁽¹⁾
Bons de souscription	36 849 012	36 849 012
Options	21 100 000	16 985 000

Le déficit consolidé est de 35 043 329 \$

Le nombre de titres visés par les options est 16 985 000

Capital-actions sur la base de la dilution maximale

Actions ordinaires	Nombre	Pourcentage
Actions ordinaire émises et en circulation	356 644 358 ⁽¹⁾	86,02
Actions ordinaires disponibles bons de souscription	36 849 012	8,89
Actions ordinaires réservées pour exercice d'options	21 100 000	5,09

Tableau pour les actions

Actions ordinaires	Nombre
Actions ordinaire émises et en circulation	356 644 358 ⁽¹⁾

Tableau pour les bons de souscription

Bons de souscription	Nombre
Bons de souscription en circulation	36 849 012

(1) Ce montant représente les 346 644 358 actions émises et en circulation de HPQ et les 10 000 000 à émettre à EBH2 pour finaliser l'entente avec cette dernière.

Tableau pour les options

Options en circulation	Nombre 16 985 000
---------------------------	----------------------

Options d'achat d'actions

À la date de la déclaration de changement à l'inscription, le régime d'options de l'émetteur résultant sera le régime d'options de HPQ. Voir l'item Régime d'options d'achat d'actions à la page 31.

Le tableau suivant indique les options détenues, en date du 2 mai 2022, par les administrateurs, les officiers et les consultants de HPQ, lesquelles options seront celles que détiendront les administrateurs et les officiers, qui seront les mêmes, dans l'émetteur résultant, à la date de la déclaration de changement à l'inscription. Ces options seront en vigueur pour le CDA.

RÉGIME D'OPTIONS

No. Cert.	Émises à	Date d'émission	Prix d'exercice	Date d'expiration	Solde
P16 C-010	Patrick Levasseur	27/12/17	0,12\$	29/12/22	600 000
P16 C-011	Bernard Tourillon	27/12/17	0,12\$	29/12/22	600 000
P16 C-013	François Rivard	27/12/17	0,12\$	29/12/22	450 000
P16 C-015	Consultant	27/12/17	0,12\$	29/12/22	350 000

Total : 2 000 000

P21 C-001	Patrick Lervasseur	20/12/21	0,55\$	20/12/23	1 400 000
P21 C-002	Bernard Tourillon	20/12/21	0,55\$	20/12/23	1 000 000
P21 C-003	Noëlle Drapeau	20/12/21	0,55\$	20/12/23	1 000 000
P21 C-004	François Rivard	20/12/21	0,55\$	20/12/23	1 000 000
P21 C-005	Robert Robitaille	20/12/21	0,55\$	20/12/23	1 000 000
P21 C-006	Consultant	20/12/21	0,55\$	20/12/23	1 000 000
P21 C-007	Richard Mimeau	20/12/21	0,55\$	20/12/23	1 000 000
P21 C-008	Peter Smith	20/12/21	0,55\$	20/12/23	1 000 000
P21 C-009	Daryl Hodges	20/12/21	0,55\$	20/12/23	1 000 000
P21 C-010	Consultant	20/12/21	0,55\$	20/12/23	250 000

Total : 9 650 000

P21 C-011	Bernard Tourillon	20/12/21	1,00\$	20/12/26	3 000 000
P21 C-012	Noëlle Drapeau	20/12/21	1,00\$	20/12/26	250 000
P21 C-013	François Rivard	20/12/21	1,00\$	20/12/26	1 000 000
P21 C-014	Consultant	20/12/21	1,00\$	20/12/26	1 000 000
P21 C-015	Richard Mimeau	20/12/21	1,00\$	20/12/26	85 000

Total : 5 335 000

Grand total : 16 985 000

Capital-actions sur la base de la dilution maximale

Le tableau suivant indique le capital-actions sur la base de la dilution maximale de l'émetteur résultant en assumant qu'à la réalisation du CDA la dilution sera la même que celle de HPQ au 2 mai 2022 et effectif à la réalisation du CDA

Actions ordinaires	Nombre	Pourcentage
Actions ordinaires émises et en circulation	356 644 358	86,02%
Actions ordinaires disponibles pour exercice de bons de souscription	36 849 012	8,89%
Actions ordinaires réservées pour exercice d'options	21 100 000	5,09%

FONDS DISPONIBLES ET OBJECTIFS PRINCIPAUX

Fonds disponibles

Pour les fins de ses opérations durant les 18 prochains mois suivant la réalisation du CDA

Fonds disponibles	Anticipés à la réalisation du CDA
Fonds de roulement au 28 février 2022	4 068 367,00 \$
Exercice d'option en mars 2022	36 000,00 \$
Placement privé anticipé avant la réalisation du CDA	3 600 000,00 \$
Moins dépenses faites avant la réalisation du CDA (Mars 2022 – Juin 2022)	(1 596 513,00 \$)
Total des fonds disponibles pour réalisation du CDA	6 107 854,00 \$

Objectifs principaux

Dépenses dans les 18 mois suivant le CDA pour l'activité silicium:

Utilisation des fonds disponibles	Montants estimés
Frais de GNA prévus pour 18 mois (Juillet 2022 – Décembre 2023)	2 632 740,00 \$
Frais NET de R&D prévus pour 18 mois (Juillet 2022 – Décembre 2023)	
Projet Usine Pilote RRQ PUREVAP	1 185 000,00 \$
Projet HPQ NANO (NSiR PUREVAP)	472 400,00 \$
Projet HPQ POLVERE (SILICE PYROGÉNÉE)	521 067,00 \$
Projet EBH ₂	0,00 \$
Autres : Frais Brevet	198 000,00 \$
TOTAL FRAIS	5 009 207,00 \$
FOND DE ROULEMENT NON DÉDIÉ	1 098 647,00 \$
Total des fonds disponibles de l'émetteur résultant	6 107 854,00 \$

Dividendes

Il n'y a pas de restriction dans les statuts de constitution de l'émetteur résultant ou d'autre part qui pourrait empêcher l'émetteur résultant de déclarer et de verser des dividendes, sauf bien entendu son état des liquidités. Cependant, l'émetteur résultant prévoit utiliser ses fonds disponibles pour l'accroissement et le développement de ses activités. Il compte réinvestir ses bénéfices pour les fins de ses opérations et ne prévoit pas à court terme déclarer et verser des dividendes. Ainsi, les administrateurs de l'émetteur résultant décideront, dans l'avenir de l'opportunité d'établir une politique interne de dividendes.

PRINCIPAUX PORTEURS DE TITRES

À la connaissance de HPQ, il n'y aura aucun individu ou personne qui détiendra, directement ou indirectement, ou contrôlera 10% ou plus des actions ordinaires de l'émetteur résultant à la réalisation du CDA.

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET PROMOTEURS

Nom, adresse, poste et titres détenus

Les administrateurs et les dirigeants de HPQ seront les administrateurs et les dirigeants de l'émetteur résultant à la réalisation du CDA. Le tableau suivant indique le nom, l'adresse, le poste chez HPQ, et le nombre d'actions détenues ou contrôlées, ainsi que le pourcentage de détention à la date du 2 mai 2022 et à la réalisation du CDA chez l'émetteur résultant. Chaque administrateur exercera son mandat jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce que son successeur soit dûment élu ou nommé, à moins que son mandat ne prenne fin avant conformément aux règlements de l'émetteur résultant.

Nom, province/état/pays de résidence et poste occupé	Administrateur depuis (j-m-a)	Pourcentage de titres détenus	No. d'actions ordinaires sur lesquelles une emprise, directe et indirecte, est exercée	Occupation principale et, si non préalablement élu, occupation principale au cours des cinq dernières années
Bernard J. Tourillon ⁽²⁾ Québec, Canada Chef de la direction	13-07-06	2,42	8 371 850	Président et Chef de la direction de HPQ
Patrick Levasseur ⁽²⁾ Québec, Canada Administrateur	18-06-09	1,41	4 900 875	Vice-Président et chef des opérations de HPQ et président de COB
Richard Mimeau Québec, Canada Administrateur	01-05-13	0,12	410 500	Directeur général de CETEQ, société œuvrant dans des activités d'environnement.
Robert Robitaille ⁽¹⁾ Québec, Canada Administrateur	19-06-08	0,90	3 130 318	Président et associé principal de Groupe Soprodev (1990) INC., société de gestion
Peter H. Smith Québec, Canada Administrateur	20-02-15	0,14	500 000	Administrateur de la société d'exploration Fancamp Exploration Ltd
Noëlle Drapeau ⁽¹⁾ Québec, Canada Secrétaire et administrateur	18-06-09	0,34	1 192 200	LLL., MBA, PMP
Daryl Hodges ⁽¹⁾⁽²⁾ Ontario, Canada Administrateur	03-08-16	0,34	1 179 500	Président de Ladykirk Capital Advisors, consultant, conseiller en investissement
François Rivard Québec, Canada Chef des finances		0,62	2 143 750	Chef des finances de HPQ

(1) Membre du Comité d'audit.

(2) Membre du Comité technique.

L'émetteur résultant prévoit constituer 3 comités du conseil d'administration, soit le comité d'audit, le comité de rémunération et le comité technique. Chaque comité sera composé de 3 membres.

Le comité d'audit sera composé de Noëlle Drapeau, Robert Robitaille et Daryl Hodges.

Le comité de rémunération sera composé de Robert Robitaille, Richard Mimeau et Daryl Hodges.

Le comité technique sera composé de Bernard Tourillon, Patrick Levasseur et Daryl Hodges.

Membres de la direction

Bernard Tourillon, président et chef de la direction, administrateur

Bernard Tourillon est âgé de 57 ans et est détenteur d'un B.A.A et M.B.A. au cours des cinq dernières années, il a été président et chef de la direction de HPQ Silicon Resources Inc., Montréal, Québec. Il a plus de 40 ans d'expérience en finances et en affaires. Il va consacrer 100% de son temps aux affaires de l'émetteur résultant. Il n'y a pas de convention de non-concurrence ou de confidentialité le liant à la société et il n'est pas prévu d'en conclure une pareille convention.

Noëlle Drapeau, secrétaire, administrateur

Noëlle Drapeau est âgée de 68 ans, avocate de formation, LL.L., MBA et PMP possède plus de quarante ans d'expérience dans le domaine du droit commercial. Elle est certifiée ITIL Foundation en gestion de service TI. Madame Drapeau réalise des projets de mise en place et d'implantation de meilleures pratiques dans des domaines d'activités compétitifs et réglementés. Elle est reconnue pour ses projets de développement et d'optimisation de processus d'affaires, de gestion et d'opérations dans les secteurs d'activités des produits de placement, des technologies de l'information, des institutions financières et des télécommunications. Elle consacrera à l'émetteur résultant, comme depuis plus de cinq ans au sein de HPQ, le temps requis par sa fonction de secrétaire et de membre de comité, ayant ses propres activités. Il n'y a pas de convention de non-concurrence ou de confidentialité le liant à la société et il n'est pas prévu d'en conclure une pareille convention.

François Rivard, chef des finances

François Rivard est âgé de 57 ans, DEC, a occupé, depuis les dix dernières années, la fonction de chef des finances au sein de HPQ et de Champs d'Or de la Beauce Inc., une société dont les actions sont inscrites et transigées sur la Bourse canadienne de croissance. Il a été impliqué activement dans l'industrie d'exploration minière depuis 1998. Il va consacrer 50% de son temps à travailler pour le bénéfice de l'émetteur résultant et ce, à titre d'employé. Il n'y a pas de convention de non-concurrence ou de confidentialité le liant à la société et il n'est pas prévu d'en conclure une pareille convention.

Patrick Levasseur, administrateur

Patrick Levasseur est âgé de 56 ans, a plus de 21 ans d'expérience en finances et en affaires. Il a fondé plusieurs entreprises à succès : Le Grand Jour et System Vimont. Il a fondé l'Association québécoise des ventes et du marketing hôteliers (AHVMQ). Il a été directeur des placements chez Research Capital Corp. et valeurs mobilières Banque Laurentienne. Au cours des cinq dernières années, M. Levasseur a agi à titre de vice-président et chef de opérations de HPQ Silicon Resources Inc., Montréal, Québec. HPQ est une société d'exploration minière dont les actions sont inscrites à la Bourse de croissance TSX. Il va consacrer le temps requis par sa fonction d'administrateur et de conseiller au président pour le bénéfice de l'émetteur résultant et ce, à titre d'employé. Il n'y a pas de convention de non-concurrence ou de confidentialité le liant à la société et il n'est pas prévu d'en conclure une pareille convention.

Daryl Hodges, administrateur

Daryl Hodges est âgé de 65 ans et jouit d'une expérience de plus de 40 ans dans le domaine des marchés financiers et de réussite dans les divers stages de l'industrie minière. Il a été un promoteur fondateur de Jennings Capital Inc. en 1999 et a contribué à rendre la croissance de cette dernière au niveau de la 7^{ième} place en importance dans le marché d'investissement au Canada. De 2003 à 2010, il a agi comme dirigeant sénior en investissement bancaire. De 2010 à 2013, il a agi comme chef de la direction, président ainsi que président du conseil de Jennings Capital, et administrateur de Jennings Capital aux États-Unis.

Monsieur Hodges est un géologue et est présentement président de la firme de conseillers en investissement. Ladykirk Capital Advisors Inc. Il consacrera à l'émetteur résultant le temps requis par sa fonction d'administrateur et de membre de comité et ce, à titre d'entrepreneur indépendant. Il n'y a pas de convention de non-concurrence ou de confidentialité le liant à la société et il n'est pas prévu d'en conclure une pareille convention.

Robert Robitaille, administrateur

Robert Robitaille est âgé de 82 ans, détient une maîtrise en administration (M.B.A.) et une licence en philosophie (L.Ph) de l'Université Laval du Québec. Il a de plus une accréditation internationale au titre de CMC et est membre du Mouvement québécois de la qualité. Depuis plus de 51 ans, il a agi à titre de conseiller en gestion pour de nombreuses entités tant au Canada qu'à l'étranger. Il est depuis plus de 23 ans administrateur et président de Groupe Soprodev(1990) INC., une firme de consultation située à Montréal et axée sur les stratégies organisationnelles, la réingénierie des processus, l'organisation du travail, la gestion de la performance et le développement des ressources humaines. Il consacrera à l'émetteur résultant le temps requis par sa fonction d'administrateur et de membre de comité et ce, à titre d'entrepreneur indépendant. Il n'y a pas de convention de non-concurrence ou de confidentialité le liant à la société et il n'est pas prévu d'en conclure une pareille convention.

Peter Smith, administrateur

Peter Smith PhD, P.Eng. est âgé de 84 ans et est un fondateur et un administrateur de Fancamp Exploration Ltd. Il a été un administrateur de Fancamp Exploration Ltd. et de sa compagnie précédente, Fancamp Resources Ltd, depuis Janvier 1986. Il a été un administrateur de Lamêlée Iron Ore Ltd., depuis mai 2014 et de Argex Titanium Inc. de octobre 2009 à mai 2013. Il a agi comme administrateur de Litewave Corp. et de St. Georges Platinum Base Metals Ltd. depuis janvier 2010 jusqu'à octobre 2010. Il a aussi été administrateur de Golden Hope Mines Ltd de mai 1997 jusqu'à août 2009. Il est membre de l'Ordre des Ingénieurs Professionnels de l'Ontario et a été administrateur de l'Association des Exploiteurs et des Explorateurs du Canada. Il consacrera à l'émetteur résultant le temps requis par sa fonction d'administrateur et ce, à titre d'entrepreneur indépendant. Il n'y a pas de convention de non-concurrence ou de confidentialité le liant à la société et il n'est pas prévu d'en conclure une pareille convention.

Richard Mimeau, administrateur

Richard Mimeau est âgé de 57 ans et détient un Baccalauréat en sciences politiques, option administration publique et relations internationales de l'Université du Québec à Montréal et une formation de la National Democratic Institute of United States. Il possède plus de 30 ans d'expérience dans la gestion des affaires et organismes publiques. Il a agi comme conseil en stratégie de marketing et de communication et a participé à des financements par voie de prospectus, à l'analyse et la préparation de projets. Il est présentement directeur général de "Conseil des entreprises de services environnementaux" (CESE). Il consacrera à l'émetteur résultant le temps requis par sa fonction d'administrateur et de membre de comité et ce, à titre d'entrepreneur indépendant. Il n'y a pas de convention de non-concurrence ou de confidentialité le liant à la société et il n'est pas prévu d'en conclure une pareille convention.

François Rivard, chef des finances

François Rivard est âgé de 57 ans, DEC, a occupé, depuis les dix dernières années, la fonction de chef des finances au sein de HPQ et de Champs d'Or de la Beauce Inc., une société dont les actions sont inscrites et transigées sur la Bourse canadienne de croissance. Il a été impliqué activement dans l'industrie d'exploration minière depuis 1998. Il va consacrer 50% de son temps à travailler pour le bénéfice de

l'émetteur résultant et ce, à titre d'employé. Il n'y a pas de convention de non-concurrence ou de confidentialité le liant à la société et il n'est pas prévu d'en conclure une pareille convention.

Promoteur

Il n'y a pas eu et il n'y aura pas de promoteur auquel l'émetteur résultant a fait appel ou désignera pour les fins de la réalisation du CDA.

Interdictions d'opérations sur valeurs ou faillite d'une société

Aucun administrateur, un dirigeant ou un promoteur pressenti de l'émetteur résultant ou un porteur de titres devant détenir suffisamment de titres de l'émetteur résultant pour influencer de façon importante sur le contrôle de celui-ci a été, au cours des 10 années ayant précédé la date de la déclaration de changement à l'inscription, un administrateur, un dirigeant ou un promoteur d'une autre personne physique ou morale qui, pendant que la personne exerçait cette fonction,

- a) soit a fait l'objet d'une interdiction d'opérations sur valeurs ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières applicable pendant plus de 30 jours consécutifs, sauf concernant Afri-Can, Société de Minéraux Marins (Afri-Can) qui a fait défaut de préparer et de produire, le 29 décembre 2014, les états financiers annuels requis par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières pour son année financière terminée le 31 août 2014 et, en conséquence, était en défaut de respecter ses exigences de divulgations continues en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. À la demande de l'Autorité des marchés financiers, le 5 janvier 2015, un ordre de suspension de négociation de ses titres a été émis par la Bourse de croissance TSX, jusqu'à ce qu'Afri-Can satisfasse les exigences de la Bourse de croissance TSX. Bernard Tourillon a agi à titre d'administrateur de Afri-Can de 2001 jusqu'au 5 janvier 2015, date à laquelle il a démissionné comme administrateur.
- b) soit a fait faillite, a fait une proposition concordataire aux termes de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux, a intenté des poursuites contre eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens.

Amendes ou sanctions

Aucun administrateur, dirigeant ou un promoteur de l'émetteur résultant ou un porteur de titres devant détenir suffisamment de titres de l'émetteur résultant pour influencer de façon importante sur le contrôle de l'émetteur résultant

- a) soit s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal aux termes de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou a conclu une entente de règlement avec celle-ci,
- b) soit s'est vu imposer toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation, y compris un organisme d'autoréglementation, qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un porteur de titres raisonnable ayant à prendre une décision concernant l'opération.

Faillite personnelle

Aucun administrateur, dirigeant ou promoteur pressenti de l'émetteur résultant, ou encore un porteur de titres devant détenir suffisamment de titres de l'émetteur résultant pour influencer de façon importante sur le contrôle de celui-ci ou une société de portefeuille personnelle de l'une de ces personnes a, au cours des 10 années ayant précédé la date de la déclaration de changement à l'inscription n'a fait faillite, fait une proposition concordataire aux termes de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivi par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux ou a intenté des poursuites contre

eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens, sauf quant à François Rivard qui a fait faillite le 30 juin 2014.

Conflits d'intérêts

Des conflits d'intérêts peuvent survenir du fait que les administrateurs ou les officiers pressentis de l'émetteur résultant détiennent des postes d'administrateurs ou d'officiers dans d'autres sociétés ou entreprises ou autrement. De semblables situations peuvent survenir lorsque les administrateurs ou les officiers seront en situations en directe compétition avec l'émetteur résultant. Veuillez-vous référer aux relatives aux Facteurs de risques de cette Déclaration.

Expériences auprès d'autres émetteurs assujettis

Le tableau suivant présente la liste des administrateurs, dirigeants et promoteurs pressentis de HPQ-Silicon Resources Inc. qui sont, ou qui ont été au cours des cinq dernières années, des administrateurs, des dirigeants ou des promoteurs d'autres émetteurs assujettis.

<i>Nom</i>	<i>Nom et territoire de l'émetteur assujetti</i>	<i>Nom de la bourse</i>	<i>Poste</i>	<i>De</i>	<i>À</i>
Bernard Tourillon	Champs d'or de la Beauce Inc. Québec, Alberta Colombie Britannique	TSX.	Administrateur Chef opération Secrétaire	Fév. 2019	ce jour
Patrick Levasseur	Champs d'or de La Beauce Inc. Québec, Alberta Colombie Britannique	TSX.V	Administrateur Chef de direction Président	Fév. 2019	ce jour
François Rivard	Champs d'or de La Beauce Inc. Québec, Alberta Colombie Britannique	TSX.V	Chef des finances	Fév. 2019	ce jour
Peter H. Smith	Fancamp Exploration Colombie Britannique Alberta, Québec	TSX.V	Administrateur Président	juin 2003	ce jour
Daryl Hodges	79North Inc. Ontario	CSE	Administrateur	Juin 2020	ce jour

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Les objectifs et le processus de rémunération des membres de la haute direction de l'émetteur résultant seront les mêmes que ceux prévalant au sein de HPQ. à la date de cette déclaration de changement.

Rémunération des membres de la haute direction prévue pour la période de 12 mois suivant la réalisation du changement d'activité

Nom et poste principal	Salaire, honoraires de consultation, provision sur honoraires ou commissions (\$)	Primes (\$)	Options sur actions ordinaires	Valeur des avantages indirects (\$)	Rémunération totale (\$)
Bernard Tourillon, Chef de la direction	225 000	125 000	Inconnu	Inconnu	350 000
François Rivard, Chef des finances	65 000	25 000	Inconnu	Inconnu	90 000

Contrat d'emploi, de services-conseil et de gestion, bénéfiques sur terminaison et changement de contrôle

Effectif au 1^{er} octobre 2021, la société a conclu un contrat de consultant avec 3245004 Canada Inc., soit la compagnie de consultation de Bernard J. Tourillon, chef de la direction, par le biais de laquelle ce dernier fournit ses services de gestion à la société. Ce contrat est pour une période se terminant le 31 décembre 2023 et prévoit jusqu'au 31 décembre 2022, une rémunération de base de 225 000\$ plus un boni de 125 000\$ selon certains objectifs et pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2023, une rémunération de base de 225 000\$ et un boni de 150 000\$ selon certains objectifs. Dans le cas d'une terminaison prématurée du contrat, 3245004 Canada Inc. aura droit de recevoir un paiement de 112 500.00\$ de la Société.

Effectif au 1 octobre 2021, la société a conclu un contrat d'emploi avec François Rivard, son chef des finances. Ce contrat est pour une période se terminant le 31 décembre 2023 et prévoit une rémunération annuelle est de 65 000.00\$ et un boni de 25 000\$ selon certains objectifs. Dans le cas d'une terminaison prématurée du contrat, l'employé aura droit de recevoir un paiement de 32 500.00\$.

Dans le cas d'un changement de contrôle au sein de la société, la société devra verser à 3245004 Canada Inc. (Bernard Tourillon) et/ou François Rivard, à leur demande, un montant équivalent au total des 2 dernières années de salaire ou rémunération ou de tout autre montant qui pourra être convenu sur accord par et entre HPQ et François Rivard et/ou 3245004 Canada Inc., le dit montant devant alors être versé à Rivard au moyen d'un paiement forfaitaire payable le dernier jour de travail de François Rivard et/ou 3245004 Canada Inc., à moins d'entente différente entre les parties sur le moment du paiement.

Effectif le premier janvier 2022, la société a conclu un contrat d'emploi avec Patrick Levasseur. Ce contrat est pour une période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2022 et prévoit une rémunération de 75 000\$.

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX DIRIGEANTS

À la date de cette déclaration de changement, aucun prêt n'a été consenti par HPQ ou par une de ses filiales aux membres de la haute direction, aux administrateurs, salariés et anciens membres de la haute direction, administrateurs et salariés de HPQ ou d'une de ses filiales ainsi qu'à toute personne qui est pressentie comme d'administrateur ou dirigeant de l'émetteur résultant et à toute autre personne qui, au cours du dernier exercice de HPQ, a été un administrateur ou un dirigeant de HPQ et à toute personne qui a un lien avec une telle personne, en tout temps pendant le dernier exercice. Aucune garantie ni lettre de crédit n'a été fournie par HPQ ou l'une de ses filiales, au bénéfice de ces personnes, ni accord en vue de contribuer au maintien ou au service d'une dette de ces personnes pendant le dernier exercice de HPQ.

ENTENTES RELATIVES À DES SERVICES DE RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

À la date de cette déclaration de changement, il n'y a aucune convention écrite ou verbale qui serait conclue pour qu'une personne fournisse des services de publicité ou de relations avec les investisseurs à l'émetteur résultant, fournir les renseignements suivants concernant cette convention.

OPTIONS D'ACHAT DE TITRES

Options d'achat de titres

Le tableau qui suit donne les informations en vigueur, au plus tard 30 jours avant la date de cette déclaration de changement, sur les options d'achat de titres de l'émetteur résultant ou d'une filiale de l'émetteur résultant qui seront détenues à la date de réalisation de l'opération par l'ensemble des administrateurs et consultants

# Certificat	Émises à	Date d'octroi	Prix d'exercice	Date d'expiration	Nombre
P16 C-010	Patrick Levasseur	27/12/17	0,12\$	29/12/22	600 000
P16 C-011	Bernard Tourillon	27/12/17	0,12\$	29/12/22	600 000
P16 C-013	François Rivard	27/12/17	0,12\$	29/12/22	450 000
P16 C-015	Consultant	27/12/17	0,12\$	29/12/22	350 000
P21 C-001	Patrick Levasseur	20/12/21	0,55\$	20/12/23	1 400 000
P21 C-002	Bernard Tourillon	20/12/21	0,55\$	20/12/23	1 000 000
P21 C-003	Noëlle Drapeau	20/12/21	0,55\$	20/12/23	1 000 000
P21 C-004	François Rivard	20/12/21	0,55\$	20/12/23	1 000 000
P21 C-005	Robert Robitaille	20/12/21	0,55\$	20/12/23	1 000 000
P21 C-006	Consultant	20/12/21	0,55\$	20/12/23	1 000 000
P21 C-007	Richard Mimeau	20/12/21	0,55\$	20/12/23	1 000 000
P21 C-008	Peter Smith	20/12/21	0,55\$	20/12/23	1 000 000
P21 C-009	Daryl Hodges	20/12/21	0,55\$	20/12/23	1 000 000
P21 C-010	Consultant	20/12/21	0,55\$	20/12/23	250 000
P21 C-011	Bernard Tourillon	20/12/21	1,00\$	20/12/26	3 000 000
P21 C-012	Noëlle Drapeau	20/12/21	1,00\$	20/12/26	250 000
P21 C-013	François Rivard	20/12/21	1,00\$	20/12/26	1 000 000
P21 C-014	Consultant	20/12/21	1,00\$	20/12/26	1 000 000
P21 C-015	Richard Mimeau	20/12/21	1,00\$	20/12/26	85 000

Les options sont réparties entre les 7 administrateurs et à 2 consultants-experts conseil.

Chaque option permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire du capital-actions de l'émetteur résultant, au prix d'exercice pour une durée qui se termine à la date d'expiration. À la date de cette déclaration de changement, la valeur marchande des titres qui font l'objet des options ayant un prix d'exercice de 0,12\$ s'élève à 0,35\$. Pour ces mêmes titres, à la date de l'octroi des options, leur valeur marchande était égale au prix d'exercice des options visées. La valeur des titres à prix d'exercice de 0,55\$ s'élève à 0,35\$ et 0,45\$ était la valeur à leur octroi. La valeur des titres à prix d'exercice de 1,00\$ s'élève à 0,35\$ et 0,45\$ était leur valeur à leur octroi.

Régime d'options d'achat d'actions

L'émetteur résultant a un régime fixe d'options d'achats d'actions incitatives qui s'élève à 22 000 000 d'options permettant aux bénéficiaires des options d'acquérir jusqu'à 22 000 000 d'actions de HPQ réservées à cette fin, soit moins de 10% des actions émises et en circulation de HPQ.

En vertu de ce régime d'options, les administrateurs peuvent octroyer des options à ses administrateurs, employés et consultants et à ceux des filiales de l'émetteur résultant. Les administrateurs établissent le prix d'exercice des options octroyées en vertu du régime d'options qui ne doit pas être inférieur au cours de fermeture de la Bourse de Croissance TSX, du jour précédant le jour de l'octroi de l'option, moins l'escompte autorisé tel que défini dans les politiques de la bourse. Les options peuvent être exercées pendant un maximum de dix ans. Les options ne sont pas cessibles ni transférables, sauf par testament ou par les effets de la loi. Au décès d'un titulaire d'option, les héritiers ou les administrateurs successoraux du titulaire d'option peuvent lever les options de ce dernier pendant une période n'excédant pas un an après la date du décès du titulaire d'option, étant entendu que ces dispositions ne doivent pas avoir pour effet d'allonger le terme original de l'option établi lors de son octroi. Les options octroyées à un titulaire d'option qui est un administrateur, un employé, un consultant ou un employé d'une société de gestion expireront à la fin d'une période n'excédant pas 12 mois suivant le moment où le titulaire d'option aura cessé de faire partie d'au moins un de ces groupes pour toute autre raison que le décès.

Au plus 5% des actions émises par l'émetteur résultant peuvent être octroyées à une personne au cours d'une période de 12 mois (à moins que soit obtenu l'approbation des actionnaires désintéressés). Au plus 2% des actions émises de l'émetteur résultant peuvent être octroyées à un consultant au cours d'une période de 12 mois. Au plus un total de 2% des actions émises de l'émetteur résultant peuvent être octroyées aux personnes qui fournissent des services de relations avec les investisseurs au cours d'une période de 12 mois, ce nombre d'options total étant calculé à la date à laquelle l'option est octroyée. Les options octroyées à des consultants qui fournissent des services de relations avec les investisseurs doivent être acquises graduellement sur une période de 12 mois, à raison de pas plus du quart des actions visées au cours d'un même trimestre. Aucune acquisition accélérée de telles options octroyées à ces consultants n'est permise sans l'approbation de la Bourse. Les options octroyées à un titulaire d'options qui fournit des services de relations avec les investisseurs expirent à la fin d'une période n'excédant pas 30 jours suivant le moment où le titulaire d'options aura cessé de fournir de tels services. Le nombre d'options octroyées aux initiés, dans une période donnée de 12 mois, ne doit pas être supérieur à 10% du nombre d'actions émises de l'émetteur résultant. Le nombre d'actions réservées aux fins d'émission en vertu du régime octroyées aux initiés ne doit pas dépasser 10% du nombre d'actions émises de l'émetteur résultant.

TITRES ENTIÉRCÉS

A la date de cette déclaration de changement, aucune action ordinaire ni titre de HPQ n'est entiercé et aucune action ordinaire ni titre de l'émetteur résultant ne sera entiercé.

VÉRIFICATEURS, AGENT DE TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Après la date de la réalisation du CDA, les vérificateurs de l'émetteur résultant seront KPMG S.E.C.N.R.L. ayant leur place d'affaires au 600, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal, province de Québec H3A 0A3. Ils sont en fonction chez HPQ depuis le mois de novembre 2020, moment où ils ont remplacé Raymond Chabot Grant Thornton, du 50 avenue Dallaire, Rouyn-Noranda, province de Québec J9X 4S7, les anciens vérificateurs de HPQ.

L'agent de transferts et agent chargé de la tenue des registres de l'émetteur résultant est Services aux Investisseurs Computershare Inc. Les actions ordinaires sont transférables au bureau de Montréal, province de Québec et de Toronto, province de l'Ontario.

QUESTIONS GÉNÉRALES

PARRAINAGE ET RELATION AVEC UN PLACEUR POUR COMPTE

La bourse a accordé à HPQ une exemption en vertu de la politique 2.2 de la bourse quant à l'exigence d'avoir recours à un parrain. L'opération ne nécessite pas de placeur pour compte, étant donné qu'il n'y a pas de financement concomitant.

EXPERTS

Les experts sont les auditeurs indépendants KPMG ayant leur place d'affaires au 600, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal, province de Québec H3A 0A3.

Ils ne sont pas intéressés, directement ou indirectement, dans les biens de l'émetteur, de l'émetteur résultant ou d'une personne qui a un lien avec l'émetteur ou l'émetteur résultant ou qui est membre du même groupe que l'émetteur ou l'émetteur résultant.

Ils ne sont pas propriétaires véritable, direct ou indirect, de titres de l'émetteur ou d'une personne qui a un lien avec l'émetteur ou qui est membre du même groupe que l'émetteur

Aucune personne ou un administrateur, un dirigeant ou un employé de KPMG est ou doit être élu ou nommé administrateur ou dirigeant de l'émetteur résultant, d'une personne qui a un lien avec lui ou d'un membre du même groupe que lui ou employé par l'un de ceux-ci.

Il n'y a pas d'autre expert ni de rapport d'experts, d'évaluation ou opinions sur lesquels HPQ s'est appuyée dans la préparation de la déclaration de changement, ni pour se référer à tels rapports, évaluation ou opinions en relation et dans le cadre de la réalisation du CDA.

AUTRES FAITS IMPORTANTS

Il n'existe aucun autre fait important au sujet de HPQ ou relatif au CDA qui aurait dû être divulgué dans cette déclaration de changement.

APPROBATION DU CONSEIL

Le conseil d'administration de HPQ a approuvé le contenu de la présente déclaration de changement.

ÉTATS FINANCIERS DE L'ÉMETTEUR

Les états financiers annuels vérifiés de l'émetteur pour ses exercices financiers terminés le 31 décembre 2020 et 2021 ainsi que le rapport de gestion au 31 décembre 2021 sont incorporés par référence.

Les documents incorporés par référence, lesquels ont été déposés aux autorités compétentes, sont disponibles sur SEDAR.

Les états financiers consolidés Pro Forma au 31 décembre 2021 sont joints à la page suivante



Les Ressources HPQ-Silicium Inc.

**États financiers consolidés Pro-Forma (Non audités)
Au 31 décembre 2021**

(En dollars canadiens)

Les Ressources HPQ-Silicium Inc

États consolidés de la situation financière Pro-Forma (non audités)

Au 31 décembre 2021
(en dollars canadiens)

	HPQ 31 décembre 2021 \$	Notes	Ajustement Pro-Forma	Émetteur Résultant 31 décembre 2021 \$
ACTIF				
Courant				
Trésorerie	2 672 696	5 (a)(i) 6 (i) 6 (ii) 6 (iii) 6 (iv) 6 (v)	(639 000) 643 560 36 000 36 000 36 000 3 585 000	6 370 256
Titres négociables	666 000		-	666 000
Taxes sur les produits et services à recevoir	645 981		-	645 981
Crédit d'impôt à l'investissement à recevoir	50 000		-	50 000
Royautés à recevoir	-		-	-
Frais payés d'avance et autres	176 229		-	176 229
Actifs d'exploration et d'évaluation détenus en vue de vente	200 000		-	200 000
	<u>4 410 906</u>		<u>3 697 560</u>	<u>8 108 466</u>
Non courant				
Immobilisations corporelles	5 087 335			5 087 335
Immobilisations incorporelles	9 856 438	5 (a)(i) 5 (a)(i) 5 (a)(ii) 5 (a)(iii)	639 000 3 500 000 2 800 000 700 000	17 495 438
Dépôt sur contrat	1 950 000		-	1 950 000
Royautés à recevoir	211 864		-	211 864
Participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	206 236		-	206 236
	<u>17 311 873</u>		<u>7 639 000</u>	<u>24 950 873</u>
Total de l'actif	<u>21 722 779</u>		<u>11 336 560</u>	<u>33 059 339</u>

Les Ressources HPQ-Silicium Inc

États consolidés de la situation financière Pro-Forma

(non audités)

Au 31 décembre 2021
(en dollars canadiens)

	HPQ 31 décembre 2021 \$	Notes	Ajustement Pro-Forma	Émetteur Résultant 31 décembre 2021 \$
PASSIF				
Courant				
Dettes fournisseurs et autres créiteurs	258 905		-	258 905
Dû aux administrateurs	41 500		-	41 500
Redevances à payer	300 935		-	300 935
	<u>601 340</u>		<u>-</u>	<u>601 340</u>
Non courant				
Dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur, sans intérêts	982 456		-	982 456
Redevances à payer	1 806 738		-	1 806 738
	<u>2 789 194</u>		<u>-</u>	<u>2 789 194</u>
Total de du passif	<u>3 390 534</u>		<u>-</u>	<u>3 390 534</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital-actions	49 858 704	5 (a)(i)	3 500 000	61 026 648
		5 (a)(ii)	2 800 000	
		5 (a)(iii)	700 000	
		6 (i)	730 760	
		6 (ii)	57 728	
		6 (iii)	57 728	
		6 (iv)	57 728	
		6 (v)	3 264 000	
Surplus d'apport	3 516 870	6 (i)	(87 200)	3 704 486
		6 (ii)	(21 728)	
		6 (iii)	(21 728)	
		6 (iv)	(21 728)	
		6 (v)	340 000	
Déficit	(35 043 329)	6 (v)	(19 000)	(35 062 329)
Total des capitaux propres	<u>18 332 245</u>		<u>11 336 560</u>	<u>29 668 805</u>
Total du passif et des capitaux propres	<u>21 722 779</u>		<u>11 336 560</u>	<u>33 059 339</u>

Voir les notes d'accompagnement de l'état consolidé de la situation financière pro forma.

Les Ressources HPQ-Silicium Inc.

Notes complémentaires consolidées Pro-Forma (non audités)

Au 31 décembre 2021

(en dollars canadiens)

1. BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés pro-forma non audités de Les Ressources HPQ-Silicium Inc. (« HPQ » ou la « Société ») ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») à partir d'informations provenant des états financiers audités ainsi que d'autres renseignements dont dispose la Société. La Société applique les IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »).

Les états financiers consolidés pro forma non audités auxquels ces notes se rapportent ont été préparés en vue de son intention du changement d'activité à son inscription auprès de la bourse de croissance du TSX, de l'activité minière à l'activité de l'industrie, technologie ou science de la vie. Dans le cadre de la réalisation du changement, aucun autre changement ne sera apporté à ses opérations ou à sa capitalisation, sauf en corrélation que la Société demande à Corporation Canada de changer sa dénomination sociale pour HPQ Silicon Inc.

La direction est d'avis que les états financiers consolidés pro-forma non audités comprennent tous les ajustements nécessaires à la présentation fidèle, à tous égards importants, des transactions décrites dans les notes 3 et 4 conformément aux IFRS, appliquées sur une base conforme aux conventions comptables de HPQ, sauf indication contraire. Les états financiers consolidés pro forma non audités ne sont pas nécessairement indicatifs de la situation financière qui aurait résulté si les transactions avaient eu lieu le 31 décembre 2021.

À la conclusion des transactions, l'émetteur résultant devrait avoir 356 644 358 actions ordinaires (note 6) émises et en circulation.

Les états financiers consolidés pro-forma non-audités doivent être lus conjointement avec les états financiers historiques et les notes y afférentes de la Société, inclus ailleurs dans la déclaration de dépôt.

Les états financiers consolidés pro-forma non audités de l'émetteur résultant ont été compilés à partir (a) des états financiers consolidés audités de HPQ au 31 décembre 2021 et (b) des informations supplémentaires figurant à la note 5 et à la note 6 des présentes, le tout conformément aux méthodes comptables énoncées à la note 2 des présentes.

Les états financiers consolidés pro-forma non audités ont été préparés comme si les transactions décrites à la note 3 et 4 des présentes avaient eu lieu le 31 décembre 2021 et représentent les actifs et passifs connexes inclus dans les états financiers consolidés audités du 31 décembre 2021 de HPQ et les ajustements importants ultérieurs liés à la transaction.

De l'avis de la direction de HPQ, les états financiers consolidés pro-forma non audités comprennent tous les ajustements nécessaires à la présentation pro-forma équitable des transactions (note 3).

Les montants réels enregistrés lors de l'approbation de la transaction peuvent différer de ceux enregistrés dans les états financiers consolidés pro-forma non audités de HPQ. La réalisation de la transaction est assujettie à un certain nombre de conditions, y compris, mais sans s'y limiter, l'approbation finale de la bourse de croissance du TSX.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés pro-forma non audités ont été compilés conformément aux principales conventions comptables énoncées dans les états financiers consolidés audités de HPQ au 31 décembre 2021 et pour l'exercice finissant le 31 décembre 2021.

Les Ressources HPQ-Silicium Inc.

Notes complémentaires consolidées Pro-Forma (non audités)

Au 31 décembre 2021

(en dollars canadiens)

3. LA TRANSACTION

En vertu de l'entente qui est intervenu le 24 août 2021 entre EBH₂ et la Société, la Société se verra accorder une licence mondiale permanente pour vendre des produits dans lesquels les génératrices EBH₂ sont incorporées, dans toutes les Technologies HPQ, si les génératrices EBH₂ sont utilisées exclusivement pour alimenter de manière autonome la Technologie HPQ ou les Technologies HPQ (« La licence groupée HPQ-EBH₂ »).

La Société accepte de payer à EBH₂ la licence groupée HPQ-EBH₂ aux conditions énoncées ci-dessous :

A. Un paiement en espèces à EBH₂ de cinq cent mille dollars américains (500 000 \$ US).

B. La société émettra en EBH₂ 10 000 000 d'unités à un prix de 0,70 \$ CAN par unité. Chaque unité est composée d'une (1) action ordinaire et d'un (1) bon de souscription d'action ordinaire de HPQ. Chaque bon de souscription permettra d'acheter une action ordinaire du capital social au prix d'exercice de 0,75 \$ pendant une période de 36 mois à compter de la date de clôture de la transaction. Chaque action ordinaire émise en vertu des unités aura une période de détention obligatoire de quatre (4) mois et un (1) jour à compter de la date de son émission. La transaction est soumise à la Bourse de croissance TSX et aux approbations réglementaires habituelles. De plus, la Société devra déposer un dossier pour un changement d'activité au plus tard le 31 décembre 2021 et recevoir l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée annuelle.

Les parties ont convenu que le paiement en espèces et l'émission des unités pour la transaction seront effectués après qu'un tiers indépendant aura vérifié que le processus EBH₂ fonctionne et peut être mis à l'échelle pour répondre aux besoins énergétiques de HPQ Technologies, sur la base des étapes suivantes :

1) Un tiers indépendant, choisi par les parties, sera mandaté pour confirmer que le module de démonstration de voyage d'EBH₂ peut générer 1 000 watts par heure (1 kW par heure), 24 kW par jour, 168 kW ou 0,17 mW d'énergie sur 7 jours à partir d'un litre d'eau (H₂O). À la réception de la confirmation que la production et les autres étapes ont été atteintes, le paiement en espèces sera versé à EBH₂ et 5 000 000 d'unités seront également émises à EBH₂.

2) Un tiers indépendant, choisi par les parties, sera mandaté pour confirmer que le système EBH₂ peut être mis à l'échelle pour répondre aux besoins énergétiques de HPQ Technologie. Dès la réception de la confirmation que la production et les autres étapes convenues ont été atteintes, 4 000 000 d'unités seront émises à d'EBH₂.

3) Après avoir démontré avec succès qu'un système EBH₂ peut produire l'énergie nécessaire pour alimenter l'usine pilote HPQ PUREVAPE™ QRR, les 1 000 000 unités restantes seront émises à d'EBH₂.

La Société et EBH₂ conviennent de créer une nouvelle entreprise commune à 50/50 (NEWCO) et EBH₂ accordera à NEWCO une licence exclusive permanente pour la commercialisation, la vente et le service de systèmes et produits EBH₂ en Amérique du Nord (Canada, Mexique et États-Unis). De plus, la Société accepte qu'à partir de 5 ans, mais pas plus de 10 ans à partir de la date de réception de la première livraison commerciale du systèmes EBH₂ prêts à être vendus en Amérique du Nord par NEWCO. EBH₂ peut à tout moment et à sa seule discrétion, choisir d'acheter la participation de HPQ dans NEWCO en échangeant la participation de HPQ dans NEWCO contre une redevance permanente de huit pour cent (8 %) sur les ventes brutes de NEWCO, redevance qui sera payée mensuellement, le 15^e jour du mois suivant.

Les Ressources HPQ-Silicium Inc.

Notes complémentaires consolidées Pro-Forma (non audités)

Au 31 décembre 2021

(en dollars canadiens)

4. COMPTABILISATION DE L'ENTENTE

L'opération sera comptabilisée selon IFRS 2 Paiement fondé sur des actions. IFRS 2 exige généralement que les opérations fondées sur des actions soient évaluées ou évaluées à la juste valeur de la contrepartie (biens ou services) reçue. La transaction a été évaluée en fonction de la juste valeur des actions à la date de la signature de l'entente.

La juste valeur des actions HPQ et des bons de souscription joints ont été évaluée selon la méthode de la valeur résiduelle. La méthode de la valeur résiduelle attribue d'abord de la valeur à la composante la plus facilement mesurable en fonction de la juste valeur, puis la valeur résiduelle, le cas échéant, à la composante la moins facilement mesurable. La juste valeur marchande des unités de HPQ a été de 0,70 \$ par action ordinaire, déterminée selon les modalités du placement, a donné lieu à aucune valeur selon l'évaluation résiduelle des bons de souscription attachés. Par conséquent, les actions HPQ sous-jacentes ont été évaluées à 7 000 000 \$ et les bons de souscription attachés sous-jacents ont été évalués à 0 \$.

La structure du capital et les montants en dollars du capital-actions et des réserves avant la réalisation de la transaction comprendraient les valeurs présentées dans les états financiers consolidés audités de HPQ effectués pour les diverses transactions ultérieures menant à la clôture, y compris les éléments divulgués à la note 5.

5. Hypothèses et ajustements pro-forma

Les états financiers consolidés pro forma non audités reflètent les hypothèses et ajustements suivants :

- (a) Afin d'acquérir la licence selon les termes du contrat l'acquisition de la licence, la Société doit émettre un nombre d'unité tel que décrit ci-dessus:
 - (i) Tel que décrit à la note 3.1, la Société émettra 5 000 000 unités à un prix de 0,70\$ l'unité ainsi qu'un paiement en espèce de 500 000 \$ US.
 - (ii) Tel que décrit à la note 3.2, la Société émettra 4 000 000 unités à un prix de 0,70\$.
 - (iii) Tel que décrit à la note 3.3, la Société émettra 1 000 000 unités à un prix de 0,70\$.

Les Ressources HPQ-Silicium Inc.

Notes complémentaires consolidées Pro-Forma (non audités)

Au 31 décembre 2021

(en dollars canadiens)

6. CAPITAL ACTION PRO-FORMA

Après avoir donné effet aux ajustements pro forma et aux hypothèses de la note 5, le capital action émis et entièrement libéré de la Société serait le suivant :

	<i>Notes</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant</i>	<i>Surplus d'apport</i>	<i>(Déficit)</i>	<i>Total des capitaux propres</i>
			\$	\$	\$	\$
Equité de HPQ au 31 décembre 2021		334 792 358	49 858 704	3 516 870	(35 043 329)	18 332 245
Émission d'actions selon transaction	5 (a)(i)	5 000 000	3 500 000			3 500 000
Émission d'actions selon transaction	5 (a)(ii)	4 000 000	2 800 000			2 800 000
Émission d'actions selon transaction	5(a)(iii)	1 000 000	700 000			700 000
Actions émises sur exercice de bons de souscription	6 (i)	4 152 000	730 760	(87 200)		643 560
Actions émises sur exercice d'options	6 (ii)	300 000	57 728	(21 728)		36 000
Actions émises sur exercice d'options	6 (iii)	300 000	57 728	(21 728)		36 000
Actions émises sur exercice d'options	6 (iv)	300 000	57 728	(21 728)		36 000
Émission d'actions	6 (v)	6 800 000	3 264 000	340 000	(19 000)	3 585 000
Solde - 31 décembre 2021		356 644 358	61 026 648	3 704 486	(35 062 329)	29 668 805

(i) Le 27 janvier 2022, 4 152 000 bons de souscription ont été exercé pour un montant totalisant 643 560 \$ et un montant de 87 200 \$ a été réaffectée aux actions ordinaires afin de divulguer le prix de l'action au moment de l'exercice.

(ii) Le 3 février 2022, 300 000 options ont été exercé pour un montant totalisant 36 000 \$ et un montant de 21 728 \$ a été réaffectée aux actions ordinaires afin de divulguer le prix de l'action au moment de l'exercice.

(iii) Le 30 mars 2022, 300 000 options ont été exercé pour un montant totalisant 36 000 \$ et un montant de 21 728 \$ a été réaffectée aux actions ordinaires afin de divulguer le prix de l'action au moment de l'exercice.

(iv) Le 1 avril 2022, 300 000 options ont été exercé pour un montant totalisant 36 000 \$ et un montant de 21 728 \$ a été réaffectée aux actions ordinaires afin de divulguer le prix de l'action au moment de l'exercice.

Les Ressources HPQ-Silicium Inc.

Notes complémentaires consolidées Pro-Forma (non audités)

Au 31 décembre 2021

(en dollars canadiens)

6. CAPITAL ACTION PRO-FORMA (suite)

(v) Le 2 mai 2022, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 3 604 000 \$. La Société a émis 6 800 000 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription complet permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la société à un prix de 0,60 \$ l'action, durant 24 mois suivant la clôture du financement. Un montant de 340 000 \$ a été accordé aux bons de souscription.

De plus, les frais d'émission sont estimés à 19 000 \$, ce qui comprend les frais d'émission à la bourse de croissance du TSX et tous les autres frais liés au financement.

7. TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF

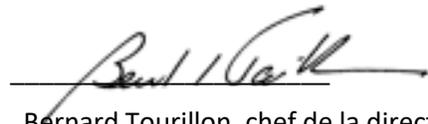
Le taux d'imposition effectif pro-forma applicable aux activités consolidées de HPQ postérieurement à la réalisation de la transaction est de 0 %.

ATTESTATIONS

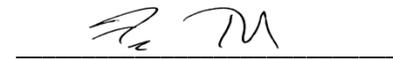
ATTESTATION DE HPQ-SILICON RESOURCES INC.

Le présent document révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres de HPQ-Silicon Resources Inc., en supposant la réalisation du changement d'activité.

Fait à Montréal, province de Québec, ce 2 mai 2022



Bernard Tourillon, chef de la direction

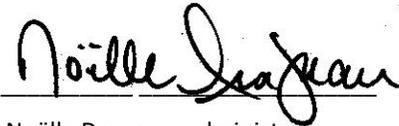


François Rivard, chef des finances

HPQ-Silicon Resources Inc.

Par : 

Patrick Levasseur, administrateur

Par : 

Noëlle Drapeau, administrateur

ATTESTATION-FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

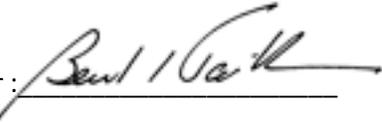
« Renseignements personnels » s'entend de tout renseignement au sujet d'une personne identifiable, y compris les renseignements fournis dans toutes les rubriques de la déclaration de changement à l'inscription ci-jointe qui sont analogues aux rubriques 4.2, 11, 13.1, 16, 18.2, 19.2, 24, 25, 27, 32.3, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 41 et 42 du formulaire 3D1-3D2 de la bourse, le cas échéant.

Le soussigné reconnaît et convient par les présentes avoir obtenu le consentement écrit de chaque personne à l'égard de ce qui suit :

- a) la communication de renseignements personnels par le soussigné à la Bourse (au sens attribué à ce terme à l'annexe 6B) conformément au formulaire 3D1-3D2 de la bourse ; et
- b) la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels par la Bourse aux fins énoncées à l'annexe 6B ou à toute autre fin précisée par la Bourse.

Fait le 2 mai 2022

HPQ-Silicon Resources Inc.

Par : 

Bernard Tourillon, président et chef des opérations